



ÉDITION 2011



SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON

• Saint-Pierre-
et-Miquelon

Photo de couverture : Canards noirs (*P. Hacala*)

INSTITUT D'**E**MISSION
DES **D**EPARTEMENTS D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



Saint-Pierre- et-Miquelon

Rapport annuel
2010

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref	12
CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 - Géographie et climat	16
Section 2 - Repères historiques	17
Section 3 - Le cadre institutionnel	19
1. Dans le paysage administratif français	19
2. Dans le paysage administratif communautaire	20
3. Les codes des impôts et des douanes	21
4. Le code local des investissements	21
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	23
Introduction	24
Section 1 - La population	25
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	26
1. Les comptes économiques	26
1.1 Le PIB	26
1.2 L'équilibre emplois ressources	26
1.3 La valeur ajoutée par branche	27
2. L'emploi et le chômage	28
2.1 La population active	28
2.2 L'emploi	28
2.3 Le chômage	29
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	30

3. Les revenus et salaires	30
3.1 Les revenus	30
3.2 Les salaires	33
4. Les prix	34
5. Le commerce extérieur	36
5.1 Les importations de biens	36
5.2 Les exportations de biens	38
5.3 La balance commerciale (hors services)	39

Section 3 - Les politiques et finances publiques 40

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	40
1.1 Le schéma de développement stratégique	40
1.2 Le contrat de développement Etat-Collectivité territoriale	40
1.3 Les aides européennes	42
2. Le système fiscal	43
2.1 Une fiscalité locale spécifique	43
2.2 Les réformes fiscales	44
3. Les finances publiques locales	44

CHAPITRE III - Les secteurs d'activité 47

Section 1 - Aperçu général 48

Section 2 - L'agriculture, l'élevage et la pêche 49

1. L'agriculture et l'élevage	49
1.1 L'agriculture	49
1.2 L'élevage	50
1.3 Les aides des pouvoirs publics	51
2. La pêche	51
2.1 La régulation de la production halieutique	52
2.2 Bilan de la saison 2010-2011	54
2.3 L'aquaculture	56

Section 3 - L'industrie et l'artisanat 58

1. L'industrie de transformation des produits de la pêche	58
2. L'artisanat	60

Section 4 - L'énergie 62

1. La production électrique	62
2. Les énergies renouvelables	63
3. Les hydrocarbures	63

Section 5 - La construction et les travaux publics 64

1. La construction	64
2. Les travaux publics	66

Section 6 - Le commerce	69
Section 7 - Le tourisme	70
1. La fréquentation touristique	70
2. L'offre	71
Section 8 - Les transports et les communications	73
1. Les activités portuaires	73
2. Les transports aériens	74
3. Les transports terrestres	76
4. Les communications	76
Section 9 - Les services marchands	78
Section 10 - Les services non marchands	79
1. L'éducation	79
2. La santé	81
CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	85
Section 1 - La structure du système bancaire	86
1. Les faits marquants de l'exercice	86
1.1 Les principaux événements locaux	86
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	86
2. L'organisation du système bancaire	90
2.1 La typologie des établissements de crédit	90
2.2 La liste des établissements de crédit locaux	91
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	92
2.4 Les ressources humaines	93
3. La densité du système bancaire	93
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	93
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	94
4. Les moyens de paiement	95
4.1 Les cartes bancaires en circulation	95
4.2 Le volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	95
4.3 Les chèques	96
4.4 L'analyse comparée de l'utilisation des différents moyens de paiement	97
5. Le Fonds de Garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)	98
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	98
1. Les taux d'intérêt	98
1.1 Les taux directeurs	98
1.2 Les taux créditeurs	99
1.3 Les taux débiteurs	100
1.4 Les taux d'usure	101

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	102
2.1 La structure du bilan agrégé	102
2.2 L'évolution des risques de contrepartie	103
2.3 La position extérieure nette	104
3. Les performances financières des banques locales	104
3.1 La formation du produit net bancaire (PNB)	104
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	106
3.3 Les indicateurs de productivité	107

Section 3 - L'évolution de la situation monétaire 108

1. Les avoirs financiers des agents économiques	108
1.1 L'ensemble des actifs financiers	108
1.2 Les dépôts à vue	109
1.3 Les placements liquides ou à court terme	110
1.4 L'épargne à long terme	111
2. Les concours à la clientèle	112
2.1 L'ensemble des concours consentis	112
2.2 Les concours consentis par les établissements de crédit locaux	113
3. La circulation fiduciaire	116
3.1 Les billets	116
3.2 Les pièces	117
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	118
4.1 La tendance générale	119
4.2 Le risque immobilier	120
4.3 Le risque sur le secteur public local	121
4.4 Le risque dans le secteur de la construction	121

Perspectives 123

Annexes	125
Annexe 1 : Statistiques économiques	127
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	133
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010	139
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	143
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM	147

Avant-propos

Après une année 2009 en demi-teinte, l'année 2010 a été marquée pour l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon par un redressement significatif de la situation économique et financière.

Malgré une hausse des prix soutenue résultant d'une appréciation élevée du dollar canadien et d'une augmentation du coût de l'énergie, la demande des ménages est repartie à la hausse et l'investissement est resté bien orienté.

L'évolution favorable de l'activité des principaux secteurs d'activité a contribué à l'amélioration de la situation du marché de l'emploi caractérisée par une réduction du chômage pour la deuxième année consécutive.

Dans ce contexte le risque de contrepartie du système bancaire local continue de s'inscrire sur une tendance plus favorable même si la qualité du portefeuille de crédits reste légèrement supérieure à la moyenne observée dans les départements d'outre-mer.

La réflexion amorcée visant à proposer des axes de développement pérenne s'est accompagnée de décisions concrètes et opérationnelles avec la mise en œuvre des mesures issues du Conseil interministériel de l'outre-mer spécifiques à l'archipel, et avec l'adoption du premier schéma de développement de Saint-Pierre-et-Miquelon par la collectivité territoriale.

Dans le cadre de ses missions, l'IEDOM continuera de participer à la réflexion avec les décideurs publics et privés et d'apporter un éclairage sur l'économie réelle et financière par un enrichissement et une plus large diffusion de ses publications.



**Le Directeur
Fabrice DUFRESNE**

Conjoncture économique internationale et nationale

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, notamment au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

Conjoncture économique de Saint-Pierre-et-Miquelon

Après une année 2009 en demi-teinte, la conjoncture économique s'est redressée durant l'année 2010. Malgré une hausse des prix soutenue, résultant de l'appréciation significative du dollar canadien et de l'augmentation du coût de l'énergie, la demande des ménages est repartie à la hausse. Ce dynamisme de la consommation des ménages est corroboré par la progression des importations de produits manufacturés et alimentaires. En outre, certains secteurs clés de l'archipel ont vu leur situation progresser, comme en témoignent les résultats favorables de l'activité touristique et halieutique ainsi que le soutien par la commande publique du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Une activité économique bien orientée

Hausse significative des prix

L'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 4,5 % en glissement annuel au cours de l'année 2010. L'appréciation de plus de 15 % du dollar canadien par rapport à l'euro sur l'année 2010 associée à la hausse des prix du carburant (+ 18,9 % sur un an) et du fioul domestique (+ 22,9 % sur un an) expliquent en grande partie cette évolution. Les prix augmentent ainsi plus de deux fois plus vite qu'en métropole (+ 1,8 % en 2010 en glissement annuel).

Evolution favorable du marché de l'emploi

Le nombre mensuel moyen de demandeurs d'emplois en catégorie 1 s'élève à 226 en 2010, soit le niveau le plus faible observé depuis dix ans. L'indicateur mensuel moyen de chômage s'établit ainsi à 7,1 % en 2010 contre 7,7 % en 2009, tandis que le nombre de DEFM au 31 décembre atteignait 249 personnes, soit 18 % de moins qu'à la même période de l'année précédente.

Consommation des ménages soutenue

Après une année 2009 incertaine, la consommation des ménages est repartie à la hausse en 2010. Les importations de produits alimentaires et de produits manufacturés suivent une tendance similaire et progressent fortement. Les crédits à la consommation ont augmenté de 2 % sur l'année 2010.

Orientation soutenue de l'investissement

Les crédits à l'habitat accordés aux ménages augmentent de 6 % et dépassent les 65 millions d'euros, tandis que les crédits d'investissement octroyés aux collectivités locales sont en hausse de 5 %, soit 25 millions d'euros. L'encours des crédits aux entreprises s'accroît de 2 % sur un an pour s'établir à 35 millions d'euros.

Une activité bancaire favorable

Stabilisation du montant des dépôts bancaires

Les actifs financiers se stabilisent sur un an (-0,6 %) pour atteindre 208 millions d'euros. Toutefois, le montant total des actifs connaît pour la première fois une évolution annuelle légèrement négative qui n'avait plus été observée depuis 2006, mettant fin à une progression continue pendant cinq ans de l'épargne des agents économiques.

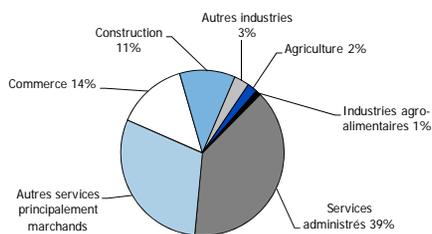
Progression des crédits bancaires

L'encours brut des crédits à l'économie progresse de 3 % pour dépasser 151 millions d'euros, soit le cinquième trimestre consécutif de hausse. Les encours de crédits des ménages et des collectivités locales progressent plus fortement (+ 5 %) que celui des entreprises (+ 2 %). Le taux de créances douteuses brutes recule pour la deuxième année consécutive et atteint 7,4 %, soit le plus faible niveau observé depuis 2005.

Les encours de risques bancaires déclarés au Service Central des Risques de la Banque de France sont principalement portés par le secteur administrations et collectivités locales qui représente 27 % des risques de la place. Le secteur immobilier et des services aux entreprises occupent la seconde position avec 13 % du total.

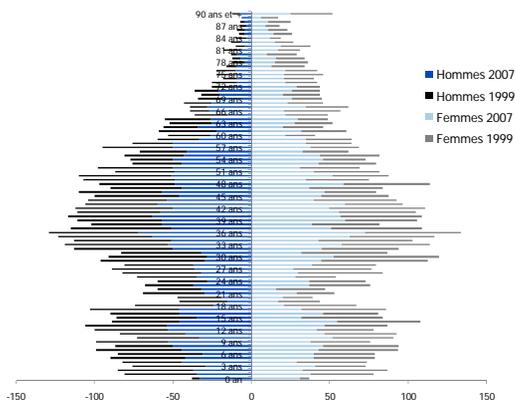
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

Répartition du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2006



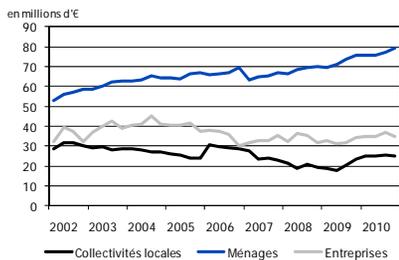
Source : CEROM

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2010



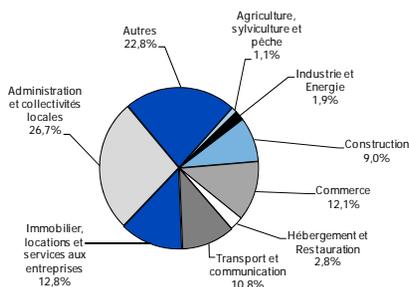
Source : INSEE

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière



Source : IEDOM

Répartition des risques par secteur



Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2000	2010	Métropole 2010
Population			
Population totale	6 316 (1)	6 125 (2)	62 799 180
Taux de croissance de la population	0,6%	-3,0%	0,7%
Population active	3 198 (1)	3 194 (2)	-
Taux de réussite au baccalauréat	84,0%	100,0%	86,2%
Nombre de journées d'hospitalisation	8 150	6 812	-
Environnement			
Superficie totale (en km ²)	242	242	549 087
Surfaces cultivées (en ha)	2,8	6,0	-
Surfaces forêt boréale (en ha)	3 149	2 941	-
Economie			
PIB (en millions d'euros constants)	-	161,1 (3)	1 907 100 (4)
Taux de croissance du PIB (% annuel)	-	-	-2,6%
PIB / habitant (en euros)	-	26 073 (3)	30 368
Consommation électrique (kW/hab./an)	6 166	6 928	7 745 (4)
Taux d'inflation	7,15%	4,46%	1,8%
Taux de chômage moyen des DEFM 1	9,52%	7,08%	9,2%
Indicateurs sectoriels			
Nombre d'entreprises recensées	484 (5)	545	-
Nombre d'entreprises artisanales	177 (5)	152	-
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263 (2)	1 021	1 680 (6)
Nombre d'habitants par guichet automatique	6 316 (2)	875	1 180 (6)
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,84	3,09	-
Actifs financiers auprès des EC locaux (en millions d'euros)	148,804	208,485	-
Encours sains auprès des EC locaux (en millions d'euros)	87,372	132,871	-
Taux de créances douteuses brutes des EC locaux	5,7%	7,8%	-
Nombre de dossiers de surendettement déposés	0	0	-

(1) Recensement 1999

(2) Recensement 2006

(3) Etude CEROM 2004

(4) En 2009

(5) Données 2002

(6) Données 2009



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

Situé en plein cœur des Grands Bancs de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord, à 4 300 km de Paris et à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé de huit îles totalisant 242 km², dont seulement deux sont habitées. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km². Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km²), est en fait constituée de deux îles, Miquelon reliée à Langlade par la Dune de Langlade, isthme sablonneux d'une dizaine de kilomètres de long.

Bien que situé à la même latitude que la ville de Nantes (47° Nord), l'archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l'influence des masses d'air polaire et des courants froids du Labrador. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu'au Canada. La température moyenne (+ 5,3 °C) se distingue par une amplitude annuelle élevée de 19 °C entre le mois le plus chaud (15,7 °C en août) et le mois le plus froid (– 3,6 °C en février).

Les précipitations sont abondantes (1 312 mm par an) et régulières (146 jours par an), sous forme de neige et de pluie. En raison de sa localisation, aux confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l'archipel est également traversé une centaine de jours par an par des bancs de brume, principalement en juin et juillet.

Section 2

Repères historiques

Les premières implantations

Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert le 21 octobre 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Faguendes qui le nomme « Archipel des onze mille vierges » en l'honneur de Sainte Ursule, fête du jour. Jacques Cartier en prend possession en 1535 au nom de François I^{er}. Un an après, l'archipel est renommé « Iles Saint-Pierre ». Quelques années plus tard, vers 1579, des pêcheurs basques donnèrent le nom de Miquelon à l'île qu'ils fréquentaient. L'archipel prend ainsi le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Bien que des traces d'occupation de l'archipel par les Indiens, dont les Beothuks, témoignent d'une présence humaine antérieure à la colonisation européenne, la première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la première moitié du XVII^e siècle, les îles servant de base aux pêcheurs normands, bretons et basques qui y pratiquent la chasse baleinière et la pêche à la morue. La ville de Saint-Pierre fut fondée durant cette période, en 1604.

Rivalités franco-britannique

La France et la Grande-Bretagne se partagent pendant plus d'un siècle la souveraineté sur Saint-Pierre-et-Miquelon. En 1713, la couronne française cède l'archipel aux Anglais par le traité d'Utrecht en échange d'un droit de pêche sur le littoral terre-neuvien, connu sous le nom de « French Shore ».

Le retour des îles dans le giron français suite au traité de Paris en 1763 est de courte durée et, en 1778, les colons français sont une nouvelle fois chassés par l'occupant anglais. Parmi eux se trouvent de nombreux Acadiens qui s'étaient réfugiés à Saint-Pierre-et-Miquelon suite au « grand dérangement¹ » de 1755. Par la suite, les îles changent plusieurs fois de mains et il faut attendre le second traité de Paris pour que la Grande-Bretagne reconnaisse définitivement la souveraineté française sur l'archipel en 1816.

Une histoire liée à la pêche

Grâce à un secteur de la pêche très dynamique, la seconde moitié du XIX^e siècle marque l'apogée économique de Saint-Pierre-et-Miquelon. La ville ainsi que les infrastructures se développent. Toutefois une succession de mauvaises saisons de pêche au début du XX^e siècle ainsi que l'abolition des droits de pêche dans le « French Shore » en 1904 portent un coup sévère à l'économie de l'archipel.

¹ Lors du traité d'Utrecht en 1713 la France cède une partie de ses possessions en Amérique du Nord, dont l'Acadie, à la Grande-Bretagne. Mais en 1755, les Britanniques décident de déporter cette population jugée pro-française, qui va alors s'implanter dans les colonies françaises restantes, dont Saint-Pierre-et-Miquelon et la Louisiane. Cet épisode est connu sous le nom de « grand dérangement ».

En 1920, la prohibition aux Etats-Unis permet de relancer l'économie locale. Saint-Pierre-et-Miquelon devient une plaque tournante du trafic d'alcool à destination des Etats-Unis jusqu'en 1933, année de l'abolition de la loi sur la prohibition.

En décembre 1941, devançant une éventuelle intervention nord-américaine, les forces françaises libres débarquent dans le port de Saint-Pierre, faisant ainsi de l'archipel le premier territoire rattaché à la France libre.

Après la Seconde Guerre mondiale, la pêche à la morue devient particulièrement florissante avec l'apparition de navires-usines qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. L'avitaillement des nombreux navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre contribue également à l'essor de l'activité économique.

Déclin de l'activité halieutique

La pêche industrielle intensive conduit à la création par le Canada d'une zone de protection de la pêche (ZPP) en 1977, faisant écho à l'instauration d'une zone économique exclusive (ZEE) par la France la même année, conformément à une loi votée en 1976. Cependant, en raison de la proximité des territoires, les deux zones se chevauchent sur une surface élevée. Cela donne lieu à plusieurs incidents, les canadiens accusant les pêcheurs français de surpêche tandis que la France reproche aux Canadiens la mise en place de quotas trop faibles.

Le litige est porté devant le tribunal arbitral de New York en 1989, qui rend sa sentence le 30 juin 1992 : partant de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 fixant les eaux territoriales à 12 milles nautiques, le tribunal accorde un plateau territorial de 12 milles supplémentaires à l'ouest de l'archipel, tandis qu'un corridor de 200 milles de long sur 10,5 milles de large est fixé au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit une ZEE française de seulement 12 400 km², totalement enclavée dans la zone sous juridiction canadienne.

La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de cinq ans (1992-1997) sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral du 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Toutefois, la faiblesse des quotas rend ces derniers difficilement exploitables pour les pêcheurs français, d'autant plus que les stocks de morue ne se reconstituent pas malgré le moratoire.

La structure économique basée sur une filière unique est ainsi remise en cause, les activités marchandes cédant progressivement le pas principalement aux services administrés.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution, et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution².

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon qui dispose depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

EVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1946	Territoire d'outre-mer
1976	Département d'outre-mer
1985	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
2003	Collectivité d'outre-mer

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la collectivité (l'Etat ne peut cependant pas transférer les matières « *régaliennes* » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française, cette dernière est un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit).

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires est applicable de plein droit à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la collectivité. A l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

1.3 REPARTITION DES COMPETENCES

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial.

Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, à l'exception de celles relatives à :

- 1) la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;
- 2) la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;
- 3) la lutte contre les maladies vectorielles ;
- 4) la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;
- 5) les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;
- 6) le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

En outre, le Conseil territorial est compétent, en matière de :

- 1) impôts, droits et taxes, et cadastre ;
- 2) régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;
- 3) urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'Etat et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;
- 4) création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

2. Dans le paysage administratif communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte l'Outre-mer dans ses Etats membres.

Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP), qui concerne les départements et régions d'outre-mer (DROM). Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM), qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Saint-Pierre-et-Miquelon est considéré comme un PTOM fondé sur la base d'un régime d'association². A ce titre, ce territoire est considéré comme un territoire étranger qui n'applique qu'une partie du droit communautaire, et ce, sur le fondement d'un traité associatif. L'article 182 du traité C.E. précise que « *le but du régime d'association est la promotion de leur développement économique et social et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et la communauté dans son ensemble* ».

Disposant du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les Etats-Unis.

3. Les codes des impôts et des douanes

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

4. Le code local des investissements

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour pallier les difficultés dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social, par exemple le secteur de la pêche –, l'archipel s'est doté depuis 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/96) d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ».

¹ Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des sept régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités.

² L'archipel disposait d'un traitement particulier vis-à-vis du droit communautaire, ayant conservé le statut de PTOM pendant la période où il faisait partie des départements d'outre-mer.

CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

● Dispositions générales

Le code local des investissements permet aux entreprises, après agrément de la Commission locale d'aide à l'investissement, d'obtenir une exonération d'impôts (impôts sur les sociétés, impôts sur les revenus distribués, patente et impôts fonciers) de 5 à 10 ans, ainsi qu'une exonération des droits de douane et taxes perçus à l'importation (droits de douane, taxes et octroi de mer) sur leurs équipements.

● Conditions d'éligibilité

Le bénéfice de ces avantages fiscaux et douaniers est subordonné à l'octroi d'un agrément. Les entreprises doivent présenter des engagements minimaux en termes d'investissement (allant de 15 000 à 75 000 € selon les secteurs d'activités), d'embauche au cours du premier exercice et de participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés, à réaliser selon un calendrier précis. La participation financière personnelle de l'exploitant ou des associés doit s'élever au minimum à 20 % de l'investissement réalisé.

● Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

● Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. Chapitre III – Section 2 – 2. La pêche – 2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale).



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

Introduction

Traditionnellement dominée par l'activité halieutique, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a été durement touchée par la diminution de sa ZEE en 1992 ainsi que par l'imposition de quotas sur les espèces pêchées en 1994. Depuis cette date, aucune activité marchande n'a véritablement émergé et l'économie locale repose principalement sur la commande publique et la consommation des ménages. En 2004, le PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérisait par le poids prépondérant des services non marchands et était estimé à 26 073 euros par habitant, soit un montant légèrement inférieur à celui de la moyenne nationale.

La conjoncture économique s'est redressée en 2010 malgré une hausse des prix élevée (+ 4,5 %). La demande des ménages est restée soutenue tandis que les échanges extérieurs ont significativement progressé. Le marché de l'emploi a connu une évolution favorable.

Section 1

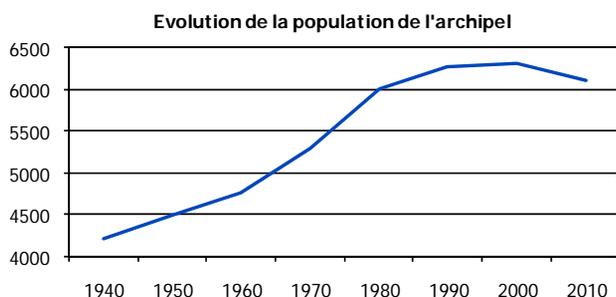
La population

Lors du dernier recensement effectué par l'INSEE à Saint-Pierre-et-Miquelon (2006), la population totale était estimée à 6 125 habitants, dont 5 509 à Saint-Pierre et 616 à Miquelon. Cela représente une baisse de 3 % par rapport au recensement précédent (1999), diminution qui touche plus fortement Miquelon-Langlade (- 11,7 %) que Saint-Pierre (- 1,9 %). Ce repli fait suite à une stagnation de la population entre 1990 et 1999, alors que la croissance démographique était continue depuis 1921.

Par ailleurs, 2 517 ménages ont été recensés avec une moyenne de 2,4 personnes par ménage (2,3 en métropole¹). Le vieillissement de la population et la baisse de la natalité expliquent la diminution de la taille moyenne des ménages, qui était de 2,6 personnes en 1999.

La pyramide des âges révèle un déficit pour la tranche d'âge 20-34 ans alors que la part des moins de 20 ans est sensiblement la même qu'en métropole (24,8 % contre 25 %). La nécessité de quitter l'archipel pour suivre des études supérieures et le retour parfois difficile sont à l'origine de ce déficit. Le vieillissement de la population se poursuit, les plus de 60 ans représentent 17,8 % en 2006 contre 15,5 % en 1999.

L'archipel accueille peu de nouveaux arrivants : 82,1 % des habitants sont nés dans l'archipel et seulement 10,2 % des habitants n'y résidaient pas cinq ans auparavant.



Principaux indicateurs démographiques

	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Nombre de naissances (a)	46	72	64	46	-28,1%
Nombre de décès (b)	45	52	45	37	-17,8%
Accroissement naturel (c = a - b)	1	20	19	9	-52,6%
Solde migratoire (d)	-14	-6	ND	ND	-
Variation totale de la population (c + d)	-13	14	ND	ND	-

Sources : INSEE, Préfecture

¹ INSEE RP 2006.

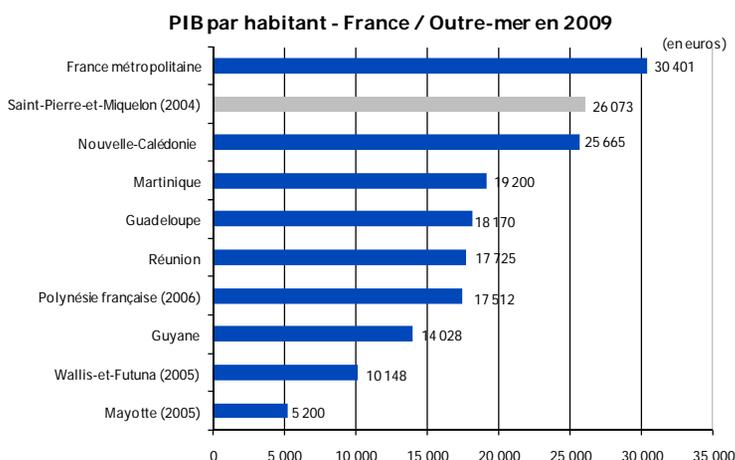
Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Le PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon, évalué dans le cadre du projet comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM), s'élevait à 161,1 millions d'euros, soit un PIB par habitant de 26 073 euros, légèrement en dessous de la moyenne nationale (30 401 euros).



Sources : INSEE, ISEE, ISPF, CEROM

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

Les dépenses de consommation finale s'élevaient à plus de 193 millions d'euros, dont 56 % résultaient des ménages, 43 % des administrations publiques et 1 % des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Les ménages et les administrations publiques sont donc au cœur de la dynamique de création de richesse.

La demande générée par l'investissement représentait près d'un quart du PIB, contre 19,5 % au niveau national. Cela s'explique en partie par l'absence de sociétés de location de matériels dans l'archipel, obligeant les entreprises à investir plutôt qu'à louer, et par le côté incitatif du code local des investissements pour les entreprises.

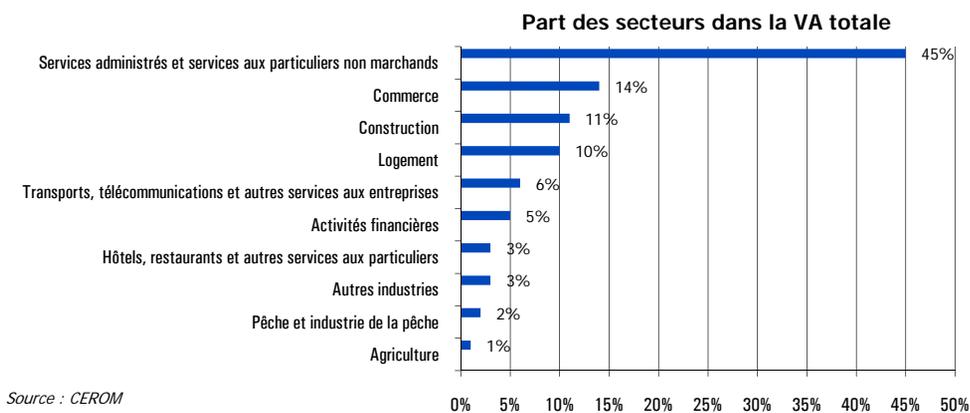
Les exportations de l'archipel sont faibles (5,1 % du PIB). Parallèlement, les importations sont relativement élevées (49,1 % du PIB), compte tenu de la forte demande intérieure. Il en découle un taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) à peine supérieur à 10 %, mais un degré d'ouverture vers l'extérieur (exportations + importations/PIB) proche du niveau national (54,2 % contre 51,2 %).

L'équilibre emplois ressources		en millions d'euros
		2004
Ressources		
PIB		161,1
Importations (biens et services)		79,2
Emplois		
Consommation des ménages		108,1
Consommation des administrations		82,7
Consommation ISBLSM		2,3
FBCF		40,2
Variations de stocks		-1,2
Exportations		8,3

Source : CEROM

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

Selon les chiffres de 2004, la contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affiche une très large prédominance du secteur tertiaire (83 %). L'administration, le commerce et la construction concentrent les deux tiers de la création de richesse. Les seuls services administrés représentent 39 % de la valeur ajoutée¹, soit quasiment deux fois plus qu'en France métropolitaine. Les autres industries, qui contribuent pour 16 % de la valeur ajoutée en métropole, ne créent que 3 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon.



¹ Le PIB non marchand est principalement constitué de l'activité des administrations publiques. Mais il comprend également les activités des ménages qui ne résultent pas d'une activité marchande. Il s'agit des loyers fictifs, de l'autoconsommation en produits agricoles et de l'auto-construction.

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

En 2007, la population comptait 3 171 actifs, soit un taux d'activité² de 77,5 %. Le taux d'emploi³ se situe à 69,8 %. Une nette majorité de la population (87,8 %) occupait un emploi à temps complet.

Répartition de la population active

	1990	1999	2007	Var. 07/99	Var. 07/90
Population active	2 981	3 198	3 171	-0,8%	6,4%
Hommes	1 893	1 826	1 739	-4,8%	-8,1%
Femmes	1 088	1 372	1 432	4,4%	31,6%
Population active occupée	2 695	2 790	2 855	2,3%	5,9%
Hommes	1 740	1 604	1 568	-2,2%	-9,9%
Femmes	955	1 186	1 287	8,5%	34,8%
Taux d'activité*	60,7%	63,2%	77,5%	-	-
Hommes	77,0%	73,1%	82,4%	-	-
Femmes	44,3%	53,5%	72,3%	-	-

* Rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 à 64 ans)

Source : INSEE

2.2 L'EMPLOI

La situation de l'emploi a été profondément modifiée suite à l'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992. L'archipel a évolué vers une économie « tertiarisée », où le secteur tertiaire représente 85 % des emplois en 2007 contre 81 % en 1999 et 72 % en 1990. Le secteur secondaire, qui représente environ 10 % des emplois, voit sa place diminuer tandis que l'agriculture a gagné des emplois.

Répartition des emplois par secteur

	1999	2007	Part en 2007	Variations 2007/1999
Agriculture	76	137	4,8%	80,3%
Industrie	194	133	4,6%	-31,4%
Construction	261	167	5,8%	-36,0%
Tertiaire	2 259	2 439	84,8%	8,0%
<i>Commerce, transport et services divers</i>	1 037	1 174	40,8%	13,2%
<i>Administration, enseignement, santé et action sociale</i>	1 222	1 265	44,0%	3,5%
Total	2 790	2 876	100,0%	3,1%

Source : INSEE

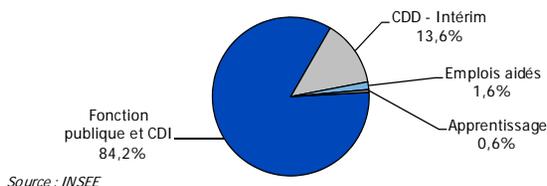
¹ La population active comprend les actifs ayant un emploi, y compris en apprentissage ou en stage rémunéré, et les personnes au chômage (au sens du recensement).

² Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population totale en âge de travailler.

³ Le taux d'emploi est le rapport entre la population occupant un emploi et la population totale en âge de travailler.

Selon l'INSEE, en 2007, l'emploi salarié représentait 90 % de l'emploi total, concentrant 2 567 personnes dont la plupart (84 %) bénéficiaient d'un statut stable (titulaire de la fonction publique ou contrat à durée indéterminée). Le secteur non salarié, qui regroupe les 10 % restants, est principalement composé de professions libérales et de chefs d'entreprise.

Statuts et conditions de l'emploi salarié en 2007



2.3 LE CHOMAGE¹

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont suspendues entre les mois de décembre et avril. Il en résulte une hausse des demandeurs d'emploi, essentiellement chez les hommes et une augmentation des bénéficiaires du RMI.

L'indicateur mensuel moyen de chômage pour 2010 affiche une diminution par rapport à 2009, passant de 7,7 % à 7,1 %. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie 1 à la fin de l'année s'élevait à 249 personnes, soit un nombre inférieur à celui des années précédentes (303 en 2009 et 334 en 2008). La tendance est similaire pour l'ensemble des DEFM (315 personnes en 2010 contre 398 en 2009 et 412 en 2008), ainsi que pour le chômage de longue durée qui passe de 65 personnes en 2008 à 40 en 2009 et 34 en 2010. Si le chômage des jeunes reste élevé avec un tiers des demandeurs d'emploi ayant moins de 30 ans, les plus de 50 ans sont la seule catégorie pour laquelle la situation ne s'est pas améliorée.

Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie 1 (à la fin de l'année)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part en 2010
DEFM 1	334	303	249	-9,3%	100%
Hommes	207	194	156	-6,3%	63%
Femmes	127	109	93	-14,2%	37%
Moins de 30 ans	118	113	84	-25,7%	34%
31 à 49 ans	181	148	121	-18,2%	49%
50 ans et plus	35	42	44	4,8%	18%
Chômage de longue durée	65	40	34	-38,5%	14%

Source : DCSTEP

¹ Sont classées comme chômeurs les personnes qui se sont déclarées « chômeurs (inscrits ou non à pôle emploi) » sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas chercher de travail. La définition du chômage au sens du recensement (INSEE) diffère de celle du Bureau International du Travail et de celle de Pôle emploi.

Les offres d'emploi sont également en baisse : 227 ont été déposées en 2010 (après 291 en 2009), dont 17 % d'offres de CDI. 199 ont été pourvues, soit un taux de satisfaction supérieur à 87 %. Le commerce est le secteur qui a déposé le plus grand nombre d'offres (44), suivi de l'administration publique (38).

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi de fin de mois indemnisés a diminué de manière significative, passant de 219 en 2009 à 161 en 2010.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDES

Les emplois aidés de l'archipel prennent la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi CAE et d'accès à l'emploi CAE-DOM. Ils s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés particulières pour accéder à l'emploi, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux.

La grande majorité des emplois aidés sont des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), qui concernent les emplois dans le secteur non-marchand. Les employeurs ayant recours à ce type de contrat peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat allant jusqu'à 95 % du SMIC brut. En outre ils peuvent être exonérés de certaines taxes et cotisations sociales. En 2010, 34 CAE ont été conclus.

Un second type d'emploi aidé est également présent sur l'archipel, bien que beaucoup moins utilisé : le CAE-DOM. Spécifique aux départements d'Outre-mer ainsi qu'aux collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, il est orienté vers le secteur marchand et correspond à la version pour les départements d'outre-mer des contrats initiatives emploi (CIE) mis en place en métropole. Les employeurs peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire, d'une exonération des cotisations patronales et d'aides à la formation. Seuls 2 CAE-DOM ont été conclus en 2010, après 8 en 2009.

A partir du 1^{er} janvier 2011, le contrat unique d'insertion (CUI) mis en place en métropole le 1^{er} janvier 2010 a été étendu à Saint-Pierre-et-Miquelon.

3. Les revenus et salaires

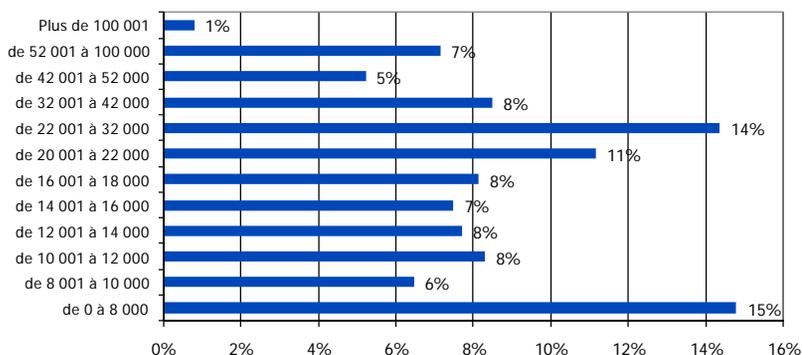
3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Le nombre de foyers fiscaux à Saint-Pierre-et-Miquelon diminue par rapport à l'année précédente et s'élève en 2010 (revenus de 2009) à 3 698 foyers (3 722 en 2009). 14,8 % des foyers avaient en 2009 un revenu net global¹ inférieur à 8 000 euros contre 15,5 % l'année précédente et 16,5 % en 2007. A l'inverse, la part des foyers fiscaux ayant un revenu net global supérieur à 42 000 euros est en progression : elle représentait 13,2 % du total en 2009 contre 12,4 % en 2008 et 12,1 % en 2007.

¹ Le revenu net global correspond au revenu net imposable (revenu obtenu après application des abattements de 10 % et 20 % et des charges déductibles) auquel ont été ajoutés les revenus taxés en application de l'article 74 *bis* du Code local des impôts et les revenus exceptionnels perçus sur l'année 2009.

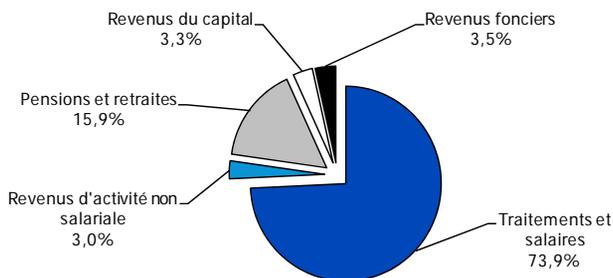
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu en 2010



Source : Direction des Services fiscaux

En 2010, l'ensemble des foyers fiscaux a déclaré un peu plus de 133 millions d'euros de revenus de 2009. Près des trois quarts de ces revenus sont issus des traitements et salaires, suivis par les pensions et retraites qui représentent 16 % du total.

Répartition des revenus déclarés selon la catégorie de revenus en 2010



Source : Direction des Services fiscaux

Le revenu net global moyen s'établit à 23 286 euros en 2010, en hausse de 2,8 % sur un an (22 647 euros l'année précédente).

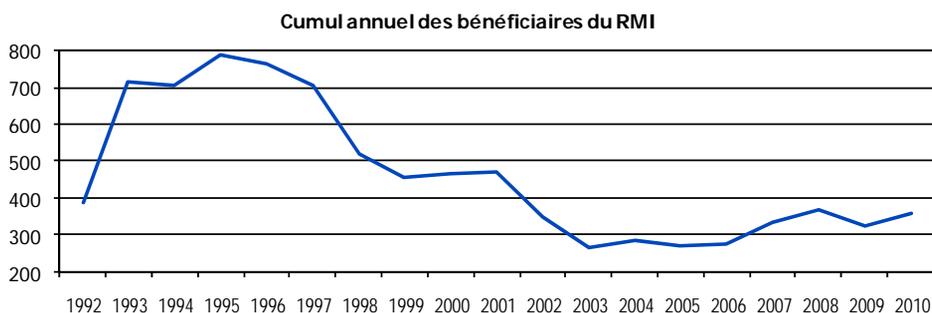
Revenus déclarés par catégorie (en millions d'€)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part en 2010
Traitements et salaires	100,778	98,129	99,076	1,0%	73,9%
Revenus d'activité non salariale	4,926	4,738	3,995	-15,7%	3,0%
dont :					
Bénéfices agricoles	0,002	0,001	0,014	ns	0,01%
Bénéfices industriels et commerciaux	4,035	3,767	2,956	-21,5%	2,2%
Bénéfices non commerciaux	0,889	0,970	1,026	5,7%	0,8%
Pensions et retraites	19,567	20,769	21,152	1,8%	15,9%
Revenus du capital	3,572	4,573	4,409	-3,6%	3,3%
Revenus fonciers (bruts)	4,481	4,498	4,638	3,1%	3,5%
Total	133,324	132,707	133,271	0,4%	100,0%

Source : Direction des Services fiscaux

3.1.2 Le revenu minimum d'insertion

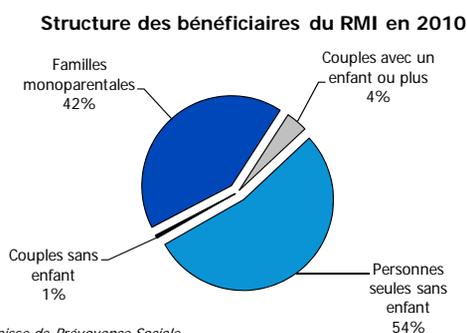
La loi sur le RMI n° 88-1088, votée le 1^{er} décembre 1988, est appliquée depuis le 15 décembre 1988. Le revenu minimum d'insertion (RMI) garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge. Le RMI est également accordé aux personnes de moins de 25 ans ayant une ou plusieurs personnes à charge. Depuis le 1^{er} janvier 2011 le RMI est remplacé par le RSA.



Source : Caisse de Prévoyance Sociale

L'évolution du nombre de bénéficiaires du RMI dans la population active de Saint-Pierre-et-Miquelon est caractérisée par trois paliers décroissants avec une légère hausse en fin de période. De 1992 à 1995, les bénéficiaires du RMI représentaient environ 25 % de la population active. Ce nombre va ensuite diminuer jusqu'en 2003 portant la part des bénéficiaires à 8,3 % de la population active. Depuis fin 2003, cette proportion oscille autour de 10 %.

En 2010, les bénéficiaires représentaient 11,2 % de la population active contre 10,1 % l'année précédente, leur nombre ayant progressé de 10,8 % (359 en 2010 contre 324 en 2009).



Source : Caisse de Prévoyance Sociale

Deux catégories de ménages représentent la quasi-totalité des bénéficiaires (96 %) alors qu'elles ne représentent que 35 % des ménages : les personnes seules sans enfant et les familles monoparentales.

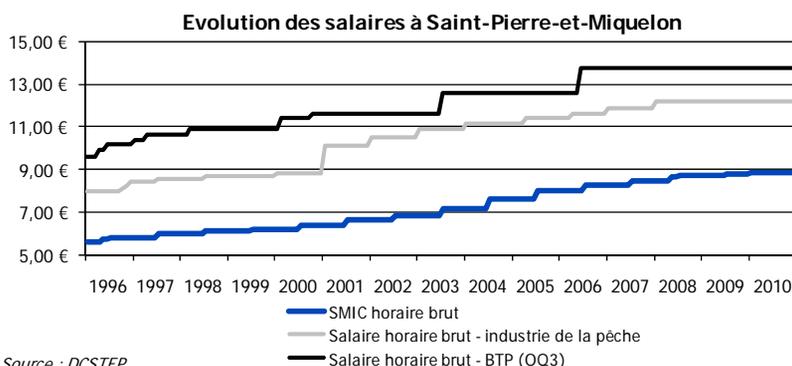
LE REVENU SUPPLEMENTAIRE TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés dans les départements et collectivités d'outre-mer, le gouvernement a mis en place en 2009 le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). Tout salarié percevant une rémunération mensuelle brute inférieure ou égale à 1,4 SMIC peut prétendre au RSTA. Les versements sont effectués tous les trois mois et peuvent atteindre 100 € par mois. Le RSTA restera en vigueur pour l'année 2011, mais sera progressivement remplacé par le revenu de solidarité active (RSA).

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Sur les dix dernières années, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire brut a enregistré une revalorisation significative : de 6,41 € en 2000, il s'établit à 8,86 € à fin 2010 (+ 38,2 %). Toutefois l'appréciation du SMIC ralentit sur les dernières années : il progresse de 3,2 % en 2008, 1,3 % en 2009 et 0,5 % en 2010.



3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Outre le SMIC, trois indicateurs salariaux font l'objet d'une attention particulière : l'indice du salaire horaire brut du secteur du BTP (catégorie OO3) et du salaire horaire brut médian de l'industrie de la pêche ainsi que le traitement mensuel minimum net de la fonction publique.

En dix ans, tous les salaires ont enregistré des revalorisations importantes. Sur cette période, les revenus des salariés de l'industrie de la pêche ont progressé de 38 %, le salaire horaire des salariés du BTP a crû de 18,5 % et le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires est passé de 1 697,10 € à 2 090,92 € (+ 23,2 %).

Au cours de l'année 2010, les salaires horaires des ouvriers du BTP et de l'industrie de la pêche sont restés stables, respectivement à 13,77 euros et à 12,20 euros. Le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires a augmenté de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010.

Evolution des salaires (en fin d'année)

	2000	2009	2010	Var. 10/09	Var. 10/00
SMIC horaire brut	6,41	8,82	8,86	0,5%	38,2%
Bâtiment et travaux publics (1)	11,62	13,77	13,77	0,0%	18,5%
Industrie Pêche (2)	8,84	12,20	12,20	0,0%	38,0%
Fonctionnaire (3)	1 697,10	2 074,29	2 090,92	0,8%	23,2%

Sources : DCSTEP, Préfecture, Industrie Pêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

(2) Salaire horaire brut des ouvriers

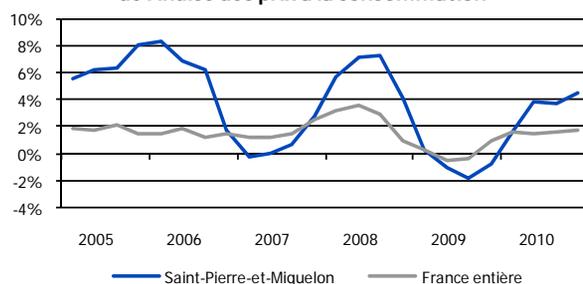
(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

4. Les prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de l'étroitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des produits pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

Comme il est souvent observé au cours des dernières années, les variations de prix ont été plus accentuées que pour la France entière. L'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 4,5 % en glissement annuel au cours de l'année 2010, soit plus de deux fois plus vite que sur la France entière (+ 1,8 % en 2010 en glissement annuel). La hausse de l'IPC est principalement concentrée au second trimestre 2010 (+ 3,48 %), au moment de la hausse des prix des carburants et des produits pétroliers.

Variation annuelle des données mensuelles
de l'indice des prix à la consommation



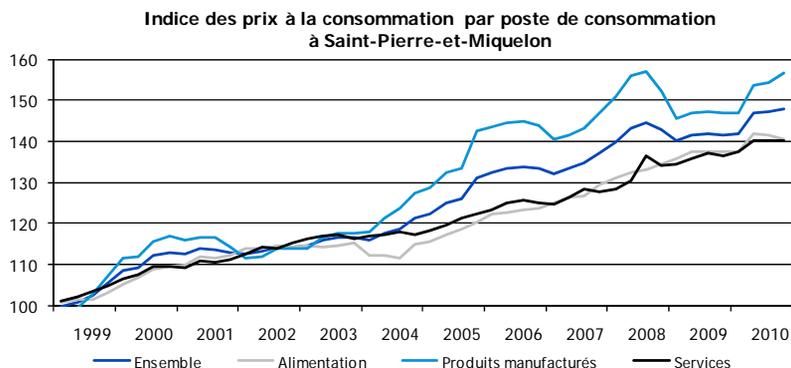
Sources : Préfecture, INSEE

L'indice général des prix à la consommation de l'archipel s'élevait à 148,0 (base 100 en décembre 1998) contre 122,1 pour la France entière.

Deux facteurs expliquent traditionnellement l'évolution du niveau général des prix de l'archipel :

– l'appréciation ou la dépréciation du dollar canadien par rapport à l'euro : en 2010, la parité s'est appréciée de 15,5 %, ce qui a généré un phénomène d'inflation importée en raison de la forte proportion de biens en provenance du Canada ;

– les prix des carburants et du fioul domestique, dont les pondérations dans le panier de consommation sont relativement élevées (10 %) : en 2010, ils ont progressé respectivement de 18,9 % et de 22,9 %.



Sur les cinq dernières années, l'IPC progresse en moyenne chaque année de 2,5 %. Les prix des produits alimentaires augmentent d'environ 3,2 % par an, ce qui en fait le poste dont les prix progressent le plus rapidement. Les prix des services sont en hausse de 2,8 % tandis que les prix des produits manufacturés ne progressent que de 2 % sur la période.

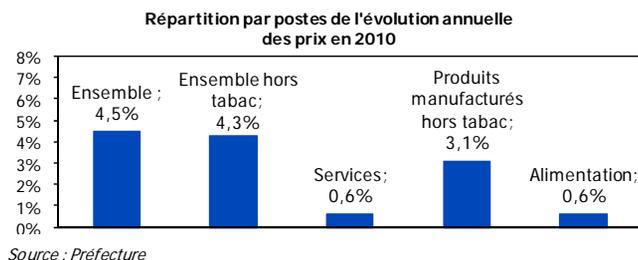
Indice des prix à la consommation

	Pondération 2010	Fin 2009	Fin 2010	Glissement 10/09
Indice général	10 000	141,7	148,0	4,5%
Indice général hors tabac	9 532	138,4	144,7	4,6%
Alimentation	2 878	137,4	140,5	2,3%
Produits manufacturés	4 853	146,9	156,6	6,6%
Produits manufacturés hors tabac	4 385	140,1	149,9	7,0%
Services	2 269	136,4	140,2	2,8%
Indice France entière	10 000	120,0	122,1	1,8%
Indice COM	10 000	117,0	119,7	2,3%
Indice DOM	10 000	122,0	124,7	2,2%

Source : Préfecture, INSEE

Base 100 décembre 1998

Tous les postes sont concernés par la hausse des prix en 2010. Les produits manufacturés subissent la plus forte hausse (+ 6,6 %), tirés par la réévaluation des prix des produits pétroliers. Les prix des services augmentent de 2,7 %, en raison notamment de la progression de 7 % du prix des transports aériens. Enfin les prix du secteur de l'alimentation atteignent + 2,2 %, malgré une baisse sur les deux derniers trimestres de l'année.



5. Le commerce extérieur

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

	2007	2008	2009	2010	Structure en 2010	Variations 2010/2009
Produits						
Produits alimentaires	12 642	13 240	11 770	14 457	20,2%	22,8%
Produits pétroliers	13 347	15 901	9 017	11 335	15,9%	25,7%
Produits manufacturés	31 421	35 610	34 687	40 623	56,9%	17,1%
Produits bruts	3 235	4 020	3 861	4 445	6,2%	15,1%
Mouvements des entrepôts (1)	1 010	954	882	542	0,8%	-38,5%
Importations totales	61 655	69 725	60 217	71 402	100,0%	18,6%

Source : Service des douanes

(1) Mouvements correspondant à l'importation de poissons destinés à la transformation

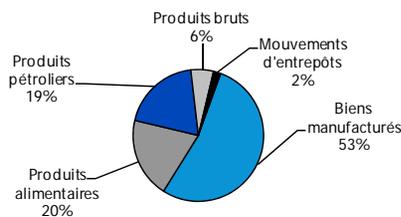
Provenance des importations	en milliers d'euros				
	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Provenance					
Union européenne	22 078	25 212	23 960	26 789	11,8%
Autres pays étrangers	38 566	43 559	35 375	44 071	24,6%
Importations réelles (1)	60 644	68 771	59 335	70 860	19,4%

Source : Service des Douanes

(1) Sans mouvements d'entrepôts

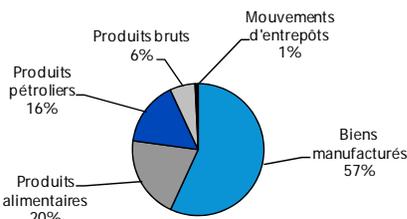
En 2010, les importations totales de l'archipel (importations réelles + mouvements d'entrepôts) s'élèvent à 71,4 millions d'euros, soit une progression de 19 % en valeur après une réduction de 14 % l'année précédente. Cette forte hausse résulte d'une meilleure orientation de l'activité, mais également de l'appréciation du dollar canadien par rapport à l'euro (+ 15,5 % entre décembre 2009 et décembre 2010) dans la mesure où plus de la moitié des importations de l'archipel proviennent du Canada.

Répartition par type de produit en 2005



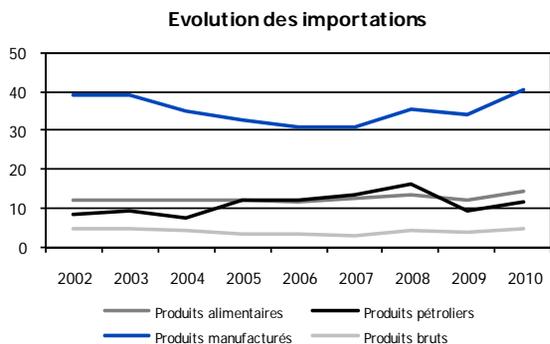
Source : Douanes

Répartition par type de produit en 2010



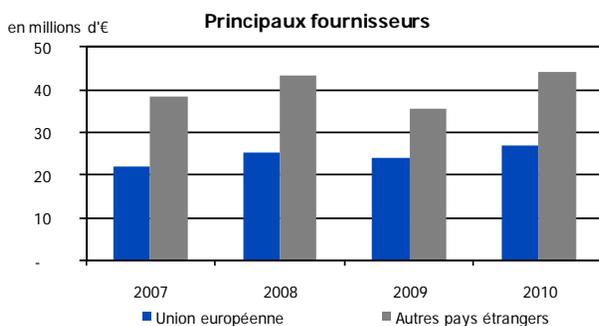
Source : Douanes

La structure des importations a peu varié entre 2005 et 2010. En cinq ans, la part des importations de produits pétroliers a diminué au profit des importations de produits manufacturés, tandis que les importations de produits alimentaires et bruts restent stables.



5.1.2 Les principaux fournisseurs

En raison de sa proximité géographique, le Canada est le principal fournisseur de l'archipel avec 53 % de la valeur totale des importations, suivi de la France avec 35 %. Viennent ensuite la Chine (4 % des importations totales de l'archipel) et les Etats-Unis (1 %). Au total, environ un tiers des importations proviennent de l'Union européenne et deux tiers du reste du monde.



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Exportations en valeur	2007	2008	2009	2010	en milliers d'euros	
					Structure en 2010	Variations 2010/2009
Produits de la pêche	6 041	6 863	3 860	4 973	100,0%	28,8%
Poisson frais ou congelé	3 003	2 476	1 626	1 872	37,6%	15,1%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	574	442	165	862	17,3%	422,4%
Crustacés frais, réfrigérés	702	441	520	567	11,4%	9,0%
Mollusques frais, congelés	81	244	53	176	3,5%	232,1%
Mouvements des entrepôts	1 681	3 260	1 496	1 496	30,1%	0,0%
Provisions de bord (1)	0	149	0	0	0,0%	-
Exportations totales	6 041	7 012	3 860	4 973	100,0%	28,8%

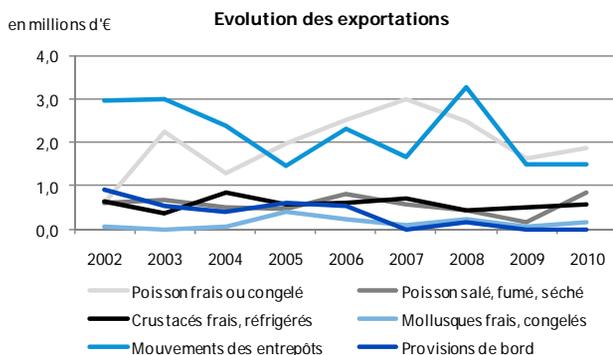
Source : Service des douanes

(1) Mazout livré aux différents navires faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Les exportations de l'archipel sont exclusivement constituées de produits de la pêche et de sorties d'entrepôt. Les provisions de bord, qui correspondent aux activités de soutage (ravitaillement en fioul des navires en escale dans l'archipel) ont perdu de leur importance et, pour la seconde année consécutive, aucune provision de bord n'a été déclarée. Les exportations totales s'élevaient à presque 5 millions d'euros, en hausse de 28,8 % sur un an. Les exportations réelles représentent 3,5 millions d'euros (en hausse de 47,1 %).

La réouverture de la principale usine de transformation de poisson en 2010 après plusieurs mois d'arrêt en 2009 explique cette amélioration. Toutes les catégories de produits sont en augmentation, en particulier la catégorie « poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson » dont les exportations augmentent de presque 700 000 euros et la catégorie « mollusques frais et congelés » qui progresse de 123 000 euros.

Les sorties d'entrepôt restent stables, mais leur part dans le total des exportations passe de 38,8 % à 30,1 %.

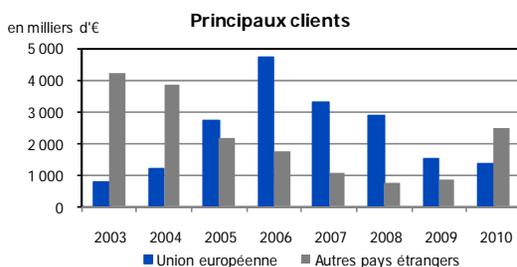


Source : Douanes

5.2.2 Les principaux clients

En 2010, près des deux tiers des exportations sont à destination du Canada tandis que le tiers restant est partagé entre la France (18 %), le Portugal (17 %), les Etats-Unis (4 %), les Pays-Bas (1 %), l'Espagne (1 %) et l'Allemagne (< 0,1 %). C'est la première fois depuis 2004 que les exportations à destination de l'Union européenne sont minoritaires, avec seulement 1,3 million d'euros de produits exportés sur un total de 3,8 millions d'euros. Cette évolution s'explique principalement par l'existence de nouveaux débouchés sur le marché canadien dans un contexte d'appréciation de la devise canadienne qui rend les produits de l'archipel plus compétitifs.

Les produits de la mer représentent l'intégralité des exportations de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2010.



5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

Balance commerciale hors services en valeur (1)

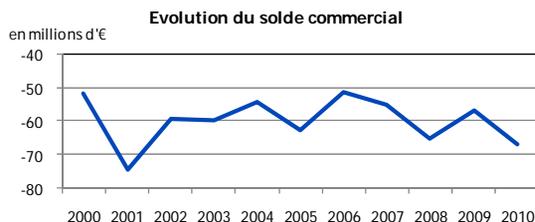
	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Importations	59 520	68 771	59 335	70 860	19,4%
<i>Dont Union européenne</i>	22 078	25 212	23 960	26 789	11,8%
Exportations	4 360	3 603	2 364	3 798	60,7%
<i>Dont Union européenne</i>	3 312	2 867	1 515	1 334	-11,9%
Solde commercial	-55 160	-65 168	-56 971	-67 062	17,7%
Taux de couverture	7,3%	5,2%	4,0%	5,4%	+1,4 pt

en milliers d'euros

Source : Douanes

(1) Non compris les mouvements des entrepôts et provisions de bord

En 2010, la progression du montant des exportations ne parvient pas à couvrir la hausse du montant des importations, ce qui provoque une dégradation mécanique de la balance commerciale qui passe de 57 millions d'euros à 67 millions d'euros. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) est structurellement très faible dans l'archipel (5,4 % en 2010).



Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE

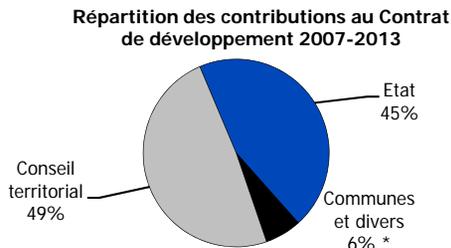
Approuvé en décembre 2009, le Schéma de développement stratégique élaboré par le Conseil territorial a pour objectif d'orienter la politique économique de l'archipel pour la période 2010-2030. Le SDS s'articule autour de cinq axes :

- accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international ;
- consolider, moderniser et diversifier l'économie marchande de l'archipel ;
- promouvoir et valoriser les ressources humaines et renforcer la cohésion sociale ;
- conduire un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- appliquer une ingénierie locale de développement territorial.

L'ensemble des acteurs sont mobilisés pour financer les investissements prévus : le Contrat de développement 2007-2013 prévoit 43 millions d'euros versés par l'Etat et les collectivités locales, tandis que 20,7 millions d'euros sont inscrits dans le document unique de programmation au titre du 10^e FED.

1.2 LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ETAT-COLLECTIVITE TERRITORIALE

Le 8 juin 2007, le Préfet et le président du Conseil territorial ont signé un contrat de développement Etat-Collectivité territoriale pour la période 2007-2013, pour un montant total de 43 millions d'euros (19 millions pour l'Etat et 24 millions pour les Collectivités dont 17 millions au titre du FED)¹.



* Les « divers » regroupent les entreprises, la CACIMA, les porteurs de projets, les acteurs privés et les autres partenaires.

¹ Les dépenses au titre du précédent plan 2000-2006 étaient estimées à 30 millions d'euros (16 millions pour l'Etat et 14 millions pour la Collectivité territoriale).

Les objectifs du contrat de développement se déclinent autour de quatre volets :

- consolidation des équipements grâce à la réfection des infrastructures portuaires, la protection du littoral et la gestion durable des déchets ;

- diversification économique via le soutien à l'aquaculture, la modernisation de la flottille de pêche côtière, le développement des productions agricoles et le soutien à l'activité touristique ;

- appui au développement de l'archipel en insistant sur la formation professionnelle et la coopération régionale ;

- amélioration des conditions de vie avec le financement d'équipements culturels et de loisirs, la réfection de la voirie à Saint-Pierre et une politique de maîtrise énergétique.

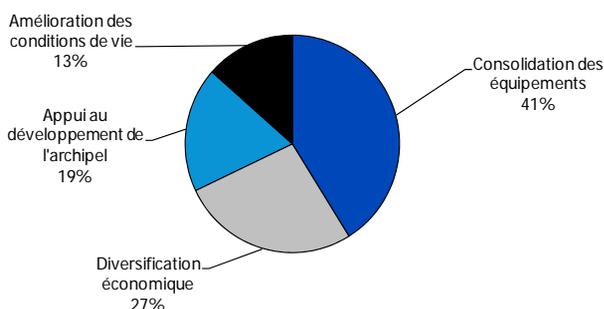
Plan de financement du CDECT 2007-2013

en euros

Volets	Montant affecté
Consolidation des équipements	17 750 000
Etat	5 500 000
Archipel	12 250 000
<i>dont Conseil territorial</i>	12 250 000
Diversification économique	11 532 000
Etat	4 690 000
Archipel	6 842 000
<i>dont Conseil territorial</i>	4 245 000
Appui au développement de l'archipel	8 040 000
Etat	6 330 000
Archipel	1 710 000
<i>dont Conseil territorial</i>	1 695 000
Amélioration des conditions de vie	5 798 400
Etat	2 778 000
Archipel	3 020 400
<i>dont Conseil territorial</i>	2 900 000

Source : Conseil territorial

Volets du CDECT 2007-2013



Au 31 décembre 2010, 79,1% de l'ensemble des crédits ouverts au nom du Conseil territorial dans le cadre du Contrat de développement étaient engagés à la fin de l'année 2010, avec des taux d'engagement différents selon les volets : près de 90 % pour le volet « Consolidation des équipements » contre 70 % pour le volet « Diversification économique », proche de 60 % pour le volet « Amélioration des conditions de vie » et plus de 57 % pour le volet « Appui au développement de l'archipel ».

Projets par volet	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2010		Crédits versés au 31/12/2010		Ecart / prévu
	en euros	en euros	en % des crédits ouverts	en euros	en % des crédits ouverts	en euros
1) Consolidation des équipements	12 250 000	11 000 000	89,8%	5 582 454	45,6%	-5 417 546
<i>Infrastructures des ports de Saint-Pierre et de Miquelon</i>		3 600 000	29,4%	2 510 000	20,5%	-1 090 000
<i>Protection du littoral de Miquelon-Langlade</i>		1 000 000	8,2%	891 020	7,3%	-108 980
<i>Gestion des déchets</i>		3 400 000	27,8%	2 181 434	17,8%	-1 218 566
2) Diversification économique	4 245 000	2 970 000	70,0%	1 889 744	44,5%	-1 080 256
<i>Appui au développement de l'aquaculture</i>		1 800 000	42,4%	1 537 500	36,2%	-262 500
<i>Agriculture - Soutien, mise aux normes et développement</i>		390 000	9,2%	285 940	6,7%	-104 060
<i>Tourisme</i>		780 000	18,4%	66 304	1,6%	-713 696
3) Appui au développement de l'archipel	1 695 000	975 000	57,5%	715 540	42,2%	-259 460
<i>Formation professionnelle</i>		840 000	49,6%	637 964	37,6%	-202 036
<i>Structuration d'une ingénierie territoriale</i>		15 000	0,9%	15 000	0,9%	0
<i>Développement de la coopération régionale</i>		120 000	7,1%	62 576	3,7%	-57 424
4) Amélioration des conditions de vie	2 900 000	1 736 000	59,9%	786 932	27,1%	-949 068
<i>Activités sportives</i>		1 030 000	35,5%	350 000	12,1%	-680 000
<i>Valorisation patrimoine, faune et flore</i>		320 000	11,0%	0	0,0%	-320 000
<i>Politique énergétique</i>		100 000	3,4%	36 932	1,3%	-63 068
<i>Voirie de Saint-Pierre</i>		514 000	17,7%	400 000	13,8%	-114 000
Total	21 090 000	16 681 000	79,1%	8 974 670	42,6%	-7 706 330

Source : Conseil territorial

1.3 LES AIDES EUROPEENNES

Les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), dont fait partie la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, sont les pays bénéficiant d'une relation particulière avec un des Etats membres de la Communauté européenne à qui ils sont « associés ». Les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre Etats-membres : le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils ne constituent pas des États indépendants, contrairement aux Etats ACP, et ne font pas partie du territoire communautaire (contrairement aux DOM). Toutefois, les ressortissants de ces territoires ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent (dans certains cas, les ressortissants ne bénéficient pas de la pleine citoyenneté de ces Etats).

Le régime d'association entre la Communauté européenne et les PTOM est régi par :

- le traité de Rome de 1957 amendé par l'Acte unique et les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice ;
- la décision 2001/822/CE du 2 décembre 2001 relative à l'association des PTOM à la CE. Cette décision reste en vigueur jusqu'en 2011.

En conséquence, le droit dérivé communautaire ne s'applique pas directement aux PTOM et le Conseil de l'Union européenne doit arrêter spécifiquement les règles qui s'appliquent aux PTOM. En revanche, les éléments relatifs aux individus, concernant l'ensemble des citoyens de l'Union européenne (citoyenneté, droits de l'homme, etc.) s'appliquent aux ressortissants des pays associés.

Le régime d'association s'articule autour d'éléments fondamentaux : la coopération économique et commerciale (développement du commerce des biens et services, politique concurrentielle concertée, protection de la propriété intellectuelle, etc.), le développement humain et social, la coopération et l'intégration régionale et la coopération culturelle et sociale.

Le FED est l'instrument principal de l'aide communautaire aux PTOM. Ils peuvent par ailleurs bénéficier des concours de la Banque européenne d'investissement (BEI) et participer à certains programmes communautaires dans des domaines précis tels que l'éducation. Ils ne sont en revanche pas éligibles aux fonds structurels européens, tels que le FEDER ou le FEOGA.

Chaque FED, conclu pour une période d'environ cinq ans, suit généralement le cycle des accords ou conventions de partenariat.

Au 31 décembre 2010, le montant total des opérations financées au titre du 9^e FED s'élevait à 15,6 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 83 %. Les opérations se sont concentrées sur deux secteurs : le transport (9,2 millions d'euros) et l'environnement (6,4 millions d'euros). Trois chantiers ont représenté les deux tiers des financements réalisés : la réfection des quais (24 % du total), le réseau de voirie (22 %) et le barrage du Goéland (21 %).

En mars 2011, la Commission européenne a approuvé le document unique de programmation (DOCUP) présenté par le Conseil territorial qui prévoit un financement européen de 20,7 millions d'euros sur la période 2010-2013. Conformément aux orientations du schéma de développement stratégique, le 10^e FED met l'accent sur la modernisation des activités existantes et le soutien général au développement économique. Environ 40 % de ce fonds devraient être consacrés à des actions inscrites dans le contrat de développement Etat-Collectivité territoriale.

La Commission européenne a également accepté des demandes de dérogation aux règles d'origine, qui permet à l'archipel de transformer des produits en provenance du Canada puis de les exporter vers l'Union européenne. La première dérogation avait été signée pour six ans en mars 2007 et portait sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon (filets de merlu, églefin, lieu noir, plie, sole, cabillaud, filets de morue salée, morue salée entière et chair congelée d'églefin, de lieu noir et de cabillaud). Une seconde dérogation a été accordée pour huit ans en mars 2011 portant sur 1 075 tonnes de produits (homard, moules, maquereaux, harengs).

2. Le système fiscal

2.1 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il est doté de la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la Direction des Services Fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

2.2 LES REFORMES FISCALES

Lors de la séance officielle du Conseil territorial du 16 décembre 2010, plusieurs réformes ont été adoptées en matière de fiscalité. Les dispositions suivantes seront ainsi appliquées à partir de 2011 :

- motivation des sanctions fiscales 30 jours avant leur effectivité afin d'assurer une meilleure information et sécurité juridique du contribuable ;
- mise en place de la notion de revenu fiscal de référence afin d'avoir une vision globale des revenus perçus sur l'année ;
- suppression de l'avoir fiscal et du précompte ;
- mise en place d'un abattement de 1 000 € pour les couples mariés ou pacsés pour les revenus relevant de l'article 74 *bis* contre 500 € auparavant ;
- création d'un régime micro avec un seuil de 38 000 € pour les bénéfices non commerciaux afin d'alléger les obligations comptables et déclaratives des redevables et suppression de l'évaluation administrative ;
- réévaluation des seuils du régime simplifié pour les bénéfices industriels et commerciaux à 780 000 € pour les ventes (750 000 € précédemment) et 230 000 € pour les prestations de services (150 000 € auparavant) ;
- introduction de la forme juridique société par actions simplifiée (SAS) via la création de l'article 106 *ter* qui assimile fiscalement la SAS à une SA ;
- taxation des actes de session des actions au même titre que les parts sociales ;
- modification des articles 55, 95 et 242-4 du code local des impôts relevant respectivement le barème forfaitaire des avantages en nature, les tranches de revenus et le seuil minimum de recouvrement de l'impôt.

3. Les finances publiques locales

Etat des lieux des finances publiques locales

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Collectivité territoriale				
Épargne brute (millions d'euros)	4,8	5,6	3,7	-34%
Poids des investissements (euros/habitant)	1 716	2 207	1 991	-10%
Capacité de désendettement (années)	3,2	3,5	5,0	43%
Commune de Saint-Pierre				
Épargne brute (millions d'euros)	0,95	1,18	1,16	-2%
Poids des investissements (euros/habitant)	124	159	271	70%
Capacité de désendettement (années)	2,7	2,2	1,7	-23%
Commune de Miquelon				
Épargne brute (millions d'euros)	0,08	0,14	0,32	130%
Poids des investissements (euros/habitant)	166	82	704	759%
Capacité de désendettement (années)	1,9	1,1	0,4	-62%

Sources : Conseil territorial, communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, INSEE,

Épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette / population (2006)

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

Les dépenses réelles totales de la Collectivité territoriale progressent légèrement (de 0,9 % sur un an), tirées par les dépenses de fonctionnement qui augmentent de 6,9 % sur un an tandis que les dépenses d'investissement reculent de 8,0 %. Dans le même temps, les recettes réelles totales diminuent de 12,0 % : si les recettes de fonctionnement s'inscrivent en légère baisse (- 1,2 %), les recettes d'investissement connaissent un recul plus significatif de 29,6 %.

Toutefois, l'épargne brute de la Collectivité territoriale reste positive (3,7 millions d'euros), mais accuse une baisse d'environ 34 %.

Les comptes de la commune de Saint-Pierre affichent une nouvelle amélioration malgré la légère diminution de l'épargne brute qui passe de 1,18 million d'euros en 2009 à 1,16 million d'euros en 2010. En conséquence la capacité de désendettement poursuit sa tendance à la baisse et s'élève à 1,7 an contre 2,2 ans en 2009. Le poids des investissements (hors dette) affiche une nouvelle hausse et atteint 271 euros par habitant contre 159 euros l'année précédente et 124 euros en 2008.

Les comptes de la commune de Miquelon-Langlade sont caractérisés par une légère baisse des dépenses de fonctionnement par habitant (- 1,2 % sur un an) et une augmentation significative des dépenses d'investissement par habitant, qui sont presque multipliées par neuf.

Dépenses des collectivités locales par habitant

	2008*	2009**	2010**
Région / Collectivité territoriale			
Fonctionnement	3 657,1	3 783,7	4 045,6
Investissement	2 057,1	2 574,5	2 368,4
Commune de Saint-Pierre			
Fonctionnement	1 375,9	1 205,5	1 246,7
Investissement	228,7	256,9	373,8
Commune de Miquelon			
Fonctionnement	280,2	305,0	301,2
Investissement	23,7	89,9	786,1

Sources : Conseil territorial, communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, INSEE,

Comptes administratifs

* Recensement 1999

** Recensement 2006



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur le secteur tertiaire, notamment sur les administrations publiques et les services non marchands. Les principales activités de l'archipel sont représentées par les services administrés, le bâtiment et les travaux publics et le commerce, qui concentrent à eux seuls 67 % de la création de valeur ajoutée. La rigueur du climat et l'étroitesse du territoire restreignent le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient moins de 3 % de la population active. Sinistré depuis le moratoire de 1992, le secteur de la pêche ne représente que 1,5 % de la valeur ajoutée totale. La seule industrie présente sur le territoire, celle de la transformation des produits de la pêche, reste marginale (moins de 1 % de la valeur ajoutée totale).

L'économie locale se caractérise par un important tissu de structures artisanales représentant plus du quart des entreprises recensées.

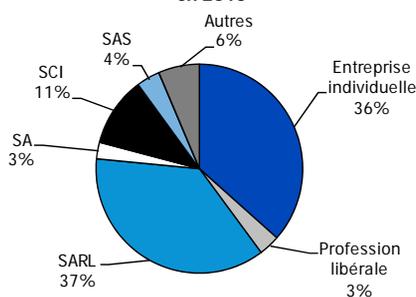
LES ENTREPRISES

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 545 entreprises en 2010 contre 528 en 2009 dont 37 % de SARL, 37 % d'entreprises individuelles et 11 % de sociétés civiles immobilières.

Le commerce est le premier secteur d'activité en nombre d'entreprises avec 23 % du total, suivi des services (14 %) et de la construction (12 %).

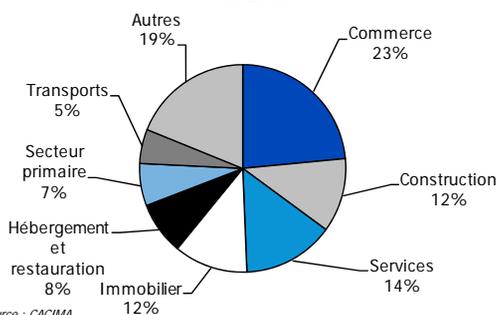
Près de 28 % des entreprises sont des entreprises artisanales, soit 152 entreprises en 2010 contre 149 en 2009.

Répartition par forme juridique en 2010



Source : CACIMA

Répartition par secteur d'activité en 2010



Source : CACIMA

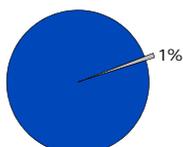
Section 2

L'agriculture, l'élevage et la pêche

Poids du secteur dans...

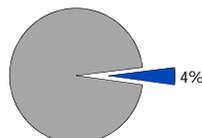
...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



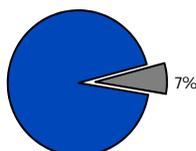
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2010)

(Source : CACIMA)



1. L'agriculture et l'élevage

L'agriculture et l'élevage ne sont guère favorisés par les conditions climatiques rigoureuses et les sols tourbeux et argileux peu fertiles. La saison des cultures extérieures est limitée à quelques semaines par an. Les activités agricoles sont longtemps restées orientées vers l'autoconsommation. Quelques tentatives de développement de l'agriculture sont apparues à partir des années 1990, après le moratoire sur la pêche à la morue.

Le secteur est constitué de 9 exploitations professionnelles en 2010, soit une de moins qu'en 2009. Cette réduction du nombre d'exploitations a eu un impact sur l'emploi du secteur, qui passe de 27 personnes en 2009 à 23 personnes en 2010. Parmi celles-ci, 14 exercent à temps plein et 9 à temps partiel qui sont employées en moyenne quatre mois dans l'année. En outre le secteur agricole a permis la création indirecte de cinq emplois à la régie de travaux agricoles de Miquelon.

1.1 L'AGRICULTURE

Trois modes de production coexistent sur l'archipel : la production en plein champ, la production sous serres chaudes et la production sous serres froides. La cessation d'activité de l'exploitation *Bativert* a eu pour conséquence une diminution significative des cultures sous serres. Ainsi la surface de serres chaudes recule de 45% et ne représente plus que 1 258 m² en 2010 (2 302 m² en 2009), tandis que la surface de serres froides diminue de 13 % et passe de 768 m² en 2009 à 670 m² en 2010. Les surfaces de plein champ, qui représentent 94 % de la surface totale, régressent légèrement de 0,2 ha et s'établissent en 2010 à 6 ha.

Cette diminution des surfaces cultivées associée aux aléas climatiques a un impact sur la production totale. Ainsi la production de pommes de terre recule de 6 % sur un an, une partie de la production ayant été victime du gel lors de la période de stockage. Cependant la pomme de terre représente toujours 18,5 tonnes en 2010. De même, le nombre de laitues recule de 11 % et atteint 13 800 unités, soit le niveau le plus bas observé depuis 2002. L'exploitation *Bativert* était en effet spécialisée en laitues hydroponiques. Les courgettes et les carottes sont également en diminution. Seules les productions de tomates (6,1 tonnes en 2010) et de fraises (2,6 tonnes) présentent des orientations favorables, la première étant stabilisée (- 1,6 % sur un an) et la seconde étant en progression de 18 %.

Principales productions maraîchères

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Pommes de terre (tonnes)	0,0	0,0	15,0	19,6	18,5	-5,6%
Laitues (milliers d'unités)	30,8	67,9	26,9	15,5	13,8	-11,0%
Tomates (tonnes)	7,3	6,3	5,3	6,2	6,1	-1,6%
Fraises (tonnes)	3,8	1,4	2,4	2,2	2,6	18,2%
Courgettes (tonnes)	1,2	0,6	0,8	1,0	0,8	-20,0%
Carottes (tonnes)	0,6	0,7	0,4	1,6	0,2	-87,5%

Source : DTAM

Une partie non négligeable des surfaces maraîchères est consacrée à des produits n'entrant pas sur le marché local de l'alimentation, notamment les plants de fleurs (18 950 unités, en baisse de 4 % sur un an) et de légumes (- 27 % sur un an, soit 24 490 unités). Ces plants font l'objet d'une utilisation essentiellement domestique.

Les productions secondaires sont bien diversifiées (radis, concombre, céleri, brocoli...). A l'abri de toute difficulté de commercialisation, ces produits étant recherchés par les consommateurs et les restaurateurs locaux, ces productions demeurent toutefois marginales, sensibles aux aléas climatiques. La production de basilic et de ciboulette a par ailleurs totalement disparu en 2010 malgré une demande existante.

1.2 L'ELEVAGE

Avec un peu moins de 41 300 têtes, l'élevage de poulets de chair progresse de 5 % par rapport à 2009 (39 200 têtes). Il est assuré en grande majorité par la *Société Saint-Pierraise d'Élevage* (SSPE) qui assure 97 % de la production totale. L'exploitation *Volière des Iles*, qui a cessé sa production de poulets de chair en 2010, s'est concentrée sur la production d'œufs et représente environ 16 % du total (1 % en 2009), la SSPE produisant les 84 % restants. Le volume de production augmente de 7 % et atteint 818 077 œufs, malgré un recul de 22 % du nombre de poules pondeuses.

L'élevage de canards (gras et à rôtir) est intégralement assuré par la SARL *Ferme de l'Ouest*. En 2010, la diminution du nombre de canards à rôtir est compensée par la hausse du nombre de canards gras. L'atelier de transformation de cette unité permet de valoriser toute la production en produits élaborés (foie gras, pâtés, terrines, magrets, aiguillettes...).

La production ovine-viande est intégralement assurée par les *Productions de l'Isthme*, cette dernière préférant orienter son activité sur les produits à forte valeur ajoutée, dont le savoir-faire est davantage rémunérateur et qui sont moins dépendants de la disponibilité de fourrage et de pâturage. Depuis 2009, la création d'une nouvelle exploitation spécialisée dans la transformation fromagère, la *Bergerie du Cap*, a permis de faire repartir le cheptel ovin à la hausse.

Plusieurs élevages sont marginaux sur l'archipel. L'exploitation *Le Grand Large* s'est lancée dans la production fromagère caprine, mais le cheptel est limité à 9 chèvres laitières et 1 bouc. De même les productions bovines et porcines restent limitées.

Enfin il existe une production secondaire basée sur l'élevage de faisans destinés aux lâchés organisés chaque année par les chasseurs (environ 850 faisans). En revanche la *Volière des Iles* a mis un terme en 2010 à sa production de dindes et de pintades.

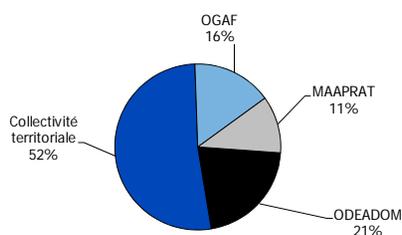
1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

En 2010, 669 226 euros d'aides ont été octroyés au secteur de l'agriculture et de l'élevage. Plus des deux tiers des aides sont destinées aux productions animales (69,4 %), le reste étant accordé aux productions horticoles et maraîchères (30,6 %).

Les versements au titre du programme sectoriel agricole 2010 sont ventilés de la façon suivante :

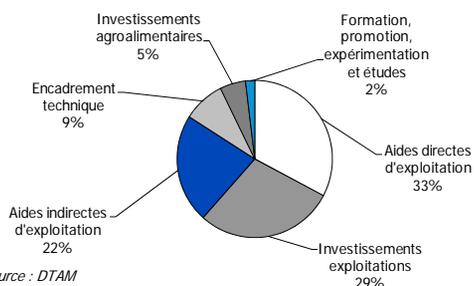
- 142 410 euros sont accordés par l'ODEADOM ;
- 348 292 euros sont octroyés par le conseil territorial, dont 150 000 euros pour la régie de Miquelon ;
- 104 500 euros entrent dans le cadre de l'OGAF ;
- 74 021 euros sont mis à disposition par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Répartition par source de financement



Source : DTAM

Répartition par nature d'opération



Source : DTAM

2. La pêche

En 1977, la croissance considérable de la pêche a conduit les Nations Unies à autoriser les Etats riverains à créer des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 milles. Le Canada décide alors d'étendre sa zone maritime nationale. Il y réglemente les conditions de pêche applicables aux armements, y compris pour les bateaux étrangers. Malgré l'enclavement de Saint-Pierre-et-Miquelon dans la ZEE canadienne, la France a répondu à cette décision en instituant à son tour une ZEE autour de l'archipel, alors que le Canada ne reconnaissait à la France que la zone des 12 milles, correspondant aux eaux territoriales. Les deux zones exclusives, décidées unilatéralement, se chevauchaient sur une surface considérable.

En 1988, après plusieurs années d'hésitation et dans un contexte de pénurie de la ressource, il fut décidé que le litige sur la délimitation des zones serait tranché par un tribunal d'arbitrage. Le 10 juin 1992, le tribunal arbitral de New York réduisit considérablement la ZEE française, à une étroite bande d'océan au sud de l'archipel.

La même année, le Canada décida d'un moratoire interdisant toute pêche à la morue dans la région, pour une période minimale de cinq ans, pour éviter un risque réel d'épuisement de la ressource halieutique.

D'importantes négociations ont finalement abouti, en 1994, à un accord bilatéral, paraphé à Ottawa le 10 novembre et signé à Paris le 2 décembre. Les clefs de répartition des différents totaux admissibles de captures (TAC) sont ainsi fixées entre l'archipel et le Canada, pour une période de dix ans, mais uniquement à compter de la fin du moratoire. La reprise de la pêche à la morue en 1997 a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche artisanale comme des usines de transformation.

2.1 LA REGULATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

2.1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

L'exploitation des stocks de l'annexe 1 de l'accord de 1994 (zone 3PS) est cogérée par la France et le Canada. Chaque année des totaux admissibles de captures (TAC) sont fixés par le Conseil consultatif franco-canadien, les quotas nationaux étant définis selon les clés de répartition prédéfinies.

Pour la campagne de pêche 2010-2011, les quotas attribués à l'archipel restent identiques à ceux de la saison de pêche précédente, à l'exception du TAC d'encornet qui passe de 442 tonnes à 510 tonnes. Les quotas de morue s'élèvent à 1 794 tonnes, soit 15,6 % des prises autorisées dans la zone cogérée du 3PS, dont 70 % sont réservées à des navires canadiens affrétés par des sociétés de transformation de l'archipel (pêche industrielle), les 30 % restants étant destinés aux navires français de la pêche artisanale. Les quotas de sébaste (306 tonnes), de plie grise (73 tonnes) et de pétoncle (1 155 tonnes) ne sont pas modifiés.

En outre, un certain tonnage de prises dites « accessoires » est également autorisé sur des espèces déterminées.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3PS

	2009	2010	2011
Morue	1 794	1 794	1 794
Sébaste	306	306	306
Encornet	442	442	510
Plie grise	73	73	73
Pétoncle d'Islande	1 155	1 155	1 155

Source : DTAM

Campagne de pêche du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante

*Dont 130 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn

*Dont 132 tonnes des zones 4 Rs et 3 Pn

2.1.2 L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui régleme les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland. L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les Iles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France (pour Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les Etats-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les Etats-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

En 2010, les quotas accordés à l'archipel évoluent peu par rapport à l'année précédente : les seules modifications concernent le nombre de jours octroyé à la pêche de crevettes dans la zone 3M qui passe de 100 à 50 jours, ainsi que les quotas de merluche blanche (500 tonnes en 2009, 353 tonnes en 2010) et de raie (500 tonnes en 2009, 444 tonnes en 2010). Ces quotas restent inchangés pour l'année 2011 à l'exception du flétan du Groenland qui passe de 194 tonnes à 208 tonnes et des prises de crevettes dans la zone 3L qui reculent de 334 tonnes à 214 tonnes.

Quotas OPANO attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon

Espèce	Zone	2009	2010	2011
Sébaste	3M	69	69	69
Limande à queue jaune	3LNO	340	340*	340
Flétan du Groenland	3LMNO	194	194	208
Encornet	3 et 4	453	453	453
Sébaste	2 1F 3K	385	385	385
Crevettes	3L	334	334	214
Crevettes	3M	100 jours	50 jours	-
Merluche blanche	3NO	500	353	353
Raie	3LNO	500	444	444

Source : DTAM

*Plus 300 tonnes transférés par le Canada

2.1.3 La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays-membres. La France fait partie de la CICTA au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, depuis le 7 novembre 1968.

En 2010, Saint-Pierre-et-Miquelon s'est vu attribuer 250 tonnes de germon, 17,9 tonnes de thon rouge et 120,7 tonnes d'espadon. La CICTA a la particularité d'attribuer des quotas ajustés : si les quotas ne sont pas atteints ou au contraire sont dépassés, des reports ou des déductions sont effectués sur les prises de la saison suivante.

Quotas CICTA attribués à l'archipel*			
Esèce	2009	2010	2011
Germon	300	250	250
Thon rouge	17	18	19
Espadon	91	121	97

en tonnes

Source : DTAM

* Il s'agit de quotas ajustés

2.1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministère français de l'Agriculture et de la Pêche, après consultation de la Commission halieutique, de l'IFREMER et du Préfet. La saison s'étend d'avril à juillet. En 2010, le TAC pour Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 286 tonnes pour la quatrième année consécutive.

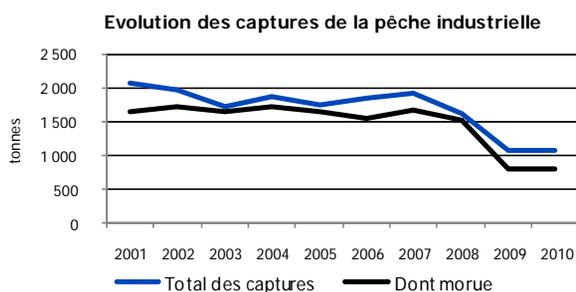
Un certain nombre d'espèces de la région ne sont pas soumises à quota. C'est notamment le cas de la limande, du bulot, du lompe ou du homard. Leur niveau de capture dépend de la demande mais surtout de la disponibilité de la ressource.

2.2 BILAN DE LA SAISON 2010-2011

2.2.1 Les résultats de la pêche industrielle

1) Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

Les captures de la pêche industrielle restent stables pour la saison 2010-2011 et s'élèvent à 1 080 tonnes contre 1 072 tonnes la saison précédente, une partie importante des quotas restant à l'eau. Les prises de morue représentent les trois quarts des prises totales de la pêche industrielle.



Environ 64 % du quota de morue réservé à la pêche industrielle dans la zone 3PS a été pêché durant la saison 2010-2011, soit un volume équivalent à celui de la saison précédente (803 tonnes contre 792 tonnes la saison précédente). En revanche, les quotas des autres espèces de la zone ont été davantage exploités : les prises atteignent 243 tonnes contre 91 tonnes la saison dernière, notamment grâce aux prises de plie canadienne (213 tonnes). Les autres espèces pêchées sont la sébaste (15 tonnes), la plie grise (10 tonnes) et le pétoncle d'Islande (5 tonnes).

2) Les espèces relevant de l'OPANO

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités soit sous pavillon français soit sous affrètement. Lors de la campagne 2010-2011, près de la moitié des quotas ont été pêchés, soit 1 030 tonnes (1 045 tonnes restant à l'eau), dont 580 tonnes de limande, 116 tonnes de flétan et 334 tonnes de crevettes.

3) Les espèces soumises à quotas par la CICTA

Afin d'exploiter davantage les quotas de thonidés accordés à l'archipel par la CICTA, la société Propêche a acquis un navire de 30 mètres, l'Atlantic Odyssee. En effet, le total des prises est une nouvelle fois largement inférieur aux TAC accordés en 2010 : environ 43 tonnes d'espadon (36 % du quota) et un peu plus de 3 tonnes de thon rouge (18 % du quota) ont été pêchés, ce qui représente néanmoins une amélioration par rapport à l'année précédente. Environ 2 tonnes de thon obèse ont également été prélevés en 2010.

2.2.2 Les résultats de la pêche artisanale

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3PS, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour leur part, le crabe des neiges et le lompe sont capturés exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale						en tonnes
	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Morue	629	521	468	542	448	-17,3%
Lompe	301	23	0	0	0	-
Crabe des neiges	191	153	137	169	250	48,1%
Autres	291	996	1 336	1 050	1 345	28,1%
Total	1 412	1 693	1 941	1 761	2 043	16,0%

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 0104 au 3103 de l'année suivante

La saison 2010-2011 affiche une progression de 16 % des prises par rapport à la saison précédente. Environ 83 % du quota de morue a été pêché (soit 448 tonnes), principalement à la fin de la saison, ce qui représente une diminution de 17 % par rapport aux prises de morue de l'année dernière. En revanche, les prises de poissons plats (raie, plie et limande) progressent de 27 % et franchissent la barre des 1 000 tonnes, tandis que les prises de crabe des neiges augmentent de 48 % pour atteindre 250 tonnes, soit 87 % du quota autorisé. La plus forte hausse concerne les prises de balai, qui ont été multipliées par quatre par rapport à la saison précédente (de 52 tonnes à 200 tonnes).

Les produits de la pêche artisanale sont vendus aux différents transformateurs. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, certaines prises (homard, par exemple) sont principalement écoulées sur le marché local, les quantités livrées aux industries de transformation en vue de l'exportation étant marginales.

2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en renforçant en 1995 les mesures d'aides économiques et sociales au secteur qui avaient été instituées en 1984.

MESURES DE SOUTIEN A LA PECHE ARTISANALE

● Aides à l'investissement

La Collectivité territoriale apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 % de l'investissement.

Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur dix années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une prime d'équipement vestimentaire d'un montant maximum de 114,34 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une prime dite de *mise en service des armements* plafonnée à 304,90 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 533,57 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum, appréciée sur le nombre de jours.

En fin d'année civile, une aide pour le paiement des taxes ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Enfin, au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une *aide sur la valeur des carburants consommés* au cours de chaque campagne.

● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

2.3 L'AQUACULTURE

L'aquaculture constitue une initiative pour pallier la réduction de l'activité de la pêche. Dans la province voisine de Terre-Neuve, cette technique est privilégiée depuis plusieurs années pour le saumon, les moules et la morue. Dans l'archipel, deux projets ont été menés : l'élevage de morue à Saint-Pierre et l'exploitation de coquilles Saint-Jacques à Miquelon. Ces deux activités connaissent un certain nombre de difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

Le projet de grossissement de morue, initié en 2002 par la société Aquafutur, a nécessité de lourds investissements, subventionnés par l'Etat et la Collectivité. Le processus consistait à capturer des morues d'1 kg environ, à les placer en cages et à les nourrir de petits poissons¹ jusqu'à ce qu'elles atteignent au maximum 4 kg et puissent être commercialisées. Il est difficile de pêcher des poissons répondant aux critères de sélection (poids, etc.) définis par l'opérateur.

L'élevage des coquilles Saint-Jacques est un projet initié par l'Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture (ARDA) en 1998. Après plusieurs années d'expérimentation, l'activité a été prise en charge, en 2001, par une société privée, l'entreprise Exploitation Des Coquilles (EDC SARL jusqu'à fin 2004 puis EDC SAS). L'élevage consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation. Cette activité bénéficie du soutien des pouvoirs publics bien que la commercialisation sur une grande échelle de la « Royale de Miquelon » ne soit toujours pas effective. L'exploitant fait face à d'importantes difficultés techniques et à un taux de mortalité très élevé des naissains.

¹ Ces espèces sont livrées à l'exploitant par de petits pêcheurs locaux ; elles sont éventuellement congelées en vue d'assurer une régularité de l'alimentation des morues.

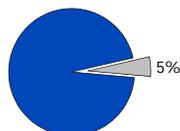
Section 3

L'industrie et l'artisanat

Poids du secteur dans...

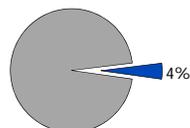
...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



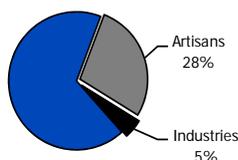
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2010)

(Source : CACIMA)



1. L'industrie de transformation des produits de la pêche

1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Saint-Pierre-et-Miquelon compte trois usines de transformation des produits de la pêche à la fin de l'année 2010, dont deux installées à Saint-Pierre. L'usine de *SPM Seafoods International* transforme la totalité des prises allouées à la pêche industrielle et une partie des prises de la pêche artisanale. Son activité se concentre donc de novembre à mars. L'entreprise *Pêcheries Paturel*, structure artisanale de conditionnement des produits de la mer oriente son activité vers le conditionnement de poisson, crabe et œufs de lompe ainsi que vers le fumage de produits (saumon, requin, morue, coquille Saint-Jacques, etc.). La *Société Nouvelle des Pêches de Miquelon* (SNPM), opérationnelle depuis 1996, est installée à Miquelon. Elle est spécialisée dans la production de morue salée, mais a étendu son activité à d'autres espèces depuis 2009.

Une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte à la fin de l'année 2010 à l'encontre d'une quatrième usine de transformation du poisson, les *Nouvelles Pêcheries*, suite à une situation de cessation de paiement. La fermeture de cette usine va poser de nouveaux problèmes au secteur de la pêche car elle était la seule à traiter le crabe des neiges, ressource importante pour l'archipel.

Depuis 2005, les opérateurs économiques locaux sont amenés à traiter dans leur usine de transformation des produits pêchés par des artisans d'autres pays. Le développement de telles initiatives semble indispensable au maintien du tissu industriel local.

Le 15 mars 2007, la Commission européenne a accepté, à compter du 1^{er} avril 2007 et pour une durée de six ans, une demande de dérogation aux règles du pays d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon, au profit de l'ensemble des industries de transformation de l'archipel. Quatre catégories de produits bénéficient de cette dérogation : les filets de poisson congelés (pour 11 espèces différentes), la chair ou farce congelée de poisson (pour 4 espèces), les filets de morue salée et la morue salée entière. Les usines de transformation complètent l'insuffisance d'approvisionnement en poisson originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon par des apports supplémentaires de matières premières en provenance du Canada. Grâce à cette dérogation, les produits canadiens transformés dans l'archipel sont exonérés des droits de douane à l'entrée sur le marché communautaire européen.

En outre une nouvelle dérogation a été accordée en novembre 2010 par la Commission européenne permettant à l'archipel d'exporter vers l'Union européenne jusqu'à 1 075 tonnes de homard, moules, maquereaux et harengs originaires du Canada. Cette dérogation devrait rester en vigueur pendant les huit prochaines années.

1.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE

La taille du marché local est restreinte, les débouchés étant limités aux restaurants et à quelques poissonneries. Il représente quelques dizaines de tonnes de produits finis.

65 % de la production des unités de transformation est exportée vers le marché nord-américain, qui constitue le principal débouché commercial pour l'archipel, la production restante étant à destination de l'Union européenne.

Les exportations réelles de produits de la pêche ont progressé de 61 % par rapport à 2010, tandis que les mouvements d'entrepôts restent stables sur un an.

L'effort de production de la pêche s'oriente vers la recherche et la quantification de nouvelles espèces, une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement). Les opérateurs locaux recourent également à l'affrètement ou encore transforment dans leur usine des produits fournis par des artisans en provenance d'autres pays.

1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par le Conseil territorial (délibération n° 259.98 du 13 décembre 1998). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée.

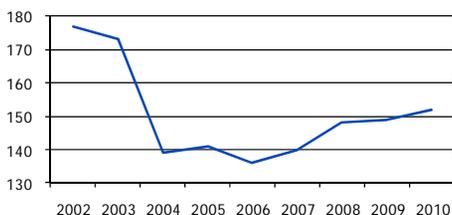
2. L'artisanat

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale. La qualité d'artisan est reconnue de droit, par le président de la chambre de métiers compétente (CACIMA), aux personnes physiques, y compris les dirigeants sociaux des personnes morales, qui justifient d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles délivré par le ministre de l'Éducation nationale, d'un titre homologué d'un niveau au moins équivalent dans le métier exercé ou un métier connexe ou d'une immatriculation dans le métier d'une durée de six années au moins. De ce fait, nul ne peut se prévaloir de la qualité d'artisan sans avoir satisfait aux obligations prévues au présent titre.

Les personnes physiques ou morales, qui n'emploient pas plus de dix salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'Etat, doivent être immatriculées au Répertoire des métiers. Le décret n° 98-247 du 2 avril 1998 fixe dans son annexe la liste des activités relevant de l'artisanat. L'artisanat recouvre un grand nombre d'activités, allant des métiers de l'alimentation et du bâtiment à ceux de la fabrication et des services aux entreprises.

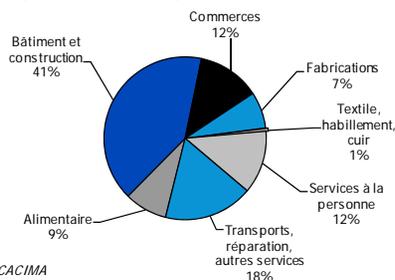
Au 31 décembre 2010, 152 entreprises artisanales étaient enregistrées au centre de formalités des entreprises, soit trois de plus que l'année précédente. Elles représentent 28 % du total des entreprises enregistrées à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le secteur de la construction regroupe 41 % des entreprises artisanales, suivi du secteur transport, réparation et autres services (18 %), du commerce (12 %) et des services à la personne (12 %).

Evolution du nombre d'entreprises artisanales dans l'archipel



Source : CACIMA

Répartition des entreprises artisanales en 2010



Source : CACIMA

• Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée de la prise en charge, par la Collectivité, d'une part (5 points du taux du prêt) des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La Collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après six mois de fonctionnement, sur avis motivé du chef du service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Section 4

L'énergie

1. La production électrique

La production de base est assurée par des groupes électrogènes Diesel, technologie particulièrement bien adaptée aux réseaux de petite taille.

En 2010, 45 202 MWh ont été délivrés aux réseaux, dont 86 % à Saint-Pierre et 14 % à Miquelon, soit une progression de 0,6 % sur un an après 1,2 % en 2009. Ce ralentissement est dû à un léger recul de 0,3 % de la consommation basse tension, qui représente les trois quarts de l'énergie consommée sur l'archipel. Toutefois cette tendance est compensée par la progression de 8 % de la consommation d'énergie moyenne tension.

La consommation mensuelle d'énergie électrique enregistre de fortes disparités : si au mois de janvier la consommation est de 4 853 MWh, elle tombe à 2 376 MWh en août, soit moitié moins. Le nombre d'abonnés progresse quant à lui de 1,4 % en 2010, et passe de 3 736 en 2009 à 3 789 en 2010.

Les éoliennes installées à Miquelon, opérationnelles depuis 2000, ont permis de produire 1 046 MWh en 2010 contre 808 MWh en 2009 et 853 MWh en 2008. La production éolienne progresse ainsi de 29 % par rapport à 2009, mais reste une source d'énergie marginale pour l'archipel (2,3 % de l'énergie totale livrée au réseau en 2010, 1,8 % en 2009).

Production et consommation d'électricité	en MWh					Variations 2010/2009
	2006	2007	2008	2009	2010	
Energie livrée aux réseaux						
Saint-Pierre	36 074	38 230	38 178	38 811	39 009	0,5%
Miquelon	5 775	6 063	6 211	6 109	6 193	1,4%
Total	41 849	44 293	44 389	44 920	45 202	0,6%
Consommation						
Basse tension	29 381	35 805	32 484	32 528	32 423	-0,3%
Moyenne tension	9 492	10 923	9 916	9 255	10 007	8,1%
Total	38 873	46 728	42 400	41 783	42 431	1,6%
Nombre d'abonnés						
Basse tension	3 679	3 682	3 674	3 706	3 760	1,5%
Moyenne tension	30	30	30	30	29	-3,3%
Total	3 709	3 712	3 704	3 736	3 789	1,4%

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles,

2. Les énergies renouvelables

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon. La production d'énergie électrique de l'île est assurée par une centrale EDF de sept groupes électrogènes (un de 800 kWh, deux de 1 200 kWh et quatre de 500 kWh) et par une centrale éolienne appartenant à Eole Miquelon SARL (filiale à 100 % de la SA Aérowatt). Toutefois l'exploitation des éoliennes n'est possible que lorsque la force du vent se situe entre 7 m/s et 25 m/s. En outre, il existe d'importantes contraintes techniques d'exploitation et de stockage de l'énergie produite. C'est pourquoi la part de l'énergie éolienne dans le total de l'énergie livrée au réseau reste marginale.

Le bilan énergétique de l'archipel est sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen selon lesquels la part des énergies renouvelables devait représenter 21 % de la production en 2010. Or à cette date, les énergies renouvelables ne représentent que 2,3 % de la production électrique de l'archipel (1,8 % en 2009).

3. Les hydrocarbures

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel proviennent principalement des groupes électrogènes et des particuliers (consommation des véhicules et chauffage au fioul des logements). Plus de 85 % des résidences principales étaient équipées d'un chauffage au fioul en 2007 selon l'INSEE.

Aucune activité de raffinage n'est recensée dans l'archipel. L'approvisionnement est assuré par voie maritime par des sociétés nord-américaines. Chaque île assure son propre stockage. Suite au rachat de la société Speg Oil, l'entreprise Louis Hardy SAS assure l'intégralité de la distribution.

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers dans l'archipel sont fixés par le Préfet. Le dernier arrêté préfectoral du 10 mars 2011 a réévalué l'ensemble des prix : en effet, l'appréciation du dollar canadien et la hausse des cours mondiaux du pétrole ont conduit à une modification du prix des produits pétroliers.

Evolution des tarifs fioul, gaz et essence

en euros/l

	21-fev-08	20-avr-08	25-nov-08	19-dec-08	30-janv-09	11-avr-10	10-mars-11
Fioul domestique livré	0,64 €	0,73 €	0,68 €	0,53 €	0,48 €	0,57 €	0,69 €
Gazole livré	0,76 €	0,85 €	0,76 €	0,61 €	0,56 €	0,70 €	0,87 €
Gazole pris à la pompe	0,81 €	0,90 €	0,81 €	0,66 €	0,61 €	0,75 €	0,91 €
Essence ordinaire	1,10 €	1,17 €	1,17 €	1,07 €	0,99 €	1,12 €	1,28 €
Essence extra	1,13 €	1,20 €	1,20 €	1,10 €	1,02 €	1,15 €	1,31 €

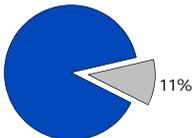
Source : Préfecture

Section 5

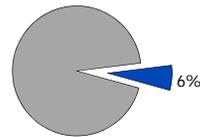
La construction et les travaux publics

Poids du secteur dans...

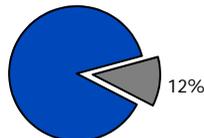
...la création de richesses (2004)
(Source : CEROM)



...les effectifs salariés (2006)
(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2010)
(Source : CACIMA)



Le secteur du bâtiment et des travaux publics représente le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (11 %), après les services administrés (39 %) et le commerce (14 %). Largement soutenu par la commande publique (projets d'aménagements urbains ou grands travaux), ce secteur occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, bien que paralysé pendant près de la moitié de l'année résultant des conditions climatiques hivernales. D'après le recensement de l'INSEE (2007), le secteur du BTP emploie près de 6 % de la population active. Il est majoritairement composé d'entreprises artisanales.

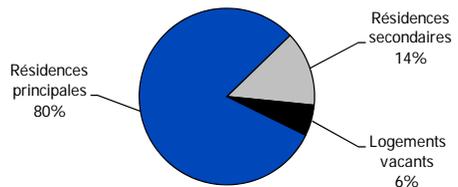
1. La construction

1.1 LES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

En 2007, le parc de logements de l'archipel est constitué de 2 506 résidences principales (+ 3,8 % par rapport à 1999), 427 résidences secondaires (- 3,6 %) et 176 logements vacants (qui ont plus que doublé depuis le recensement de 1999).

L'habitat individuel est prédominant : 85 % des résidences principales sont des maisons, d'une surface en moyenne plus élevée qu'en métropole avec 5,3 pièces par logement contre 4,0 en France métropolitaine en 2006. Le taux d'insalubrité est quasiment nul.

Répartition des logements en 2007

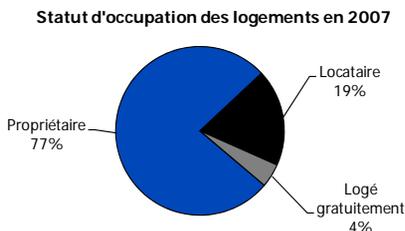


Source : INSEE

LES SPECIFICITES DU MARCHE IMMOBILIER

● Un marché de propriétaires

La plupart des habitants de l'archipel (77 %) sont propriétaires de leur résidence principale. L'auto-construction représente près de 30 % des travaux, rendant ainsi les mises en chantier moins onéreuses que l'acquisition d'un logement ancien nécessitant une réhabilitation.



Source : INSEE

● Détente du marché immobilier

La période courant de 1970 à la fin des années 1990 a été caractérisée par une décohabitation importante. L'augmentation significative du nombre de ménages, mécaniquement liée à la réduction de leur taille, s'est traduite par une demande de logement supérieure à l'offre. La demande de logements d'une surface plus élevée, cumulée à la cherté relative du parc ancien, a favorisé l'extension de la zone urbaine, avec notamment la construction de lotissements périphériques.

Aujourd'hui, le mouvement de décohabitation ayant atteint ses limites et la population évoluant à la baisse, le rapport entre l'offre et la demande s'est inversé. L'archipel ne connaît pas de pression foncière, comme en attestent les progressions du ratio du nombre de résidences principales par habitant et du nombre de logements vacants.

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

● Les aides à la pierre

Les aides publiques sont principalement de deux types. D'une part, les aides à caractère social visent à aider les personnes à faibles ressources à entretenir leurs habitations ; elles permettent notamment de maintenir les personnes âgées chez elles et de lutter contre la détérioration du centre ville dont le parc est assez ancien. D'autre part, les aides à caractère patrimonial, sans condition de ressources, encouragent la restauration de l'habitat traditionnel comme les revêtements de façades en bois (le bardaillage). Le versement d'une prime à la construction, dont le montant dépend de la situation du bénéficiaire (surface du logement et niveau des ressources), est également prévu pour les habitations à usage principal.

● Le logement social

L'archipel comptait 53 logements sociaux à fin 2008. 38 sont à la charge du Conseil territorial, 15 appartiennent à la mairie de Saint-Pierre. Les occupants des logements sociaux de la mairie ont un revenu mensuel compris entre 630 et 1 675 euros. La Mairie propose également 48 logements pour personnes âgées et 15 logements pour jeunes, dont les plafonds de revenus sont respectivement de 1 260 euros et 2 500 euros.

Le parc social, caractérisé par une rotation faible, apparaît peu adapté à l'hétérogénéité des besoins. En effet, le panel de locataires est hétéroclite. Certains occupants auraient besoin d'un logement d'urgence. D'autres locataires préféreraient une aide financière leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire du parc locatif privé.

1.2 LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été assuré par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-mer (devenue AFD), l'objet social de la CISPM est notamment de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus (acquisition, construction, rénovation de maisons à usage d'habitation principale ou secondaire).

Depuis quelques années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier, suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel par le décret n° 95-331 du 27 mars 1995.

La Caisse d'Epargne Ile-de-France et la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon sont les deux établissements à proposer ce produit. En 2010, les comptes et plans d'épargne-logement représentaient 2,837 millions d'euros (+ 25 % sur un an), soit 1,8 % du total des actifs financiers des ménages.

Les établissements de crédit locaux assurent la quasi-totalité du financement de l'habitat en 2010 (99,9 % de l'encours total). L'encours global a augmenté de 5,7 %, au profit essentiellement des banques locales (+ 6,2 %).

Encours du crédit à l'habitat

	2006	2007	2008	2009	2010	en millions d'€ <i>Variations 2010/2009</i>
Banques	33,6	40,2	43,6	46,9	52,4	11,7%
Société financière	19,0	16,0	14,7	15,4	13,8	-10,4%
Encours accordés localement	52,6	56,3	58,3	61,7	65,5	6,2%
Encours non accordés localement	5,4	0,9	0,9	0,4	0,1	-75,6%
Encours total	58,0	57,1	59,1	62,1	65,6	5,6%

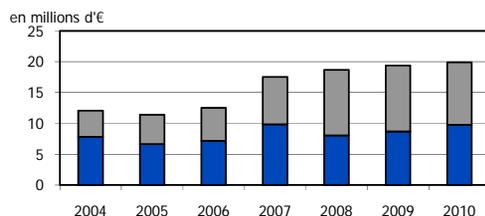
Source : IEDOM

2. Les travaux publics

2.1 LA REPARTITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2010, les travaux réalisés au titre de la commande publique s'élèvent à 19,9 millions d'euros, répartie de manière équilibrée entre les travaux publics (51 %) et la construction et/ou rénovation des bâtiments publics (49 %). Il s'agit de la cinquième année consécutive de hausse, avec une progression de 2,5 % par rapport à 2009.

Répartition de la commande publique

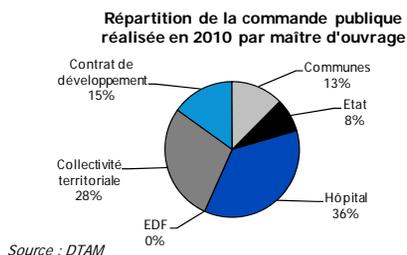
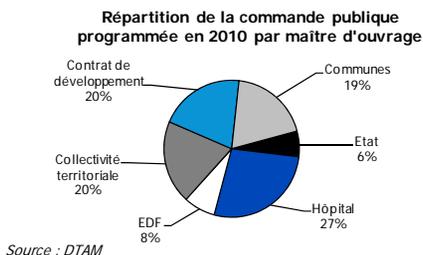


Source : DTAM

■ Travaux publics ■ Bâtiments publics

Malgré 19,9 millions d'euros de travaux réalisés en 2010, le taux de réalisation atteint 60 % contre 71 % en 2009 et 80 % en 2008. En effet les travaux programmés en 2010 affichaient un montant record de 33 millions d'euros (+ 21 % sur un an).

La construction du nouvel hôpital a mobilisé plus d'un quart du montant de la commande publique, avec près de 9 millions d'euros de travaux programmés et 7,2 millions d'euros de travaux réalisés. Toutefois ce sont les chantiers financés directement par la Collectivité territoriale qui connaissent le meilleur taux de réalisation (86 %), tandis qu'aucun des investissements prévus pour la construction de la nouvelle centrale EDF n'ont encore été réalisés.



2.2 LES OPERATIONS REALISEES PAR L'ETAT ET LE CENTRE HOSPITALIER

Les actions directes de l'Etat portent principalement sur les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. Deux opérations au profit de la DTAM ont mobilisé près des deux tiers des fonds alloués : les travaux effectués dans le port de Saint-Pierre (545 000 euros) et la réhabilitation de la RN1 (500 000 euros). Quelques travaux ont également été réalisés au profit de l'Education nationale (276 000 euros), de l'Aviation civile (157 400 euros) et de la Préfecture (65 600 euros).

En outre le centre hospitalier, dont le montant initial de la construction s'élève à 29,9 millions d'euros, a réalisé 7,2 millions d'euros de travaux divers en 2010 sur les 9 millions d'euros programmés.

2.3 LES OPERATIONS REALISEES PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE

Environ 43 % du montant des actions de la Collectivité territoriale étaient destinées au réseau d'eau et d'électricité, dont 1,4 million d'euros attribués au Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) et 982 100 euros pour les travaux d'assainissement. Par ailleurs près de 1,3 million d'euros ont été consacrés à divers travaux de voirie et d'aménagement du paysage. D'autres dépenses ont également été engagées en faveur de la piste d'atterrissage de Miquelon (657 400 euros), de bâtiments de la DTAM (596 600 euros) et d'équipements portuaires et d'aménagement du littoral (463 400 euros).

2.4 LES OPERATIONS MIXTES ETAT ET COLLECTIVITE TERRITORIALE

Dans le cadre du contrat de développement Etat/Collectivité territoriale, plusieurs projets ont été cofinancés en 2010, en particulier le renforcement de la digue du port de Miquelon (1,8 million d'euros sur les 3 millions d'euros d'opérations réalisées en 2010). Les autres financements ont permis d'assurer la réparation du quai en eau profonde (795 200 euros) et de protéger la route de l'isthme (401 600 euros).

2.5 LES OPERATIONS REALISEES PAR LES COMMUNES

La Mairie de Saint-Pierre a consacré la moitié de ses financements à la réalisation de son programme routier (816 000 euros), la somme restante étant partagée entre différents projets de construction et de rénovation de bâtiments (école du Feu Rouge, logement du Fronton, rénovation de la façade de l'immeuble Savary...).

La commune de Miquelon a financé trois projets en 2010 pour un montant total de 875 000 euros, en particulier l'aménagement du centre bourg (330 000 euros).

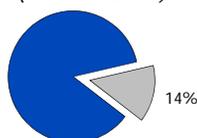
Section 6

Le commerce

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



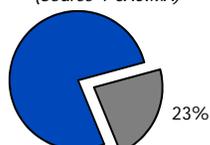
...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2010)

(Source : CACIMA)



Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique (14 % de la création de richesses). Il occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (39 % de la valeur ajoutée). A fin 2010, l'archipel comptait 118 entreprises commerciales, contre 122 en 2009 et 126 en 2008. Elles représentent ainsi près d'un quart des entreprises enregistrées.

Les deux tiers de ces entreprises sont des commerces de détail (64 %), le tiers restant étant partagé entre les commerces de gros et intermédiaires du commerce (28 %) et les commerces de réparation automobiles (8 %). Selon le recensement de l'INSEE de 2006, ce secteur emploie 363 personnes, soit près de 14 % de la population active ayant un emploi cette année-là.

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m² se sont développées, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

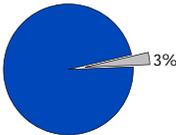
Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses contraintes telles que l'étroitesse du marché et la concurrence de la vente par correspondance et du marché terre-neuvien. La consommation en produits alimentaires progresse de 5,6 % sur un an, les importations de produits alimentaires passant de 6 700 tonnes en 2009 à 7 075 tonnes en 2010. Par ailleurs, la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement.

Section 7

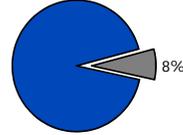
Le tourisme

Poids du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans...

...la création de richesses (2004)
(Source : CEROM)



...la démographie des entreprises (2010)
(Source : CACIMA)



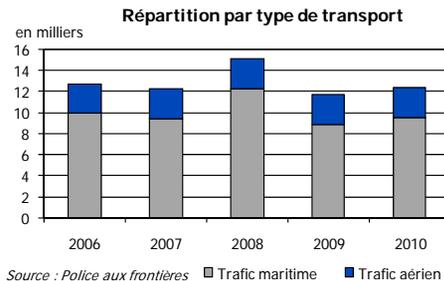
Considéré comme une possibilité de diversification économique, le tourisme demeure encore une activité restreinte. Son développement a été confié au Comité régional du tourisme (CRT), dont le but est de définir une stratégie de promotion de l'offre existante et de la positionner dans l'offre touristique régionale. Pour développer la filière, il sera nécessaire de conforter le parc d'hébergement et de renforcer la coordination entre les différents acteurs du secteur (musées, centre culturel, association « Le Phare » regroupant les professionnels du tourisme et institutionnels).

1. La fréquentation touristique

1.1 L'EVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

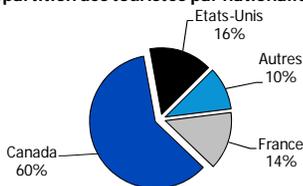
L'activité touristique en 2010 affiche une amélioration sensible par rapport à l'année précédente. 12 322 visiteurs (non-résidents à Saint-Pierre-et-Miquelon) sont entrés dans l'archipel, soit 5 % de plus que l'année précédente. Le nombre de visiteurs reste toutefois inférieur à son niveau de 2008 (plus de 15 000 entrées), la persistance des difficultés de la desserte maritime ayant perturbé les flux touristiques.

La grande majorité des touristes entrent sur le territoire par la voie maritime (77 %), à l'exception des voyageurs d'affaires qui utilisent à 93 % la voie aérienne.



Les Canadiens représentent 60 % des touristes, suivis des Américains (16 %) et des Français non-résidents dans l'archipel (14 %). Au total plus de 10 500 personnes de nationalité étrangère ont visité l'archipel en 2010, soit 86 % de l'ensemble des visiteurs.

Répartition des touristes par nationalité en 2010



Composition de la fréquentation touristique

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Type de touristes						
Touristes d'agrément ou affinitaires	11 549	11 035	13 783	10 383	11 108	7,0%
<i>dont croisiéristes</i>	2 026	2 324	4 652	3 491	2 823	-19,1%
Touristes d'affaires	1 111	1 193	1 315	1 384	1 215	-12,2%
Pays de résidence						
France métropolitaine	1 583	1 598	2 157	1 749	1 725	-1,4%
Reste du monde	11 077	10 630	12 941	10 018	10 598	5,8%
Total	12 660	12 228	15 098	11 767	12 323	4,7%

Source : Police aux frontières

2. L'offre

2.1 UNE OFFRE ORIENTÉE VERS LE MARCHÉ CANADIEN

Le marché canadien est une cible privilégiée du fait de la proximité géographique et donc de l'accessibilité de l'archipel. Les liens historiques existants entre Saint-Pierre-et-Miquelon et certaines zones francophones du Canada, notamment l'Acadie, attirent les visiteurs.

Par ailleurs, le Francoforum, institut français d'études linguistiques, répond à une demande d'apprentissage de la langue française de la part des Canadiens anglophones. En 2010, ce centre accueille 1 379 stagiaires (+ 3,5 % sur un an) pour un total de 7 029 jours de formation (- 4,0 % sur un an). La durée moyenne des séjours est de 5 nuits en 2010.

2.2 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière représente un flux important de visiteurs (jusqu'à 25 % du trafic maritime). Toutefois, les escales de paquebots sont de courte durée (une demi-journée). Dans ce temps limité, le Comité régional du tourisme organise des manifestations (animations musicales, dégustations de spécialités locales) de nature à promouvoir l'archipel et à soutenir l'artisanat local.

2.3 LES STRUCTURES D'ACCUEIL

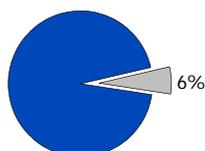
L'archipel compte 18 établissements hôteliers. Sur les 15 établissements situés sur l'île de Saint-Pierre, 2 sont des hôtels, le reste étant composé d'auberges, de chambres d'hôtes et de B&B. A Miquelon, l'offre d'hébergement est plus restreinte, s'articulant autour de trois établissements. Un gîte d'étape est ouvert en période estivale à Langlade. En outre, sept restaurants sont ouverts tout au long de l'année sur l'archipel ainsi que quelques établissements de restauration rapide.

Section 8

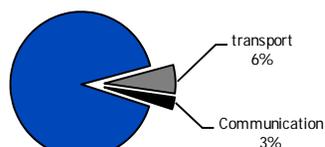
Les transports et les communications

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2004)
(Source : CEROM)



...la démographie des entreprises (2010)
(Source : CACIMA)



1. Les activités portuaires

1.1 LES INFRASTRUCTURES

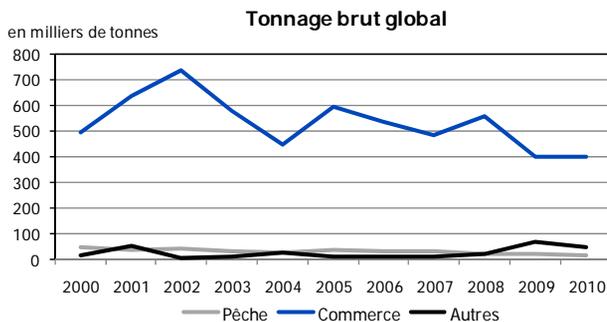
L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel : la quasi-totalité du trafic de marchandises a été réalisée par voie maritime en 2010. Le port comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (chalutiers, paquebots...) ainsi qu'une zone de plaisance. Miquelon dispose également de son propre port mais, à l'exception des pétroliers, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre. La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel : certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables, compte tenu de leur état ou de leur configuration ancienne. Dans le cadre de la stratégie globale de développement, des actions de remise à niveau sont nécessaires. Le contrat de développement 2007-2013 prévoit le financement de plusieurs projets : réfection du port de Saint-Pierre, pérennisation du port de Miquelon, construction d'une nouvelle gare maritime, reconstruction du hangar sous douane.

La desserte maritime internationale en fret repose sur la liaison Saint-Pierre-Halifax. Subventionnée par l'Etat, elle est assurée par la société TMSI AV dans le cadre d'une délégation de service public. La desserte inter-îles est, quant à elle, subventionnée par le Conseil territorial.

1.2 L'EVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE

Le fret maritime (hors produits pétroliers) progresse de 3,2 % en 2010 et s'élève à 26 099 tonnes. Cette amélioration contraste avec la baisse observée en 2009 (- 11,21 % sur un an). Ce regain d'activité se répercute sur le travail des dockers, le nombre d'heures travaillées progressant même de 18,5 %. (10 768 heures en 2010 contre 9 088 en 2009). Le tonnage brut global¹ poursuit sa baisse et atteint 457 833 tonnes en 2010, soit un recul de 5,2% par rapport à l'année précédente.

¹ Le tonnage est l'expression de la capacité intérieure du navire.



Source : Capitainerie du port

La Collectivité territoriale a fait l'acquisition en 2010 d'un nouveau navire de transport de passagers, le *Cabestan* (jauge brute de 470 tonnes), afin de remplacer l'*Atlantic Jet* immobilisé à quai. Toutefois les travaux de mise aux normes du navire ont duré plus longtemps que prévu, et l'*Arethusa*, un bateau de jauge inférieure (84 tonnes) a donc assuré seul les liaisons entre les ports de Fortune et de Saint-Pierre durant la saison estivale pour la deuxième année consécutive.

Ainsi, avec 11 438 passagers toutes catégories confondues, le nombre total de personnes entrées sur l'archipel par voie maritime reste sensiblement le même que l'année précédente, la progression n'étant que de 1 %. A titre de comparaison, en 2008, plus de 16 000 personnes étaient entrées sur l'archipel par la voie maritime. Le nombre d'arrivées des résidents diminue de 21 % (512 personnes en moins), mais est compensé par la progression des arrivées de non-résidents de 7 % (604 personnes en plus).

2. Les transports aériens

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'aéroport international de Saint-Pierre Pointe-Blanche assure la continuité territoriale grâce aux subventions versées par l'Etat qui en est gestionnaire. Les vols au départ de Saint-Pierre desservent uniquement Miquelon et le Canada. Il n'existe pas de vols directs vers la métropole.

Depuis octobre 2009, les liaisons aériennes sont assurées par un nouvel avion, l'ATR 42-500, qui a remplacé l'ATR 42-320 qui était en service depuis 1994. Ce nouvel appareil a permis de réduire quelque peu la durée des vols internationaux.

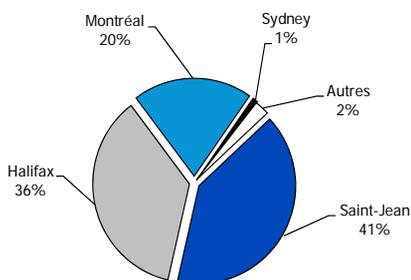
Miquelon est également équipé d'un aéroport, celui-ci dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres et accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42. La desserte de Miquelon par Air Saint-Pierre, d'une durée de 8 minutes, est assurée par des rotations quotidiennes.

2.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN

Le trafic aérien a progressé de 10 % en 2010 pour atteindre 2 794 mouvements enregistrés à l'aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche. Si les vols internationaux augmentent de 5 %, le transport aérien profite surtout de l'immobilisation du *Cabestan* pour développer les liaisons inter-îles (+ 15 %). Ainsi les vols pour Miquelon représentent 41 % du total des vols enregistrés à l'aéroport en 2010 contre 35 % en 2009.

Le nombre de vols internationaux progresse sur les lignes Saint-Pierre/Saint-Jean (+ 7 %), Saint-Pierre/Halifax (+ 8 %) et Saint-Pierre/Sydney (+ 14 %), mais diminue légèrement sur la ligne Saint-Pierre/Montréal (- 1 %).

Répartition des vols internationaux par destination



Source : Aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche

Le fret aérien progresse de 6,5 % en 2010 et atteint 212 tonnes. Cette progression est principalement imputable au transport de marchandises qui augmente de 11 %, tandis que le fret postal n'est en hausse que de 3 %. La part du fret postal recule ainsi à 55 % du fret total contre 60 % en 2009 et 63 % en 2008.

Compte tenu de la capacité limitée de l'ATR 42, l'activité de fret aérien demeure marginale, servant au transport du courrier, de pièces pour la maintenance ou de denrées fragiles et périssables.

Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Mouvements d'avions (1)	2 155	2 234	2 018	2 530	2 794	10,4%
<i>Locaux</i>	1 126	1 205	947	1 480	1 697	14,7%
<i>Internationaux</i>	1 029	1 029	1 071	1 050	1 097	4,5%
Passagers	29 142	29 678	29 945	39 566	45 558	15,1%
Marchandises (kg)	68 684	68 497	80 920	85 705	95 384	11,3%
Fret postal (kg)	114 151	112 450	114 292	113 723	117 102	3,0%

Source : Service de l'aviation civile

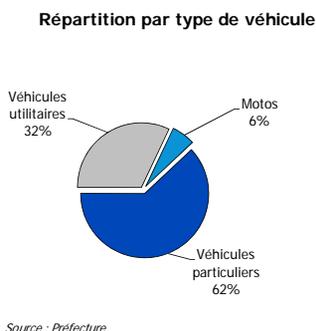
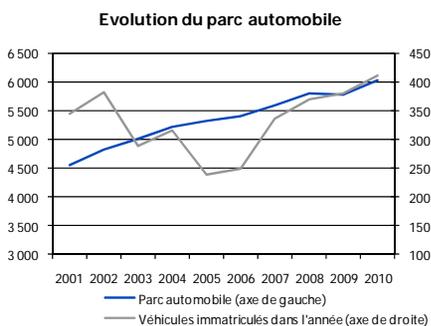
(1) Vols commerciaux uniquement

3. Les transports terrestres

A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier de 117 km : le taux d'équipement s'élève à 2,4 véhicules (toutes catégories confondues) par ménage, et l'on compte presque autant de véhicules que d'habitants.

En 2010, 410 nouveaux véhicules ont été immatriculés sur l'archipel (8 % de plus qu'en 2009) et 150 ont été détruits, portant le nombre total de véhicules en circulation à 6 026, soit une hausse de 4 % sur un an.

Près d'un quart des véhicules circulant en 2010 sont de marque française (Renault, Peugeot ou Citroën), mais la demande se porte de plus en plus sur des modèles étrangers ; en 2010, les immatriculations de véhicules de marque française ne représentaient que 11 % du total des immatriculations de l'année.



4. Les communications

4.1 LA TELEPHONIE

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par la société SPM Telecom, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). SPM Telecom se trouve en situation de monopole dans l'archipel, elle est une filiale d'Orange Caraïbes (Guadeloupe).

En 2010, le nombre de lignes téléphoniques (téléphone fixe, fax et minitel) poursuit son évolution à la baisse et recule de 1,3 % (après une baisse de 2,5 % en 2009). A l'inverse, les abonnements à la téléphonie mobile sont en pleine expansion : le nombre d'abonnés progresse de 6,8 % en 2010 après une hausse de 5,2 % l'année précédente.

Pour l'heure, l'archipel ne dispose pas de la technologie 3 G.

4.2 LE RESEAU INTERNET

L'accès au réseau Internet est proposé par SPM Telecom. Les offres de connexion demeurent limitées en comparaison avec la métropole. L'accès au haut débit se fait via des liaisons par réseau câblé ou par fibre optique. Le nombre d'abonnés Internet connaît une progression similaire à celui de la téléphonie mobile et augmente de 6,2 % en 2010 contre 5,6 % en 2009. En outre, neuf foyers supplémentaires ont disposé d'une connexion par modem câble. Au total, en 2010, l'archipel comptait 29,2 km de lignes téléphoniques et 19,8 km de fibres optiques.

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques, comme la Finlande.

4.2 LA TELEVISION

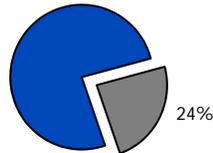
Pour accompagner la diffusion de la TNT dans l'outre-mer, toutes les chaînes de télévisions du Réseau France Outre-mer ont changé de nom le 30 novembre 2010 pour devenir Réseau Outre-Mer 1^{re}. Télé Saint-Pierre et Miquelon est ainsi devenue Saint-Pierre et Miquelon 1^{re}. Outre ce changement de dénomination, la nouvelle chaîne de l'archipel bénéficie davantage d'autonomie en matière de programmes et renforce sa production locale.

Section 9

Les services marchands

...la démographie des entreprises (2010)

(Source : CACIMA)



Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

Les activités immobilières sont peu représentées dans l'archipel. En 2006, elles n'employaient que 0,3 % de la population active.

En 2006, les services aux entreprises, à savoir – selon la nomenclature économique de synthèse – les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance, employaient 7 % de la population active ayant un emploi, soit 173 personnes.

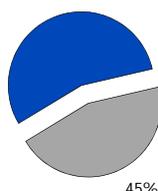
Enfin, 214 personnes, soit 8 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

Section 10

Les services non marchands

Poids du secteur dans la création de richesses (2004)

(Source : CEROM)



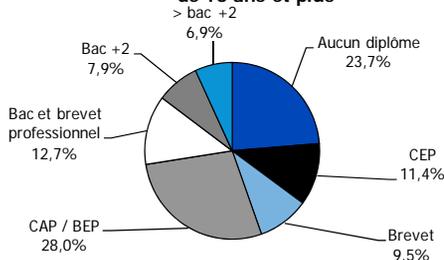
1. L'éducation

1.1 LA SCOLARISATION ET LE TAUX DE REUSSITE

Le service de l'Éducation nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'enseignement préélémentaire au second degré. Selon le recensement de l'INSEE de 2007, 99% des enfants de 6 à 17 ans sont scolarisés.

En revanche, le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établit à 24%. Les élèves doivent en effet quitter l'archipel pour intégrer des filières professionnelles ou pour poursuivre des études supérieures. Il existe un système d'échanges avec l'Université de Moncton au Canada mais, le plus souvent, les étudiants optent pour la métropole.

Niveau de diplôme de la population non scolarisée de 15 ans et plus



Source : Service de l'Éducation nationale

Le taux de réussite global est en légère baisse en 2010 (91,1 % contre 94,1 % en 2009), mais les évolutions sont contrastées selon les diplômes préparés. Ainsi 100 % des lycéens s'étant présentés aux épreuves du baccalauréat (général et professionnel) ont été admis, soit le meilleur taux des dix dernières années, tandis que les taux de réussite au brevet et au BEP accusent un recul significatif avec respectivement 85,7 % et 86,7 % d'admis.

Evolution du taux de réussite

	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Brevet	92,5%	87,1%	95,7%	85,7%	-10 pts
CAP	33,3%	100,0%	75,0%	100,0%	+25 pts
BEP	87,2%	94,9%	94,7%	86,7%	-8 pts
Bac général	88,9%	88,9%	92,3%	100,0%	+7,7 pts
Bac professionnel	93,3%	100,0%	92,9%	100,0%	+7,1 pts
Taux de réussite global	79,0%	94,2%	94,1%	91,1%	-3 pts

Source : Service de l'Education nationale

1.2 L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

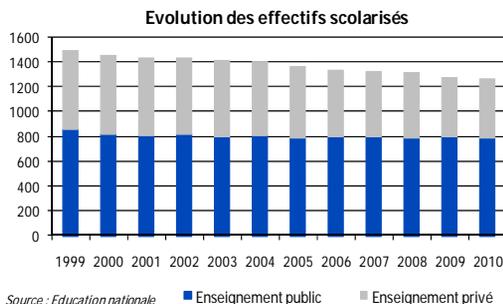
L'effectif total des élèves scolarisés sur l'archipel est en baisse de 0,8 % en 2010 (10 élèves de moins). Cette diminution confirme la tendance observée ces dix dernières années, les effectifs ayant reculé de 13 % entre 2000 et 2010 (- 18 % pour le 1^{er} degré et - 7 % pour le 2nd degré). L'enseignement privé est particulièrement touché par ce phénomène puisqu'il perd 25 % de ses effectifs en dix ans, tandis que le recul pour l'enseignement public est limité à 3 %.

Les établissements publics accueillent un peu plus de 62 % des effectifs, soit 785 élèves contre 473 pour les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. Si les effectifs sont également répartis pour le 1^{er} degré, près des trois quarts des élèves du 2nd degré sont inscrits dans un établissement public.

Population scolaire par niveau

	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Enseignement 1 ^{er} degré	703	684	644	642	-0,3%
Enseignement 2 nd degré	618	626	624	616	-1,3%
Collège et annexe	366	359	352	362	2,8%
Lycée général	132	137	141	120	-14,9%
Lycée professionnel	120	130	131	134	2,3%
Total	1 321	1 310	1 268	1 258	-0,8%

Source : Service de l'Education nationale



En 2010, l'effectif des enseignants n'a pas évolué avec 154,5 postes, soit un nombre constant depuis 2001 à l'exception de 2008 (152,5 postes). L'enseignement public regroupe un peu plus de 62 % des postes, proportionnellement au nombre d'élèves accueillis.

La diminution des effectifs conjuguée avec le maintien du nombre de postes d'enseignants a pour conséquence une amélioration régulière du taux moyen d'encadrement, qui se situe en 2010 à 8,1 élèves par enseignant, dont 9,6 dans le 1^{er} degré et 7,0 dans le 2nd degré.

1.3 LES DEPENSES D'EDUCATION

Le budget de l'Education nationale comprend la rémunération des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat et le budget d'investissement du lycée d'Etat.

En 2010, le budget de l'Education nationale a légèrement diminué (- 0,4 %) pour atteindre 14,4 millions d'euros. Environ 88 % des fonds sont alloués à la rémunération des enseignants, 10 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et 2 % aux dépenses d'investissement du lycée d'Etat.

Le Conseil territorial accorde des aides financières aux étudiants contraints de poursuivre leur cursus hors de l'archipel, qu'il s'agisse des étudiants de l'enseignement supérieur ou d'élèves du 2nd degré souhaitant intégrer une filière spécifique. Pour l'année scolaire 2009-2010, ces aides concernent 205 personnes contre 210 l'année précédente. Environ 89 % des étudiants sont partis en métropole, les autres poursuivant leurs études au Canada. Le montant total des aides (bourses + indemnités annuelles + frais de scolarité) représente 1,102 million d'euros contre 0,969 million l'année précédente. La Collectivité prend également à sa charge une partie des frais de transport, l'autre partie incombant à l'Etat via le Passeport Mobilité qui finance les billets d'avion à destination de la métropole.

2. La santé

Le secteur de la santé est principalement organisé autour du centre hospitalier François Dunan, le secteur libéral ne regroupant qu'un peu moins d'une dizaine de professionnels. Plusieurs spécialités n'étant pas représentées dans le corps médical de l'archipel, le centre fait régulièrement appel à des spécialistes (ophtalmologue, allergologue, etc.) pour des missions ponctuelles. La durée de ces missions progresse de 6 % en 2010 pour atteindre 370 jours au total (349 en 2009 et 305 en 2008). Les deux spécialités les plus présentes en visite sur l'archipel sont l'ophtalmologie (22 % du total des journées) et l'ORL (14 %). En outre un spécialiste en chirurgie plastique est resté 20 jours sur l'archipel, alors qu'il n'y avait eu aucune visite de ce type en 2009 et 2008.

Le centre hospitalier peut également décider d'évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains.

2.1 'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR DE LA SANTE

L'effectif des personnels de santé publique progresse de 1,6 % pour atteindre 242,6 personnes en équivalent temps plein en 2010 contre 238,8 en 2009. L'effectif des personnels médicaux diminue très légèrement et passe de 17,8 personnes en 2009 à 17,6 personnes en 2010. A l'inverse, les personnels non médicaux passent de 221 à 225 personnes sur un an. Les trois quarts des effectifs sont rattachés au centre hospitalier.

La capacité d'accueil de l'hôpital demeure stable avec 40 lits dont 20 lits en médecine générale, 14 lits en chirurgie (dont 2 de réanimation) et 6 lits en obstétrique. L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie.

En 2010, l'hôpital a enregistré une diminution de 11 % du nombre d'entrées, qui s'élevaient à 1 053. Près de 59 % des admissions sont dirigées vers le service chirurgical, 32 % vers le service de médecine générale et les 9 % restants vers le service maternité et obstétrique.

Si la durée moyenne de séjour reste stable dans le service chirurgie (7,9 jours), elle est en nette diminution dans le service médical (12,4 jours contre 20,6 en 2009) et en augmentation dans le service maternité (5,3 jours contre 3,8 en 2009).

Le taux d'occupation des chambres recule de 11 points pour se fixer à 47 % et retrouve un niveau proche de celui de 2008 (49 %). Le nombre de consultations recule également puisqu'il passe de 9 410 en 2009 à 9 017 en 2010 (- 4,2 %). La part des consultations auprès de praticiens extérieurs reste stable à 43 % en 2010 (42 % en 2009 et 43 % en 2008).

Activité hospitalière

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Nombre de lits autorisés	40	40	40	0,0%
Nombre d'entrées	1 187	1 183	1 053	-11,0%
<i>dont médecine</i>	349	324	334	3,1%
<i>dont chirurgie</i>	683	644	623	-3,3%
<i>dont maternité / obstétrique</i>	155	215	96	-55,3%
Nombre de journées	7 156	8 479	6 812	-19,7%
Taux d'occupation	49%	58%	47%	-11 pts
Nombre de consultations	10 241	9 410	9 017	-4,2%
<i>dont praticiens de l'hôpital</i>	5 830	5 451	5 114	-6,2%
<i>dont praticiens extérieurs</i>	4 411	3 959	3 903	-1,4%

Source : Centre Hospitalier François Dunan

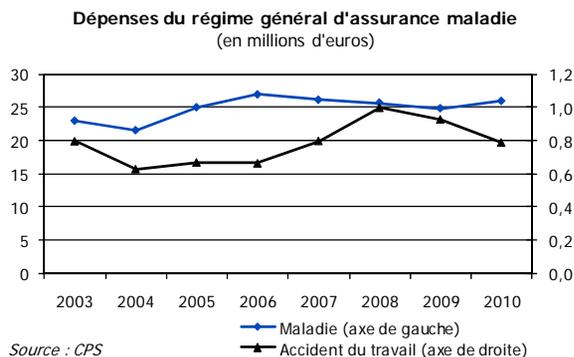
Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 25 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 47 studios. L'enquête de recensement de la population de 2006 dénombrait 358 personnes âgées de 75 ans et plus. Le dispositif de prise en charge des personnes âgées est complété par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'accueil des adultes handicapés est assuré par le centre Georges Gaspard qui offre 20 places en internat et 28 places en externat. En 2010, cet établissement a enregistré 3 600 journées d'internat et 940 journées d'externat. 17 adultes handicapés sont encadrés par le centre d'aide par le travail (CAT). Par ailleurs, un service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) propose des interventions en dehors du système scolaire pour des enfants souffrant de handicaps ou de troubles du comportement. En 2010, 14 enfants ont été suivis individuellement.

Lorsque les soins médicaux ne peuvent pas être dispensés dans l'archipel, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins. Ainsi, en 2010, 1 500 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une hausse de 8,7 % sur un an. La grande majorité de ces évacuations sont à destination du Canada (83 %). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui accueille la quasi-totalité des patients évacués au Canada (93 %).

2.2 LES DEPENSES DE SANTE

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie, financées par la Caisse de prévoyance sociale, progressent de 3,7 % en 2010. Cette évolution est essentiellement liée à la progression des dépenses maladie (+ 1,1 million d'euros) en raison de l'augmentation de la dotation globale hospitalière (+ 3 %) et des soins à l'extérieur de l'archipel (+ 10 %), qui représentent 72 % du total des dépenses de l'assurance maladie en 2010. A l'inverse les prestations versées pour couvrir les accidents du travail diminuent de 15 % (soit 135 673 euros).





CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Première banque de la place, la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon a maintenu sa position de principal acteur du marché du crédit aux entreprises. Trois établissements de crédit interviennent sur le marché local du financement des particuliers. Les dispositifs de soutien aux entreprises et de relance mis en place par les pouvoirs publics ont été déclinés à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'Agence française de développement (AFD).

La reconduction jusqu'à fin décembre 2010 de nouveaux produits de garanties destinés à remédier aux difficultés conjoncturelles des entreprises de l'archipel a fait l'objet de la signature le 2 septembre 2010 d'un avenant à la convention relative au Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM).

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont eu un impact plus ou moins significatif sur l'activité bancaire locale. L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), le Comité des entreprises d'assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif

La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière. La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : l'Autorité bancaire

européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers. Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à l'échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE et d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire. Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1^{er} janvier 2011.

Entrée en vigueur du projet SURFI

Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et à l'IEOM.

Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts

Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers

Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et

homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

Protection de la clientèle

La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

Publication de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation

Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

Frais bancaires

Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

Tarifications bancaires

Décisions du Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une nouvelle génération de plaquettes tarifaires comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la liste des dix services et tarifs standards. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP)

L'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er} novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation

Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur 12 mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

Autres événements

- Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen. Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1er novembre 2010 le prélèvement SEPA.

- Hausse du taux du Livret A. Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Après une relative stabilité du paysage bancaire et financier tout au long des années 2000, la fin de la décennie est marquée par l'émergence de nouveaux acteurs :

- la Banque Postale a démarré ses activités en septembre 2008, l'offre de services étant limitée à la gestion de comptes courants ;
- la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon est créée en juin 2009 suite à la fusion-absorption du Crédit Saint-Pierrais par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon.

A la fin de l'année 2010, l'activité bancaire et financière de l'archipel s'organise autour des établissements suivants :

- deux banques commerciales : la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon et la Banque Postale ;
- une banque coopérative : la Caisse d'épargne Ile-de-France ;
- une société financière : la Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- une institution financière spécialisée : l'Agence française de développement.

Plusieurs établissements de crédit non installés sur l'archipel participent également au financement de l'économie locale, principalement l'ECF et la Banque européenne d'investissement.

Nombre d'établissements de crédit

	2006	2007	2008	2009	2010
Banques commerciales	2	2	3	2	2
Banque coopérative	1	1	1	1	1
Société financière	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
Total	4	4	5	4	4

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital Social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM	Total bilan
Banques commerciales							
Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon	15,49 M€	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	BPCE	2	53	153,7 M€
La Banque Postale	2 342,5 M€	115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06	BP 4000 97500 Saint-Pierre	Groupe La Poste	2	2	24,2 M€
Banque coopérative							
Caisse d'épargne Ile-de-France	1 157,9 M€	19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco BP 4359 97500 Saint-Pierre	BPCE	1	4	49,8 M€
Société financière							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Variable 0,758 M€ au 31/12/10	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Divers	1	3	19,8 M€
Institution financière spécialisée							
Agence française de développement	400,0 M€	5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12	22, place du Général de Gaulle BP 4202 97500 Saint-Pierre	AFD	1	2	31,1 M€

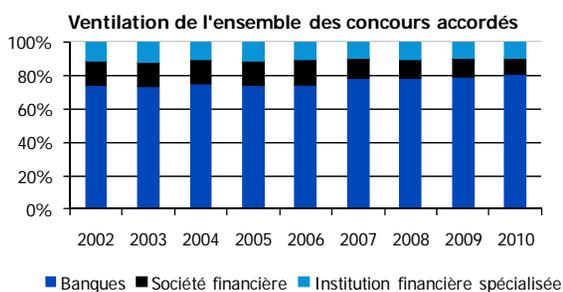
2.3 LA VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseau et par activité

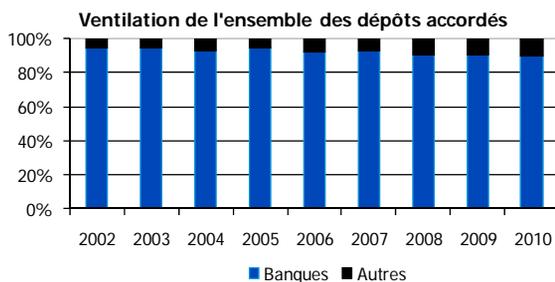
	2006	2007	2008	2009	2010
Distribution des crédits					
Banques	74,4%	78,2%	78,4%	79,3%	81,0%
Société financière	14,9%	12,3%	11,7%	11,2%	10,0%
Institution financière spécialisée	10,7%	9,5%	9,9%	9,5%	9,1%
Collecte des ressources					
Banques	92,6%	93,0%	90,3%	90,5%	89,9%
Autres (1)	7,4%	7,0%	9,7%	9,5%	10,1%

(1) Trésor public

La BDSPM et la Caisse d'épargne Ile-de-France concentrent 81 % des crédits octroyés localement, en hausse de 1,7 point. Cette progression est principalement due au recul de la part des crédits octroyés par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. La part de l'AFD tend également à diminuer depuis 2008.



La BDSPM et la Caisse d'épargne Ile-de-France collectent 89,9 % des dépôts de la clientèle (+ 0,6 point sur un an). Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs de la Caisse de prévoyance sociale, des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public.



2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

A fin 2010, l'effectif global des établissements de crédit locaux diminue malgré la prise en compte du personnel AFD (+ 2 personnes), en raison notamment de la baisse des effectifs de la CISPM qui passe de 6 personnes à 3 personnes.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2006	2007	2008	2009	2010
Banques	66	66	61	60	59
Société financière	6	6	6	6	3
Institution financière spécialisée	2	2	2	2	2
Total	74	74	69	68	64

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Aucune évolution n'a été constatée en 2010 concernant le nombre de guichets bancaires sur l'archipel. La BDSPM et La Banque Postale ont chacune une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France et l'Agence française de développement ne disposent que d'une seule implantation à Saint-Pierre.

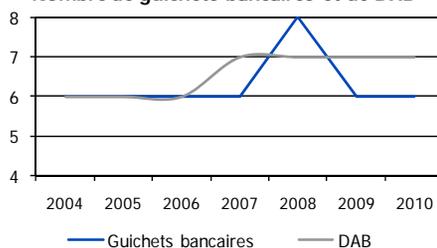
Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2006	2007	2008	2009	2010
Guichets bancaires	6	6	8	6	6
Banques FBF	4	4	6	4	4
Banques coopérative	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
DAB	6	7	7	7	7

Sources : BDSPM, CEIDF, Banque postale

A fin 2010, sept guichets automatiques de billets (DAB/GAB) sont mis à disposition de la clientèle. Le premier DAB de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. L'ensemble de ces guichets permet l'utilisation des cartes bancaires internationales. En outre, seule la BDSPM a installé des DAB/GAB.

Nombre de guichets bancaires et de DAB



Nombre d'habitants par guichet

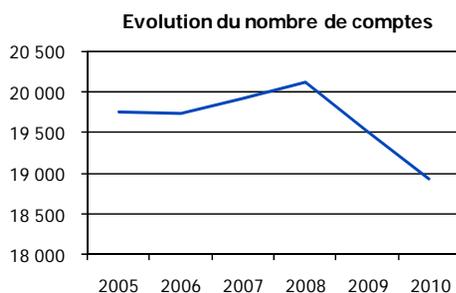
	2006	2007	2008	2009	2010
Guichet bancaire	1 021	1 021	766	1 021	1 021
Guichet automatique	1 021	875	875	875	875

Le taux de couverture du territoire, en termes de guichet bancaire et de guichet automatique est satisfaisant comparé à celui des DOM (1 guichet pour 3 050 habitants) ou à celui de la métropole (1 guichet pour 1 600 habitants).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Par nature de comptes	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Comptes de dépôts à vue	8 658	8 714	9 262	8 647	8 279	-4,3%
Comptes sur livrets	9 378	9 428	9 161	8 905	8 924	0,2%
Comptes et plans d'épargne-logement	114	99	97	98	117	19,4%
Comptes d'épargne-logement	6	6	7	7	7	0,0%
Plans d'épargne-logement	108	93	90	91	110	20,9%
Comptes de dépôts à terme	1 579	1 678	1 601	1 864	1 611	-13,6%
Plans d'épargne populaire	0	0	0	0	0	-
Total	19 729	19 919	20 121	19 514	18 931	-3,0%

En 2010, les établissements de crédit locaux gèrent 18 931 comptes de dépôts et d'épargne, soit une diminution de 3 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement liée à la fusion-absorption du CSP par la BDI en 2009, dont les conséquences se répercutent sur l'exercice 2010.



La réduction du nombre de comptes de dépôts à vue (- 4,3 %) liée à la fusion des deux principales banques locales a entraîné une légère augmentation de l'encours moyen des comptes malgré une diminution de l'encours total des dépôts à vue (- 3,8 %).

A fin 2010, l'encours moyen d'un compte de dépôts à vue, toute clientèle confondue, s'établit à 9 279 euros et progresse de 0,5 % sur un an. Les livrets ordinaires connaissent une progression plus importante, puisqu'ils augmentent de 11,5 % pour atteindre 6 091 euros en moyenne. En revanche, l'encours moyen des comptes à terme diminue légèrement de 0,9% en raison d'une moindre rémunération, conséquence du faible niveau des taux d'intérêt.

Encours moyen en euros

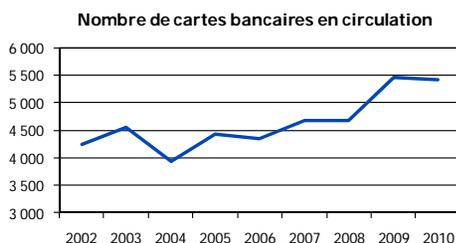
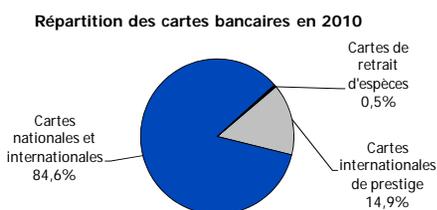
	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Dépôts à vue	6 599	7 633	7 923	9 231	9 279	0,5%
Comptes sur livrets						
Livrets A et bleus	1 753	1 829	2 057	2 098	2 357	12,3%
Livrets ordinaires	4 633	4 604	5 107	7 589	8 273	9,0%
Livrets jeunes	984	846	4 571	691	614	-11,2%
Comptes et plans d'épargne-logement						
Comptes d'épargne-logement	7 667	6 833	6 429	3 143	5 429	72,7%
Plans d'épargne-logement	20 537	22 366	24 044	24 758	25 445	2,8%
Comptes de dépôts à terme	40 130	42 178	43 136	31 372	31 086	-0,9%

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

En 2010, le nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel s'établit à 5 420, soit une légère diminution sur un an en raison de la fusion intervenue en 2009. Près de 85 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, presque 15 % correspondent à des cartes internationales dites de prestige et moins de 1 % à des cartes de retrait d'espèces « uniquement dans la banque émettrice ».

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de cartes bancaires en circulation	4 348	4 684	4 683	5 455	5 420



4.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2010, le volume de transactions enregistrées par les banques commerciales tant sur les terminaux de paiement électroniques que dans les DAB/GAB a fortement progressé. Le montant des transactions a doublé en deux ans et dépasse les 32 millions d'euros, tandis que le nombre de transactions passe de 221 200 à 450 600 sur la même période.

Données monétiques des banques commerciales au 31 décembre 2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	144,0	169,0	188,0	ND	392,0
Montant de ces transactions**	8,7	9,8	11,4	ND	27,5
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	22,6	29,9	33,2	ND	58,6
Montant de ces transactions**	1,5	1,6	2,8	ND	4,8

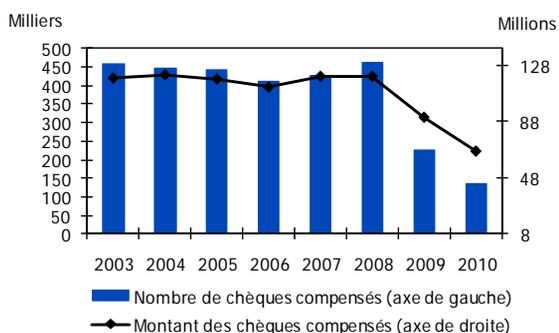
* En milliers d'unités ** En millions d'euros

4.3 LES CHEQUES

Suite à la fusion des deux principaux établissements locaux en 2009, le nombre de chèques compensés par l'IEDOM a fortement diminué, passant de 227 145 unités en 2009 à 133 603 unités en 2010, soit une baisse d'un peu plus de 41 %. Ce volume correspond au cumul des chèques échangés entre les différents établissements bancaires installés localement, mais ne comprend pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

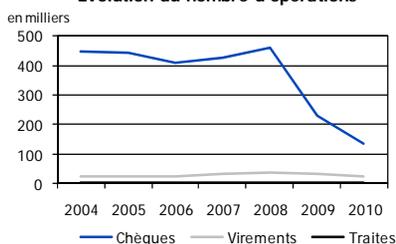
Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Nombre	409 304	427 100	462 427	227 145	133 603	-41,2%
Montant	112 396 479	120 004 685	120 008 663	91 169 501	67 272 684	-26,2%



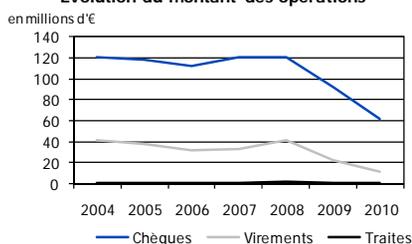
Suite à la fusion de 2009, les opérations de compensation ont fortement diminué en volume et en valeur tandis que le nombre de traites passant par la chambre de compensation devient nul, celles-ci étant exclusivement effectuées avant cette date entre le Crédit Saint-Pierrais et la Banque des Iles.

Evolution du nombre d'opérations

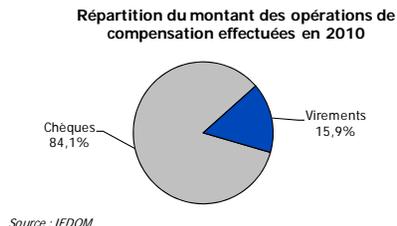
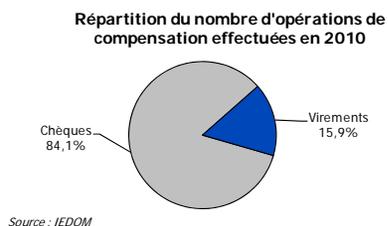


Source : IEDOM

Evolution du montant des opérations



Source : IEDOM



5. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)

A la demande de l'Etat, l'Agence française de développement (AFD) a repris en 2001 le Fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon pour en assurer la responsabilité juridique et financière.

Le principe de responsabilité de l'AFD a fait l'objet d'un protocole avec l'Etat signé le 22 décembre 2000 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM), nouvelle dénomination attribuée depuis cette date, est destiné à faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises de l'archipel, en partageant avec les organismes financiers installés localement les risques pris sur celles-ci. Les garanties sont sollicitées directement par les banques locales auprès de l'AFD.

Le FGSPM garantit notamment les opérations de crédit à moyen et long terme des PME et TPE exerçant une activité sur l'archipel. La quotité maximale garantie est de 70 %.

Au 31 décembre 2010, l'encours des garanties valides s'élève à environ 1,3 million d'euros correspondant à un encours total de crédits de 2,3 millions d'euros. Plus d'une quarantaine d'entreprises principalement des TPE bénéficient actuellement de la garantie du Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le portefeuille du FGSPM est constitué de dossiers transmis par la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Près d'une vingtaine de garanties ont été accordées au cours de l'année 2010 pour un montant de l'ordre de 0,8 million d'euros représentant un montant total de financement de 1,3 million d'euros, contre respectivement 0,2 million et 0,6 million d'euros au titre de l'année 2009.

Dans le cadre du plan de soutien au financement des petites et moyennes entreprises et du plan de relance de l'économie française mis en œuvre par les pouvoirs publics, de nouvelles sections au sein du Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été créées en 2009. Celles-ci portent sur les financements bancaires courants et les opérations de consolidation des crédits à court terme des entreprises.

La signature d'un avenant à la convention Etat-AFD a reconduit jusqu'au 31 décembre 2010 le dispositif du plan de relance. L'encours de garanties valides octroyées par l'intermédiaire de ce dispositif s'élève à 0,24 million d'euros à fin décembre 2010.

Section 2

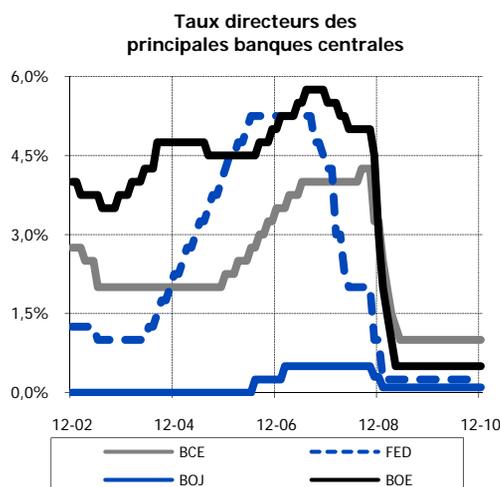
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé¹ à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.



Historique des décisions de la Banque centrale européenne

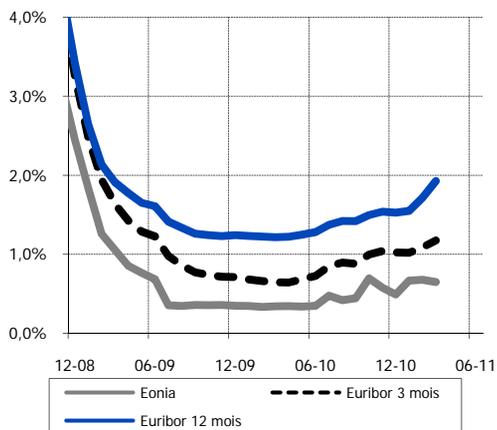
	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Opération principales de refinancement	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25% à 3,75%.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

Principaux taux du marché monétaire européen



Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008).

Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte³ à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine⁴ fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an).

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} juillet 2004, la Banque de France détermine, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le taux d'intérêt du Livret A (commercialisable par toutes les banques depuis le 1^{er} janvier 2009). Chaque nouveau taux est applicable au premier jour de la quinzaine qui suit sa publication. Le nouveau taux est fondé sur la moyenne des taux courts (EURIBOR et EONIA) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération bancaire de l'Union européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

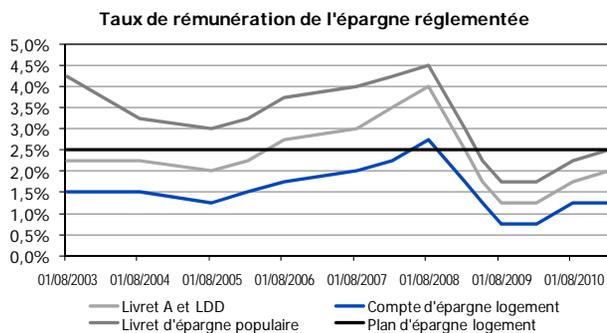
⁴ People's Bank of China – PBOC.

L'année 2010 est marquée par un relèvement global des taux de rémunération des principaux produits de l'épargne réglementée, à l'exception du plan d'épargne logement dont la rémunération reste à 2,5 % depuis le 1^{er} août 2003 (hors prime d'Etat). Les taux du livret A et du livret de développement durable (ex-Codevi) progressent de 75 points de base et passent de 1,25 % à 2,00 % en février 2011. Le taux du livret d'épargne populaire connaît une évolution similaire et vient se fixer à 2,5 % contre 1,75 % en début d'année 2010. La plus faible progression concerne la rémunération des comptes d'épargne logement, qui ne progresse que de 50 points de base et passe de 0,75 % à 1,25 %.

Rémunération des placements à taux réglementés

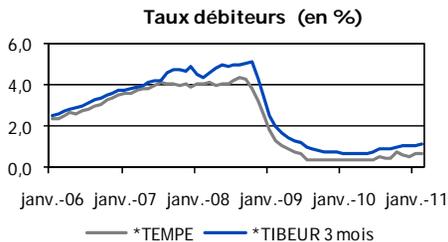
	01/02/2008	01/08/2008	01/02/2009	01/05/2009	01/08/2009	01/02/2010	01/08/2010	01/02/2011
Livret A	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%*	1,25%*	1,25%	1,75%	2,00%
Compte d'épargne logement	2,25%*	2,75%*	1,75%*	1,25%*	0,75%*	0,75%	1,25%	1,25%
Plan d'épargne logement	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*	2,5%*
Livret d'épargne populaire	4,25%	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%	1,75%	2,25%	2,50%
Livret de développement durable	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,25%	1,75%	2,00%

* Taux hors prime d'Etat



1.3 LES TAUX DEBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire. C'est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son usage au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR/EURIBOR) ou du taux euro moyen pondéré de la zone euro au jour le jour (TEMPE/EONIA). A la fin de l'année 2010, les taux de base ont progressé sur un an. Le taux EURIBOR à 3 mois atteint 1,018 % contre 0,712 % en décembre 2009. La tendance est similaire pour le taux EONIA qui passe de 0,35 % fin 2009 à 0,49 % fin 2010.



1.4 LES TAUX D'USURE

Dans le but de protéger les particuliers et, également, les entreprises, le législateur (article L. 313-3 du Code de la consommation) a défini un taux de l'usure, c'est-à-dire un taux maximal pouvant s'appliquer à un certain nombre d'opérations de prêt. Est considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) excédant, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME. L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis. L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

Les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation. En outre, la loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, dite loi Lagarde, a modifié les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers autres que les crédits immobiliers. Les catégories d'opérations concernées sont définies, à compter du 1^{er} avril 2011, à raison du montant des prêts (montant inférieur ou égal à 3 000 €, montant supérieur à 3 000 € et inférieur ou égal à 6 000 €, montant supérieur à 6 000 €), selon les modalités précisées par l'arrêté du 22 mars 2011.

Taux d'usure	1T09	2T09	3T09	4T09	1T10	2T10	3T10	4T10
Particuliers								
<i>Prêts immobiliers</i>								
Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%	6,57%	6,29%	5,60%	5,51%
Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%	5,92%	5,72%	5,25%	4,96%
Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%	6,40%	6,25%	6,27%	5,88%
<i>Autres prêts</i>								
Prêts ≤ 1 524 € *	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%	21,45%	21,63%	21,32%	21,31%
Découverts en compte, prêts permanents et d'achats ou de ventes à tempérament > 1 524 € *	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%	19,71%	19,45%	19,32%	19,67%
Prêts personnels et autres prêts > 1 524 €	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%	8,88%	8,85%	8,15%	7,77%
Entreprises								
Découvert en compte **	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%	13,21%	13,33%	13,59%	13,77%

* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit

** Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGE

Au 31 décembre 2010, le total du bilan agrégé¹ s'élève à 153,8 millions d'euros, en baisse de 8,4 % après une hausse de 1,2 % en 2009. S'adressant essentiellement à une clientèle de particuliers et de PME, la BDSPM assure une fonction d'intermédiation en collectant l'épargne et en distribuant les financements.

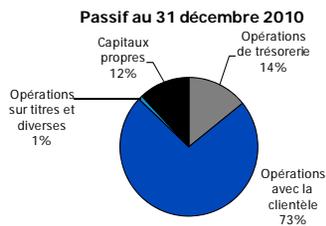
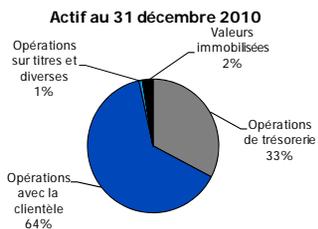
Le positionnement de la BDSPM comme banque de détail ainsi que la faiblesse des taux d'intérêts en 2010 ont eu un impact négatif sur les opérations de trésorerie et ainsi renforcé la part des opérations avec la clientèle, qui représentent désormais 64 % de l'actif (55 % en 2009). Au passif en revanche cette baisse des taux permet de réduire le coût des opérations avec la clientèle, qui représentent toutefois 73 % du passif en 2010 (76 % en 2009).

						en milliers d'euros						
		ACTIF						PASSIF				
2008		2009		2010		2008		2009		2010		
73 768	44,5%	69 932	41,7%	50 314	32,7%	Opérations de trésorerie	21 517	13,0%	19 374	11,5%	21 788	14,2%
86 082	51,9%	92 576	55,2%	98 152	63,8%	Opérations avec la clientèle	123 959	74,7%	128 213	76,4%	111 938	72,8%
2 044	1,2%	1 146	0,7%	1 775	1,2%	Opérations sur titres et diverses	1 739	1,0%	2 608	1,6%	1 579	1,0%
-	-	-	-	-	-	Capitaux propres	18 680	11,3%	17 660	10,5%	18 473	12,0%
4 003	2,4%	4 202	2,5%	3 538	2,3%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	-
165 897	100,0%	167 856	100,0%	153 778	100,0%	Total	165 895	100,0%	167 855	100,0%	153 778	100,0%

A l'actif, les opérations avec la clientèle progressent de 5,6 millions d'euros sur un an, en hausse de 6 %. Les crédits à l'habitat, représentant 45 % des opérations avec la clientèle, enregistrent un accroissement de 4,1 millions d'euros sur un an (+ 10 %). L'ensemble des crédits de trésorerie et à l'équipement, principalement destinés aux entreprises locales, qui constitue 48 % de l'encours, affiche une progression de 6 % (+ 2,7 millions d'euros). Les créances commerciales passent de 50 000 euros en 2009 à 515 000 euros en 2010. Les comptes ordinaires débiteurs sont restés relativement stables pour la deuxième année consécutive (-0,7 % en 2010, -0,8 % en 2009) après le net recul observé en 2008 (-40,6 %) ; une évolution à la baisse des découverts bancaires avait été observée en 2003 après une série de progressions successives (notamment de 12 % en 2002).

Au passif, les opérations avec la clientèle représentent 111,9 millions d'euros, en baisse de 12,7 % sur un an. Elles continuent toutefois de représenter la part prédominante du bilan agrégé, soit 73 % du passif. L'ensemble des postes est en diminution : -4,5 % pour les comptes d'épargne à régime spécial, -12,4 % pour les comptes ordinaires créditeurs et -26,5 % pour les comptes à terme qui sont pénalisés par le faible niveau des taux d'intérêt. Seuls les placements sous forme de bons de caisse progressent de 2,9 % ; mais les montants restent faibles (1,1 million d'euros).

¹ Le bilan agrégé correspond au bilan de la BDSPM pour les années 2009 et 2010, et à la situation agrégée du Crédit Saint-Pierrais et de la Banque des Iles pour les années antérieures. Les données relatives au bilan agrégé sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM ainsi que les commentaires qui en découlent. Ceux-ci peuvent donc différer de ceux contenus dans le rapport annuel de la BDSPM certifié par ses commissaires aux comptes.



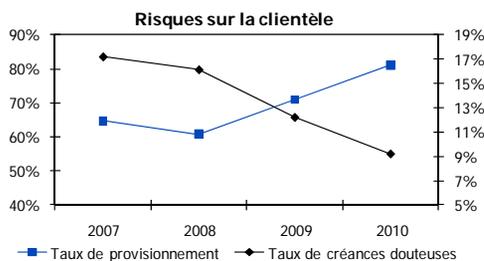
2.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

2.2.1 Evolution des créances douteuses brutes

Au 31 décembre 2010, le montant des créances douteuses brutes s'élève à 9,8 millions d'euros, en recul de 20,7 % sur un an (-2,6 millions d'euros). Elles représentent 9,2 % de l'encours total (contre 12,2 % en 2009). Les provisions se contractent de 9,3 % pour atteindre 7,9 millions d'euros portant le taux de provisionnement à 81 % contre 71 % et 61 % respectivement en 2009 en 2008.

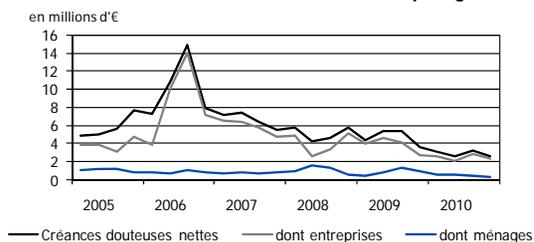
Risques crédits sur la clientèle

	2007	2008	2009	2010	en millions d'euros Variations 2010/2009
Créances douteuses brutes	16,70	15,37	12,35	9,80	-20,7%
Créances douteuses nettes	5,90	6,03	3,58	1,85	-48,4%
Provisions	10,80	9,34	8,77	7,95	-9,3%
Taux de provisionnement	64,7%	60,8%	71,0%	81,1%	+4 pts
Taux de créances douteuses	17,2%	16,1%	12,2%	9,2%	-3,0 pts
Dotations nettes aux provisions / PNB	1,8%	-26,3%	-10,7%	-12,4%	-



2.2.2 Créances douteuses par agent économique

Ventilation des créances douteuses nettes par agent



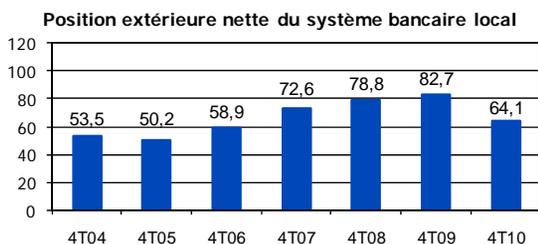
Les créances douteuses nettes de la place émanent principalement des entreprises. A fin décembre 2010, leur part représentait 90 %, soit un retour au niveau de 2008 après être descendu à 74 % fin 2009 suite à une progression des créances douteuses nettes des ménages. La part des créances douteuses nettes relatives aux ménages reste non significative.

2.3 LA POSITION EXTERIEURE NETTE

La position extérieure nette du système local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux et les engagements hors zone d'émission de ces mêmes établissements. Elle constitue le solde des opérations de trésorerie interbancaire effectuées entre les banques de l'archipel et les établissements de crédit non installés localement.

Position extérieure nette du système bancaire local

	en millions d'euros				
	31-déc-06	31-déc-07	31-déc-08	31-déc-09	31-déc-10
Avoirs extérieurs des établissements de crédit locaux (A)	88,455	110,945	107,455	107,92	90,763
Engagements extérieurs des établissements de crédit locaux (B)	29,542	38,395	28,67	25,195	26,653
Position extérieure nette du système bancaire local (A)-(B)	58,913	72,550	78,785	82,725	64,111



Le système bancaire local (hors AFD, Trésor public et Banque postale) présente une position extérieure nette structurellement positive dans la mesure où il collecte plus de ressources qu'il n'octroie de crédits. A la fin de l'année 2010, la position extérieure nette a toutefois diminué de manière significative par rapport à 2009. Elle s'élève ainsi à 64,1 millions d'euros contre 82,7 millions d'euros à la fin de l'année précédente, principalement en raison du recul des avoirs extérieurs.

3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire (PNB)¹ représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. Le PNB de la BDSPM progresse de 24,0 % en 2010, mettant ainsi fin à plusieurs années de diminution. Il atteint ainsi 6,6 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros en 2009.

¹ Les données relatives au PNB sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM.

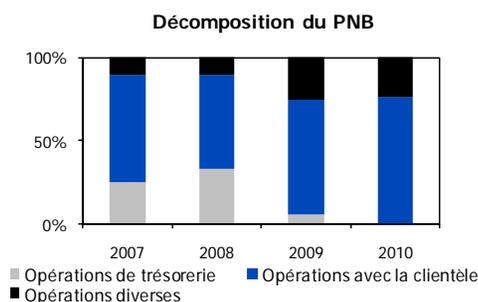
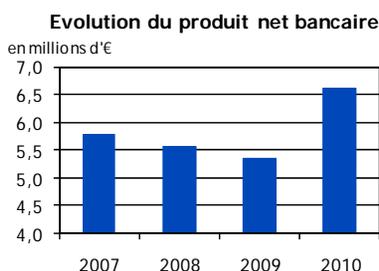
Le recul des taux du marché interbancaire a significativement réduit la rémunération de la trésorerie structurellement excédentaire de l'établissement. Les produits nets dégagés par les opérations de trésorerie et interbancaires se chiffrent à 77 000 euros en 2010 contre 280 000 euros en 2009 et près de 1,8 million d'euros en 2008.

Ce sont donc les opérations avec la clientèle qui ont contribué à l'augmentation sensible du PNB ; en effet, les produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle (intérêts + commissions – intérêts sur créances douteuses) augmentent d'un tiers, soit une amélioration de 1,2 million d'euros sur un an, pour atteindre 4,9 millions d'euros, dont 4,5 millions d'euros sous forme d'intérêts. Ils représentent désormais près des trois quarts du produit net bancaire, contre 70 % en 2009 et 56 % en 2008.

Décomposition du produit net bancaire

	2007	2008	2009	2010	en millions d'euros Variations 2010/2009
Opérations de trésorerie	1,444	1,829	0,280	0,077	0,0%
Opérations avec la clientèle*	3,684	3,108	3,709	4,947	33,4%
Opérations diverses	0,633	0,610	1,353	1,598	18,1%
Produit Net Bancaire	5,761	5,547	5,342	6,623	24,0%

* hors intérêts sur créances douteuses



3.1.1 Structure du produit net bancaire

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE						PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE						
2008		2009		2010		2008		2009		2010		
1 034	23%	787	23%	675	27%	Opérations de trésorerie	2 862	26%	1 067	12%	752	8%
2 813	62%	2 059	59%	1 082	43%	Opérations avec la clientèle	6 518	59%	6 258	68%	6 480	68%
0	0%	0	0%	0	0%	Opérations sur titres	0	0%	0	0%	0	0%
685	15%	647	19%	784	31%	Opérations diverses	1 590	14%	1 847	20%	2 287	24%
4 532	100%	3 493	100%	2 541	100%	Total exploitation bancaire	10 970	100%	9 172	100%	9 519	100%

La progression du PNB résulte à la fois d'une augmentation des produits d'exploitation bancaire de 3,8 % et d'une diminution des charges d'exploitation bancaire de 27,3 %.

Seuls les produits sur les opérations de trésorerie se réduisent, portant leur part dans la composition des produits d'exploitation bancaire à 8 % contre 12 % l'année précédente et 26 % en 2008. Le solde dégagé sur les opérations interbancaires et de trésorerie se resserre ainsi de 77,5 % sur un an et ne représente plus que 77 000 euros.

A l'inverse, le produit dégagé sur les opérations avec la clientèle s'inscrit à la hausse, passant de 4,2 millions d'euros en 2009 à 5,4 millions d'euros en 2010. En effet, si le montant des produits des opérations avec la clientèle évolue peu (+ 3,5 %), les charges quant à elles sont presque divisées par deux (- 47 %).

Décomposition du PNB	En milliers d'euros			
	2007	2008	2009	2010
(+) Opérations de trésorerie	1 446	1 828	280	77
(+) Opérations avec la clientèle	4 608	3 705	4 200	5 398
(+) Opérations diverses	499	905	1 200	1 503
= Total exploitation bancaire	6 550	6 406	5 682	6 979
(-) Intérêts sur créances douteuses	924	594	492	451
(-) Dotations nettes aux provisions	-88	254	-148	-3
(+) Divers d'exploitation	47	-11	4	92
= Produit Net Bancaire	5 761	5 547	5 342	6 623

3.1.2 Décomposition du produit net sur opérations avec la clientèle par type de produits

Produits nets des opérations avec la clientèle	En milliers d'euros				
	2006	2007	2008	2009	2010
Intérêts nets	91%	78%	74%	84%	92%
Commissions nettes	9%	22%	26%	16%	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Le poids des intérêts nets dans les produits des opérations avec la clientèle représentent 92 % du total des produits nets en 2010 contre 84 % en 2009 et 74 % en 2008. La part des commissions recule à 8 % après 16 % en 2009 et 26 % en 2008.

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion	en milliers d'euros				
	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Produit net bancaire	5 764	5 549	5 340	6 623	24,0%
Résultat brut d'exploitation	221	77	-189	1 227	-
Résultat d'exploitation	656	663	-815	1 133	-
Résultat courant avant impôt	963	664	-816	988	-
Résultat net	776	613	-825	990	-

Pour la première fois depuis 2005, le produit net bancaire connaît une progression sur un an et augmente de 24 % pour atteindre 6,6 millions d'euros.

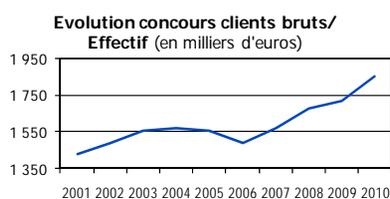
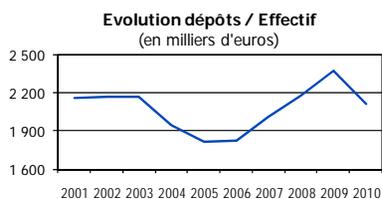
Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, dépasse 1,2 million d'euros alors qu'il était négatif l'année précédente. Cette amélioration est due à une diminution des frais généraux (- 3,6 %) : la légère progression des frais de personnel (+ 1 %) est largement compensée par la baisse du coût des services extérieurs (- 10,3 %).

Le résultat net s'élève ainsi à presque un million d'euros, alors qu'il accusait un déficit de 0,8 million d'euros un an auparavant.

3.3 LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITE

Productivité	en milliers d'euros			
	2007	2008	2009	2010
PNB / Agent	93	97	99	125
Dépôts / Agent	2 015	2 175	2 374	2 112
Concours clients bruts / Agent	1 569	1 674	1 714	1 852

La stabilité du nombre d'agents conjuguée avec la progression du PNB a pour conséquence une amélioration significative de la productivité : le PNB rapporté au nombre d'agents progresse de 26,2 %. De même, le montant des encours de la clientèle rapporté au nombre d'agents augmente de 8,1 %. En revanche, le montant des dépôts par agent diminue de 11,0 %.



Section 3

L'évolution de la situation monétaire

Depuis que le Trésor public a mis fin, le 31 décembre 2001, à ses activités avec les particuliers et les entreprises, les réseaux de collecte des dépôts de la clientèle de l'archipel sont constitués de trois établissements (la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, la Banque Postale et la Caisse d'épargne Ile-de-France).

En outre, dans le cadre de la mise en place en juin 2010 du Système Unifié de Rapport Financier (SURFI), l'Agence française de développement est désormais considérée comme un établissement de crédit installé localement.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

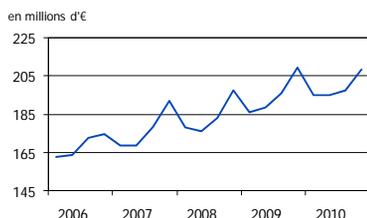
1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers se stabilisent sur un an (-0,6 %) pour atteindre 208 millions d'euros. Toutefois, le montant total des actifs connaît pour la première fois une évolution annuelle légèrement négative, mettant fin à une progression continue pendant cinq ans de l'épargne des agents économiques. La croissance des actifs des collectivités locales ne suffit pas à compenser le recul des actifs des ménages et des entreprises.

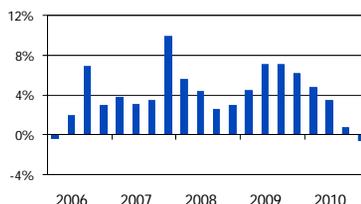
Les actifs sont constitués pour moitié de placements liquides ou à court terme, les dépôts à vue et l'épargne à long terme représentant respectivement 37 % et 14 %. L'évolution des actifs sur un an résulte principalement de la forte hausse des placements de long terme (environ 60 % en glissement annuel). A l'inverse, les placements à court terme reculent pour le quatrième trimestre consécutif (-8 %), ainsi que les dépôts à vue sur les trois derniers trimestres (-4 %).

en millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Total actifs financiers	174,607	191,841	197,456	209,641	208,485	-0,6%	-1,156
Total actifs financiers hors assurance-vie	165,872	183,677	188,137	198,375	186,917	-5,8%	-11,458
Dépôts à vue	57,130	66,093	71,384	79,822	76,817	-3,8%	-3,005
Placements liquides ou à court terme	103,973	110,025	110,749	111,174	102,105	-8,2%	-9,069
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>37,459</i>	<i>37,011</i>	<i>39,726</i>	<i>51,598</i>	<i>50,895</i>	<i>-1,4%</i>	<i>-0,703</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>66,514</i>	<i>73,014</i>	<i>71,023</i>	<i>59,576</i>	<i>51,210</i>	<i>-14,0%</i>	<i>-8,366</i>
Epargne à long terme	13,504	15,723	15,323	18,645	29,562	58,6%	10,917

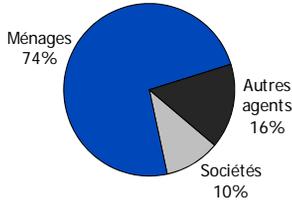
Montant total des actifs financiers



Variation annuelle du montant des actifs financiers



**Actifs financiers par agent
au 31 décembre 2010**



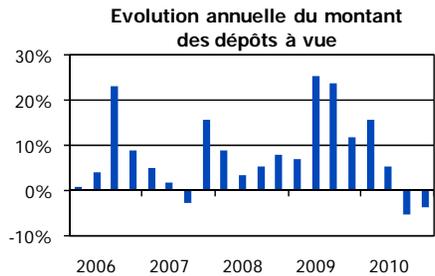
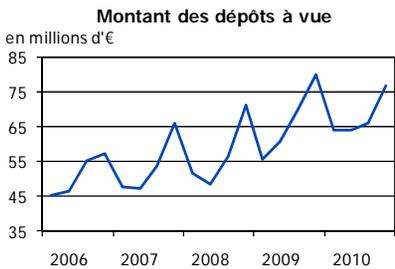
1.2 LES DEPOTS A VUE

Les dépôts à vue représentent 37 % des actifs financiers et atteignent 76,8 millions d'euros en 2010, soit 4 % de moins que l'année précédente. Les ménages détiennent 43 % de l'encours, suivis par les autres agents (Caisse de prévoyance sociale, administrations privées et associations) et par les entreprises avec respectivement 35 % et 22 % de l'encours.

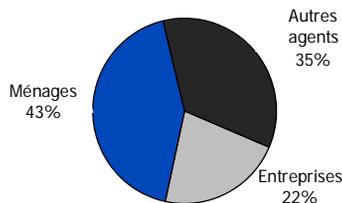
Toutefois, la part des autres agents progresse au détriment des deux autres, puisqu'en 2010 l'encours des dépôts à vue de ces derniers progresse de presque 15 % sur un an alors qu'ils diminuent de 7 % pour les entreprises et de presque 20 % pour les ménages.

en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations sur un an	
						en %	en montant
Ensemble des dépôts à vue	57,130	66,093	71,384	79,822	76,817	-3,8%	-3,005
Entreprises	11,991	17,873	17,560	21,033	16,904	-19,6%	-4,129
Ménages	26,304	27,617	27,342	35,284	32,914	-6,7%	-2,370
Autres agents	18,835	20,603	26,482	23,505	26,998	14,9%	3,493



**Dépôts à vue par agent
au 31 décembre 2010**



1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Bien qu'étant toujours le type d'actif le plus utilisé par les agents, l'encours recule de 8% et ne représente plus que 49% du total des actifs (53 % un an auparavant), en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt et de la disparition de l'avantage fiscal lié à ce type de placement en 2007¹. La baisse est moins marquée pour les comptes d'épargne à régime spécial (- 1 %) que pour les placements indexés sur les taux du marché (- 14 %).

Les placements liquides ou à court terme sont constitués à parité de produits rémunérés aux taux du marché monétaire² et de comptes d'épargne à régime spécial³. Les ménages sont les agents les plus demandeurs de ces produits (89 %).

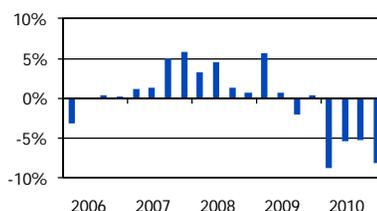
Placements liquides ou à court terme

en millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Entreprises	3,364	3,394	2,511	4,792	5,011	4,6%	0,219
Comptes d'épargne à régime spécial	0,037	0,007	0,000	0,000	0,000	-	
Placements indexés sur les taux de marché	3,327	3,387	2,511	4,792	5,011	4,6%	0,219
Ménages	91,673	97,044	98,162	100,958	90,980	-9,9%	-9,978
Comptes d'épargne à régime spécial	33,800	33,443	35,600	47,683	47,055	-1,3%	-0,628
Placements indexés sur les taux de marché	57,873	63,601	62,562	53,275	43,925	-17,6%	-9,350
Autres agents	8,936	9,587	10,076	5,424	6,115	12,7%	0,691
Comptes d'épargne à régime spécial	3,622	3,561	4,126	3,915	3,841	-1,9%	-0,074
Placements indexés sur les taux de marché	5,314	6,026	5,950	1,509	2,274	50,7%	0,765
Ensemble des placements liquides ou à court terme	103,973	110,025	110,749	111,174	102,105	-8,2%	-9,069

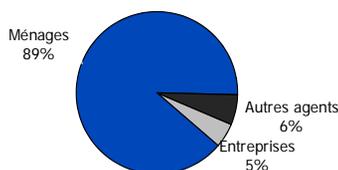
Montant des placements liquides ou à court terme



Evolution annuelle du montant des placements liquides ou à court terme



Placements liquides ou à court terme par agent au 31 décembre 2010



¹ Jusqu'aux revenus perçus en 2006, les intérêts servis à un taux inférieur ou égal à 10 % l'an étaient exonérés de l'impôt. De nouvelles dispositions sont désormais applicables aux revenus perçus : prélèvement libératoire fixé à 15 % ou imposition par déclaration à l'IRPP plafonnée à 15 % avec, dans les deux cas, un abattement fiscal de 500 euros par an et par foyer fiscal.

² Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.

³ Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne-logement.

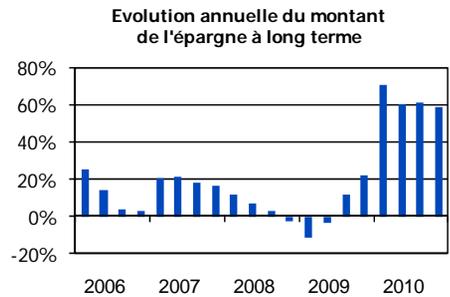
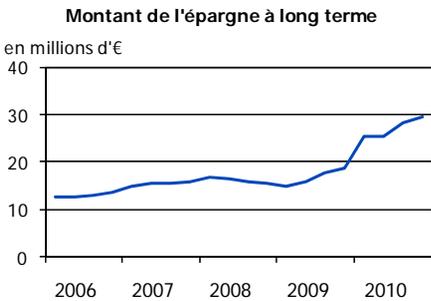
1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

L'épargne à long terme, détenue entièrement par les ménages de l'archipel, représente 14 % des actifs financiers au 31 décembre 2010, contre 9 % l'année précédente à la même période. Elle progresse ainsi de presque 60 % sur un an et atteint 29,6 millions d'euros.

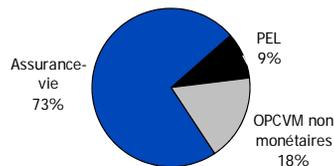
En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations sur un an	
						en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	13,504	15,723	15,323	18,645	29,562	58,6%	10,917
Ménages	13,504	15,723	15,323	18,645	29,562	58,6%	10,917

Les placements à long terme des ménages sont principalement constitués de contrats d'assurance-vie (73 %), suivis des OPCVM non monétaires (18 %) et des plans d'épargne logement (9 %).

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations sur un an	
						en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	13,504	15,723	15,323	18,645	29,562	58,6%	10,917
Plans d'épargne logement	2,218	2,080	2,164	2,253	2,799	24,2%	0,546
OPCVM non monétaires	4,159	5,479	3,840	5,126	5,195	1,3%	0,069
Contrats d'assurance-vie	7,127	8,164	9,319	11,266	21,568	91,4%	10,302



Epargne de long terme des ménages au 31 décembre 2010



2. Les concours à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

L'encours brut¹ total des crédits à l'économie augmente de 4,2 millions d'euros et atteint 151 millions d'euros (+ 3 % sur un an). Les crédits consentis par les établissements de crédit locaux représentent 95 % du total des encours bruts (94 % en 2009). Si les encours de moyen et long terme des ménages et des collectivités locales sont une nouvelle fois en progression, la tendance s'est inversée pour les entreprises, dont la part des crédits de court terme a progressé au détriment des crédits d'investissement.

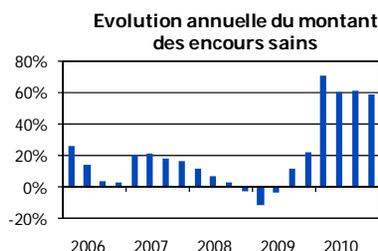
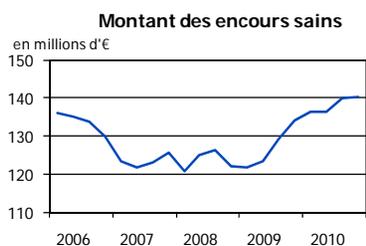
L'encours sain des ménages poursuit sa progression au quatrième trimestre 2010 (+ 5 %) et dépasse les 79 millions d'euros. L'encours des crédits à l'habitat, qui représente 83 % de l'endettement total des ménages, est le facteur principal de cette évolution (+ 6 %). En outre les crédits à la consommation, qui avaient légèrement reculé en cours d'année, s'inscrivent de nouveau à la hausse (+ 2 % sur un an).

L'encours sain des entreprises s'accroît de 2 % sur un an et franchit la barre des 35 millions d'euros malgré un ralentissement de la progression des encours. Les crédits d'investissement reculent d'environ 3 %, ce qui ne s'était plus produit depuis le quatrième trimestre 2008. La progression des encours est donc exclusivement due à la hausse des crédits d'exploitation (+ 14 %).

Enfin, l'encours sain des collectivités locales enregistre une hausse de 5 % sur un an et atteint 25 millions d'euros. Les crédits d'investissement, qui représentent 90 % de l'encours, ont progressé de 12 %, tandis que les crédits d'exploitation deviennent négligeables.

Par ailleurs le taux de créances douteuses recule pour la deuxième année consécutive et atteint 7,4 %.

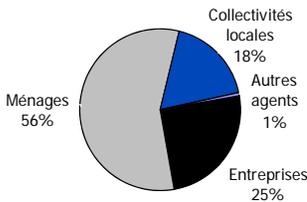
En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	en %	en montant
TOTAL							
Encours sain	123,593	125,679	122,024	134,092	140,211	4,6%	6,119
Créances douteuses brutes	18,985	17,360	16,124	13,162	11,216	-14,8%	-1,946
Créances douteuses nettes	8,476	6,192	6,337	3,903	2,866	-26,6%	-1,037
Encours total	142,578	143,039	138,148	147,254	151,428	2,8%	4,174
Taux de créances douteuses	13,3%	12,1%	11,7%	8,9%	7,4%	-1,5 pt	-
Taux de provisionnement	54,9%	64,3%	60,7%	70,3%	74,4%	+4,1 pt	-



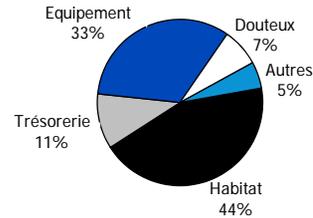
¹ Concours bruts = crédits sains + créances douteuses.

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						en %	en montant
Entreprises	30,273	35,216	31,901	34,347	35,024	2,0%	0,677
Ménages	69,546	67,008	69,875	75,555	79,352	5,0%	3,797
Collectivités locales	28,755	22,960	19,561	23,686	24,928	5,2%	1,242
Autres agents	1,217	0,493	0,687	0,477	0,884	85,3%	0,407
Encours sain total	129,791	125,677	122,024	134,065	140,187	4,6%	6,122

Répartition de l'encours sain par agent au 31 décembre 2010



Répartition de l'encours brut par catégorie au 31 décembre 2010



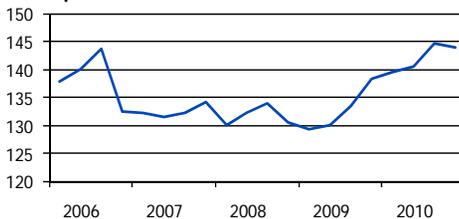
2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

En 2010, le montant des encours bruts accordés par les établissements de crédits locaux atteint 144,0 millions d'euros (+ 4 % sur un an), soit 95 % des crédits accordés localement.

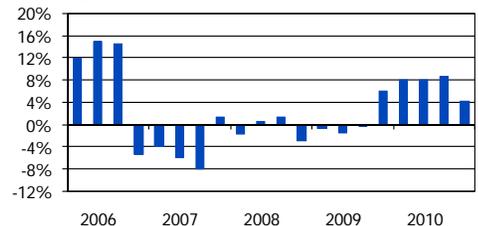
Avec une croissance de 6 % sur un an, l'encours sain augmente plus rapidement que l'encours brut. Le taux de créances douteuses diminue de manière significative, passant de 10,1 % fin 2009 à 7,8 % fin 2010.

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						en %	en montant
TOTAL							
Encours sain	113,759	117,140	114,258	125,367	132,871	6,0%	7,504
Créances douteuses brutes	18,726	17,163	15,916	12,961	11,164	-13,9%	-1,797
Créances douteuses nettes	8,217	5,995	6,129	3,702	2,814	-24,0%	-0,888
Encours total brut	132,485	134,303	130,458	138,328	144,036	4,1%	5,708
Taux de créances douteuses	14,1%	12,8%	12,2%	9,4%	7,8%	-1,6 pt	-
Taux de provisionnement	56,1%	65,1%	61,5%	71,4%	74,8%	+3,4 pt	-

Montant de l'encours brut accordé par les établissements de crédit locaux



Evolution annuelle de l'encours brut accordé par les établissements de crédit locaux

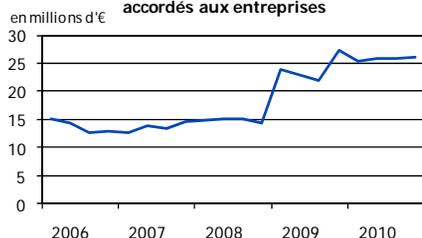


2.2.1 Les concours consentis aux entreprises

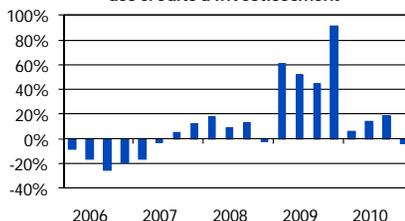
Les établissements de crédit locaux représentent 96 % du total des crédits accordés aux entreprises. En 2010, l'encours des entreprises atteint 33,6 millions d'euros, et progresse de près de 1 % par rapport à l'an passé. Les crédits d'investissement (78 % de l'encours total) sont en diminution de 4 %, mais sont compensés par l'augmentation des crédits d'exploitation qui progressent de 14 % sur un an.

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						en %	en montant
Entreprises							
Crédits d'exploitation	15,264	19,159	16,135	6,066	6,908	13,9%	0,842
<i>Créances commerciales</i>	1,889	4,364	3,271	0,05	0,515	930,0%	0,465
<i>Crédits de trésorerie</i>	6,678	9,699	9,371	3,641	2,874	-21,1%	-0,767
dont entrepreneurs individuels	1,835	0,713	0,511	0,368	0,163	-55,7%	-0,205
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	6,697	5,096	3,493	2,375	3,519	48,2%	1,144
Crédits d'investissement	12,956	14,536	14,261	27,238	26,040	-4,4%	-1,198
<i>Crédits à l'équipement</i>	12,956	14,536	14,261	27,238	26,040	-4,4%	-1,198
dont entrepreneurs individuels	1,984	1,756	1,557	1,46	1,453	-0,5%	-0,007
Crédits à l'habitat	0	0	0	0	0,621	-	0,621
Autres crédits	0,493	0,417	0,354	0	0	-	-
Encours sain	28,22	34,112	30,75	33,304	33,569	0,8%	0,265
Créances douteuses nettes	7,238	5,187	5,456	2,653	2,348	-11,5%	-0,305

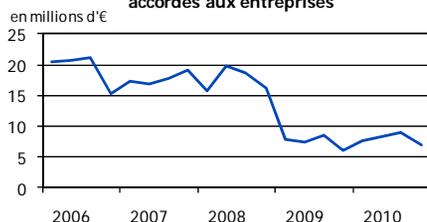
Montant des crédits d'investissement accordés aux entreprises



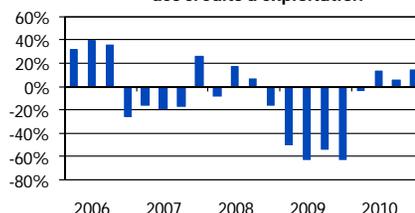
Evolution annuelle du montant des crédits d'investissement



Montant des crédits d'exploitation accordés aux entreprises



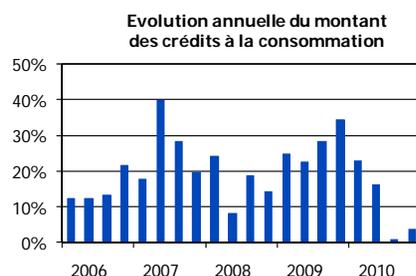
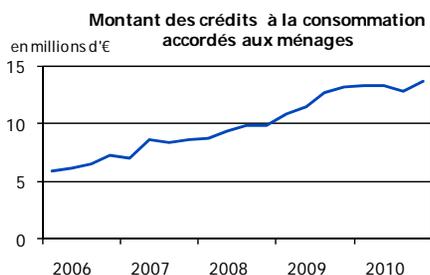
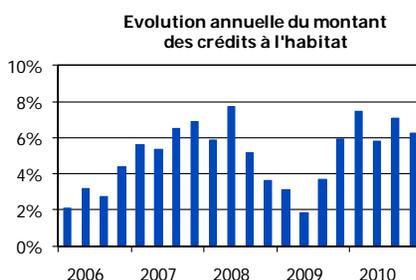
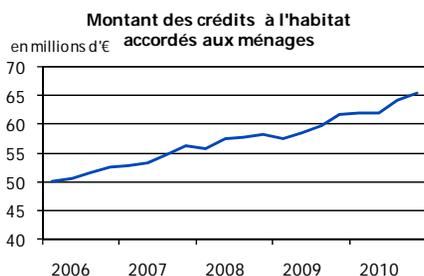
Evolution annuelle du montant des crédits d'exploitation



2.2.2 Les concours consentis aux ménages

Les ménages sollicitent presque exclusivement les établissements locaux pour obtenir un crédit (à plus de 99,9 %). L'encours des ménages est en hausse de 6 % pour atteindre 79,3 millions d'euros à la fin de l'année 2010. Cette progression est étroitement liée à celle des crédits à l'habitat (83 % de l'encours total des ménages), qui progressent également de 6 %. Les crédits à la consommation connaissent quant à eux une augmentation plus modérée (+ 4 %).

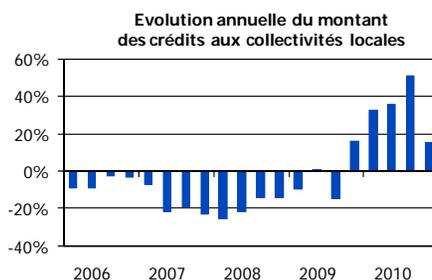
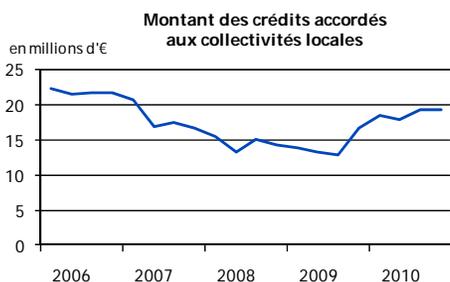
En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						en %	en montant
Ménages							
Crédits à la consommation	7,237	8,656	9,869	13,249	13,734	3,7%	0,485
<i>Crédits de trésorerie</i>	6,514	8,102	9,380	11,670	13,315	14,1%	1,645
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	0,652	0,487	0,427	1,521	0,526	-65,4%	-0,995
<i>Crédit-bail</i>	0,071	0,067	0,062	0,058	0,051	-12,1%	-0,007
Crédits à l'habitat	52,597	56,226	58,254	61,696	65,540	6,2%	3,844
Autres crédits	2,421	1,042	0,668	0,000	0,000	-	0,000
Encours sain	62,255	65,924	68,791	74,945	79,275	5,8%	4,330
Créances douteuses nettes	0,974	0,804	0,672	1,046	0,466	-55,4%	-0,580



2.2.3 Les concours consentis aux collectivités locales

Les établissements locaux accordent 75 % des crédits des collectivités locales. Ces derniers ont progressé de plus de 15 % sur un an pour atteindre 19 millions d'euros. Par ailleurs, en 2010 les crédits d'exploitation deviennent négligeables, tandis que les crédits à l'équipement augmentent de 28 % sur un an.

En millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						en %	en montant
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	4,714	2,413	0,608	1,112	0,000	-	-1,112
<i>Crédits de trésorerie</i>	2,034	1,405	0,608	1,100	0,000	-	-1,100
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	2,680	1,008	0,000	0,012	0,000	-	-0,012
Crédits à l'équipement	13,107	11,013	10,903	13,106	16,723	27,6%	3,617
Autres crédits	3,753	3,183	2,802	2,421	2,421	0,0%	0,000
Encours sain	21,574	16,609	14,313	16,639	19,144	15,1%	2,505



2.2.4 Les concours consentis aux autres agents

Les concours consentis aux autres agents progressent de 400 000 euros et atteignent 0,9 million d'euros (soit moins de 0,7 % du total de l'encours sain).

en millions d'euros	2006	2007	2008	2009	2010	Variations	
						en %	en montant
Autres agents et CCB non ventilés							
Encours sain	1,217	0,495	0,688	0,477	0,884	-30,7%	-0,211

3. La circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les billets ayant cours légal dans la zone euro.

3.1. LES BILLETS

Le tableau ci-après fait ressortir les émissions nettes de billets à fin 2010, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002). Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs et qui ne peuvent être recensés. De manière générale, l'archipel « exporte » sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

Emission nette de billets en volume et en valeur au 31 décembre 2010

Billet de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	19 145	5,1%	95 725	0,7%
10 euros	38 112	10,2%	381 120	2,7%
20 euros	192 131	51,4%	3 842 620	26,7%
50 euros	76 655	20,5%	3 832 750	26,7%
100 euros	39 550	10,6%	3 955 000	27,5%
200 euros	6 034	1,6%	1 206 800	8,4%
500 euros	2 102	0,6%	1 051 000	7,3%
Total	373 729	100,0%	14 365 015	100,0%

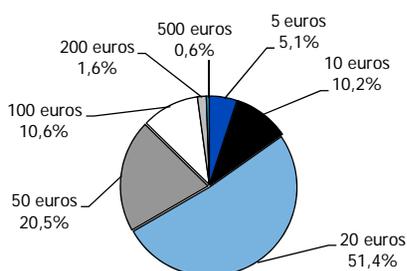
Au 31 décembre 2010, les émissions nettes cumulées de billets s'élevaient à 373 729 unités, soit une progression de 10,4 % par rapport à l'année précédente. Le montant net cumulé s'élève ainsi à 14,4 millions d'euros, en hausse de 11,9 % sur un an.

En 2010, 35 332 billets ont été émis pour un montant total d'environ 1,5 million d'euros. Le nombre de billet émis en 2010 est inférieur de 21,4 % par rapport à 2009, tandis qu'en valeur la baisse est de 27,9 %.

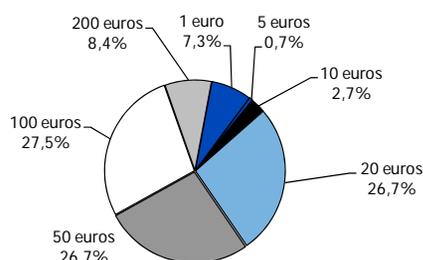
La part des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) concentre 13 % de l'émission nette cumulée en volume, soit la même proportion qu'en 2009 et 43,2 % en valeur (44 % en 2009). La coupure de 20 euros représente à elle seule 51,4 % de l'émission nette cumulée en volume et 26,7 % en valeur, ce qui en fait le billet de transaction le plus utilisé dans l'archipel.

La valeur moyenne du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à 43,3 euros, contre 38,1 euros en 2009 et 36,5 euros en 2008.

Répartition du nombre de billets au 31 décembre 2010



Répartition des billets en valeur au 31 décembre 2010



3.2 LES PIECES

L'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public, met en circulation dans les DOM, la collectivité départementale de Mayotte et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les pièces métalliques en euros.

A fin 2010, la circulation théorique de pièces s'élevait à 2 474 470 unités pour un montant de 442 138 euros, en progression de 7,6 % en volume et de 4,9 % en valeur par rapport à fin 2009.

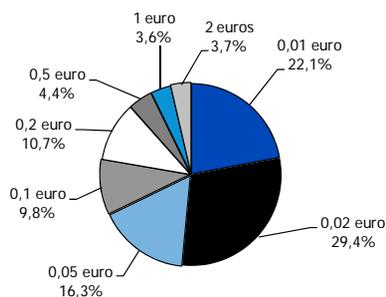
Emission de pièces en volume et en valeur au 31 décembre 2010

Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	546 580	22,1%	5 465,80	1,2%
0,02 euro	728 508	29,4%	14 570,16	3,3%
0,05 euro	404 180	16,3%	20 209,00	4,6%
0,1 euro	243 288	9,8%	24 328,80	5,5%
0,2 euro	263 648	10,7%	52 729,60	11,9%
0,5 euro	107 951	4,4%	53 975,50	12,2%
1 euro	89 771	3,6%	89 771,00	20,3%
2 euros	90 544	3,7%	181 088,00	41,0%
Total	2 474 470	100,0%	442 137,86	100,0%

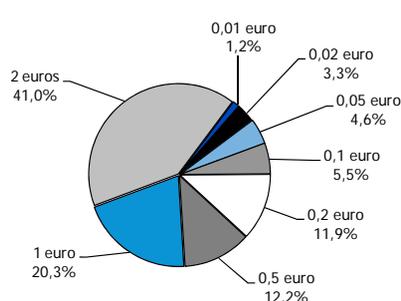
En 2010, 175 820 pièces supplémentaires ont été mises en circulation, en repli de 2,4 % par rapport à 2009. Cette émission nette s'élève en valeur à 20 824 euros, soit une baisse de 6,3 % par rapport à 2009. L'émission de pièces continue de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible, surtout pour les centimes. Seules des opérations de type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

Les trois coupures rouges de faible valeur faciale occupent une place prépondérante en volume, en concentrant 67,8 % de l'émission nette cumulée pour 9,1 % de la valeur des pièces en circulation. La valeur moyenne de la pièce en circulation dans l'archipel s'établit à 17,9 centimes en 2010 contre 18,3 centimes d'euro en 2009 et 18,4 centimes d'euro en 2008.

Répartition du nombre de pièces au 31 décembre 2010



Répartition des pièces en valeur au 31 décembre 2010



4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Le Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par guichet et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à savoir 25 000 euros depuis février 2006.

4.1 LA TENDANCE GENERALE

Au 31 décembre 2010, l'encours des crédits aux entreprises et aux administrations recensé par le Service Central des Risques de la Banque de France s'élevait à 73,0 millions d'euros, en repli de 1,8 % sur un an (- 4 % en 2009).

L'encours de risques le plus élevé est porté par le secteur Administrations et Collectivités locales qui représente 27% des risques de la place, soit 19,5 millions d'euros, en hausse de 13 % sur un an. Le secteur immobilier et services aux entreprises arrive en seconde position avec 13 % du total et 9,4 millions d'euros.

L'évolution annuelle des encours varie fortement selon les secteurs d'activité. Les plus fortes augmentations concernent le secteur de l'industrie, dont l'encours passe de 0,6 million d'euros à 1,4 million d'euros sur un an, ainsi que celui du secteur primaire (+ 0,2 million d'euros). A l'inverse l'encours de la construction passe de 9,5 millions d'euros à 6,6 millions d'euros sur un an, suivi par l'encours du secteur du commerce (- 1,6 million d'euros).

Les concours déclarés au SCR sont répartis en quatre rubriques principales : crédits à court terme, crédits à moyen et long terme, crédit-bail et location avec option d'achat, et engagements hors-bilan.

A fin 2010, les crédits à moyen et long terme demeurent prépondérants avec 70 % de l'ensemble, les 30 % restants étant partagés entre les crédits à court terme (14 %) et les engagements de hors bilan (16 %). Le crédit bail est structurellement résiduel.

Encours total (à fin décembre)

en millions d'euros

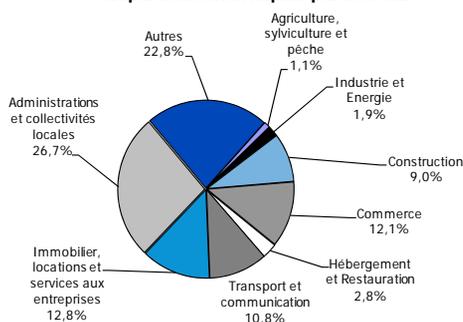
	CT	MLT	CB	HB	Total
2006	19,891	43,776	0,143	7,512	71,322
2007	20,646	42,830	0,076	17,904	81,456
2008	16,298	41,023	0,039	20,655	78,015
2009	13,013	47,332	0,000	14,606	74,951
2010	10,110	51,297	0,000	11,484	73,030

Risques par secteur d'activité à fin décembre 2010 (en milliers d'euros)

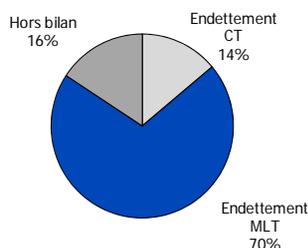
Secteur	Nombre de bénéficiaires	Endettement CT	Endettement MLT	Crédit bail	Hors bilan	Total	% du total
Agriculture, sylviculture et pêche	8	122	669	-	19	810	1,1%
Industrie et Energie	6	1 102	296	-	-	1 398	1,9%
Construction	17	1 743	1 931	-	2 899	6 573	9,0%
Commerce	40	2 017	4 195	-	2 502	8 814	12,1%
Hébergement et Restauration	16	291	1 719	-	18	2 028	2,8%
Transport et communication	10	2 692	3 448	-	1 729	7 869	10,8%
Immobilier, locations et services aux entreprises	34	1 528	7 826	-	-	9 354	12,8%
Administration et collectivités locales	3	-	19 501	-	-	19 501	26,7%
Autres	18	615	11 712	-	4 317	16 644	22,8%
TOTAL	152	10 110	51 297	-	11 484	73 030	100%

Source : SCR de la Banque de France

Répartition des risques par secteur



Répartition des risques par nature



4.2 LE RISQUE IMMOBILIER

En 2010, l'encours du secteur immobilier, location et services aux entreprises s'établit à 9,3 millions d'euros (8,4 millions d'euros en 2009), soit 13% du total des risques déclarés (11 % en 2009). 84 % des risques du secteur sont des encours de moyen et long terme, tandis que les 16 % restants sont des encours de court terme.

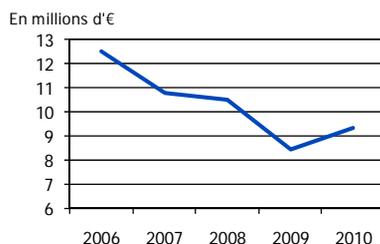
Par ailleurs, ce secteur compte 34 bénéficiaires à fin décembre 2010, soit le second secteur en nombre de bénéficiaires après celui du commerce. L'encours moyen par bénéficiaire est de 275 118 euros, soit 11 % de plus qu'en 2009. L'activité immobilière est particulièrement concentrée puisque les cinq principaux acteurs se partagent 50% de l'encours.

Encours du secteur immobilier (à fin décembre)

	en milliers d'euros				Total	Part du secteur dans l'encours
	CT	MLT	CB	HB		
2006	2 279	9 683	0	573	12 535	18%
2007	1 825	7 403	0	1 541	10 769	13%
2008	1 488	7 427	0	1 614	10 529	13%
2009	1 534	6 894	0	0	8 428	11%
2010	1 528	7 826	0	0	9 354	13%

Source : SCR Banque de France

Evolution de l'encours du secteur immobilier



4.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'archipel compte trois bénéficiaires du secteur public local : les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ainsi que la Collectivité territoriale.

A fin décembre 2010, l'encours cumulé du secteur public local s'élevait à 19,5 millions d'euros, enregistrant une croissance annuelle de 13 %, après 5 % en 2009. Avec près de 27 % de l'encours total, le secteur des administrations et collectivités locales retrouve ainsi son niveau de 2006 (28 %).

Encours du secteur public local (à fin décembre)	CT	MLT	CB	HB	Total	en milliers d'euros
						Part du secteur dans l'encours
2006	1 274	19 034	110	0	20 418	29%
2007	999	18 093	76	75	19 243	24%
2008	4	16 426	39	39	16 508	21%
2009	114	17 128	0	25	17 267	23%
2010	0	19 501	0	0	19 501	27%

Source : SCR Banque de France



L'encours du secteur public local est composé exclusivement de crédits à moyen et long terme, qui progressent de 14 % en 2010.

4.4 LE RISQUE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le secteur de la construction représente 9 % de l'encours total en 2010, alors que sa part était de 13 % un an auparavant. Il passe ainsi de 9,5 à 6,6 millions d'euros, en raison notamment de la fin du chantier de l'hôpital, pour lequel de nombreuses entreprises locales du BTP avaient fait appel aux établissements de crédit.

Le hors bilan est une nouvelle fois la composante principale de l'encours du secteur de la construction, bien qu'il passe de 67 % en 2009 à 44 % en 2010. Le recours aux engagements de garantie est fréquent dans le cadre de financements de chantiers. Le court terme et le moyen et long terme se partagent les 56 % restants de manière équitable, avec respectivement 27 % et 29 % de l'encours total du secteur.

Les cinq principaux acteurs regroupent 60 % de l'encours du secteur qui compte 17 bénéficiaires à fin décembre 2010.

Encours du secteur de la construction (à fin décembre)

	CT	MLT	CB	HB	Total	en milliers d'euros Part du secteur dans l'encours
2006	2 064	1 428	-	1 921	5 413	8%
2007	4 287	1 157	-	10 276	15 720	19%
2008	3 770	1 599	-	9 780	15 149	19%
2009	1 804	1 307	-	6 390	9 501	13%
2010	1 743	1 931	-	2 899	6 573	9%

Source : SCR de la Banque de France



Perspectives

Les signes de redressement durable de la situation économique apparaissent plus incertains pour 2011. Les premiers mois de l'année sont marqués par de fortes pressions inflationnistes en raison d'une hausse significative du coût de l'énergie.

Les améliorations observées sur le marché de l'emploi devraient se poursuivre grâce au soutien de la commande publique principalement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics avec le démarrage de chantiers structurants (achèvement des travaux du centre hospitalier, début de la construction de la nouvelle centrale électrique, lancement du projet de gestion et de traitement des déchets).

L'activité touristique pourrait se développer en 2011 : le renforcement de la capacité d'accueil, la rénovation des structures hôtelières existantes ainsi que les actions de promotion menées par les professionnels du secteur sont de nature à favoriser davantage la fréquentation touristique de l'archipel.

Après la déclaration de cessation des paiements de la principale usine de transformation des produits de la pêche intervenue en avril 2011 auprès du tribunal de commerce, les différents acteurs de la filière seront mobilisés pour parvenir à la constitution d'un secteur industriel de la pêche rénové et pérenne pour Saint-Pierre et Miquelon.

Les résultats de l'étude sur la clarification de la desserte maritime en fret devraient apporter des propositions visant à optimiser durablement le service de transport des marchandises international et inter-îles tout en maîtrisant son poids financier.

Une étape importante du dossier de demande d'extension du plateau continental sera prochainement franchie avec la programmation de la mission scientifique EXTRAPLAC (programme français d'extension du plateau continental) dont la maîtrise d'œuvre est assurée par l'IFREMER.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Emplois et ressources de biens et services aux prix courants (PIB 2004)

en millions d'euros

	Valeur
Produit intérieur brut	161,1
+ Valeur ajoutée marchande	68,2
+ Valeur ajoutée non marchande	80,5
+ Impôts sur produits	14,3
- Subventions sur produits	1,9
Total des ressources	161,1
+ Dépenses de consommation finale	193,1
<i>(+) dont ménages</i>	<i>108,1</i>
<i>(+) dont administrations publiques</i>	<i>82,7</i>
<i>(+) dont ISBLSM</i>	<i>2,3</i>
+ Formation brute de capital fixe	40,2
+ Variation de stocks	-1,2
+ Exportations	8,3
- Importations	79,2
Total des emplois	161,1

Source : CEROM

Tableau 2
Valeur ajoutée par branche (PIB 2004)

en milliers d'euros

	Poids en %	Valeur
Agriculture	1%	1 042
Pêche et industrie de la pêche	2%	2 934
Autres industries	3%	4 841
Construction	11%	16 633
Commerce	14%	21 267
Transports, télécommunications et autres services aux entreprises	6%	8 435
Logement	10%	15 082
Hôtels, restaurants et autres services aux particuliers	3%	3 921
Activités financières	5%	7 357
Services administrés et services aux particuliers non marchands	45%	67 157
Valeur ajoutée totale	100%	148 669

Source : CEROM

en millions d'euros

	Poids en %	Valeur
Secteur primaire	2%	3,3
<i>dont agriculture</i>	<i>1%</i>	<i>1</i>
<i>dont pêche</i>	<i>2%</i>	<i>2,3</i>
Secteur secondaire	15%	22,1
<i>dont industries</i>	<i>4%</i>	<i>5,4</i>
<i>dont construction</i>	<i>11%</i>	<i>16,7</i>
Secteur tertiaire	83%	123,3
<i>dont services marchands</i>	<i>38%</i>	<i>56,1</i>
<i>dont services non marchands</i>	<i>45%</i>	<i>67,2</i>
Ensemble	100%	148,7

Source : CEROM

Tableau 3
Indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Produits			Services	Ensemble hors tabac
		Alimentation	manufacturés hors tabac	Carburants		
Glissement annuel en fin d'année						
1998	-0,8%	0,3%	-2,3%	-6,5%	0,7%	-0,8%
1999	5,4%	3,3%	7,6%	21,5%	4,6%	5,5%
2000	7,2%	6,2%	9,1%	2,0%	4,5%	7,1%
2001	0,0%	2,4%	-2,7%	-9,2%	1,8%	-0,1%
2002	1,2%	1,8%	-0,6%	0,0%	3,5%	1,1%
2003	2,1%	1,1%	3,5%	0,0%	0,9%	2,1%
2004	4,0%	-8,7%	6,0%	4,3%	0,9%	2,1%
2005	8,1%	4,7%	12,1%	16,7%	10,7%	8,0%
2006	1,8%	2,6%	1,0%	-2,3%	2,3%	1,8%
2007	2,8%	4,8%	1,7%	4,3%	2,2%	2,7%
2008	4,1%	3,9%	3,4%	5,8%	5,0%	3,9%
2009	-0,8%	2,3%	-4,0%	-13,0%	1,7%	-0,8%
2010	4,5%	2,2%	7,0%	4,0%	2,7%	4,6%
Moyenne annuelle						
1998	1,1%	2,5%	-0,6%	-1,3%	2,5%	1,1%
1999	1,0%	1,1%	0,5%	2,9%	2,1%	1,0%
2000	8,4%	6,0%	12,0%	39,8%	5,3%	8,5%
2001	2,3%	3,5%	1,5%	1,4%	2,2%	2,2%
2002	0,2%	2,6%	-3,1%	-5,0%	3,2%	0,1%
2003	2,2%	0,5%	3,2%	7,1%	2,4%	2,2%
2004	2,1%	-5,7%	3,2%	8,4%	0,5%	0,8%
2005	6,6%	-0,1%	9,2%	18,1%	5,2%	5,8%
2006	5,7%	4,2%	7,9%	12,9%	7,4%	5,8%
2007	0,8%	3,2%	-1,1%	-5,2%	1,7%	0,8%
2008	6,1%	4,7%	7,7%	11,2%	4,0%	6,0%
2009	-0,9%	3,2%	-5,6%	-15,5%	3,1%	-1,1%
2010	3,3%	2,4%	4,5%	11,9%	2,6%	3,4%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %						
1998	-0,8	0,1	-1,0	-0,2	0,2	-0,8
1999	5,5	1,0	3,4	0,7	1,1	5,4
2000	7,1	1,8	4,1	0,1	1,0	6,9
2001	0	0,7	-1,2	-0,4	0,4	-0,1
2002	1,2	0,5	-0,3	0,0	0,8	1,1
2003	2,1	0,3	1,5	0,0	0,2	2,1
2004	2,2	-2,6	2,7	0,2	0,2	0,3
2005	9,6	1,3	5,4	0,7	2,4	9,2
2006	1,8	0,7	0,5	-0,1	0,5	1,7
2007	2,8	1,3	0,8	0,2	0,5	2,6
2008	4,1	1,1	1,6	0,3	1,1	3,7
2009	-0,8	0,6	-1,8	-0,6	0,4	-0,8
2010	4,5	0,6	3,1	0,8	0,6	4,3

Source : Préfecture

Tableau 4
Indicateur moyen de chômage par sexe

Années	Hommes		Femmes		Total
	DEFM 1	Indicateur moyen	DEFM 1	Indicateur moyen	
2010	156	4,9%	93	2,9%	7,1%
2009	194	6,1%	109	3,4%	9,5%
2008	207	6,5%	127	4,0%	10,5%
2007	165	5,2%	132	4,1%	9,3%
2006	144	4,5%	106	3,3%	7,8%

Sources : DCSTEP, INSEE

Tableau 5
Répartition des emplois par secteur d'activité

	1990	1999	2006	Variations 2006/1999
Agriculture	73	76	140	84,2%
Industrie	499	194	129	-33,5%
Construction	157	261	170	-34,9%
Tertiaire	1 966	2 259	2 438	7,9%
<i>dont commerce</i>	324	418	400	-4,3%
<i>dont administration</i>	539	732	881	20,4%
Total	2 695	2 790	2 877	3,1%

Source : INSEE

Tableau 6
Evolution de la population bénéficiaire du RMI de l'archipel

Années	Bénéficiaires du RMI	Pop. active	Part bénéficiaires du RMI / Pop. active
1992	386	2981	12,9%
1993	715	2981	24,0%
1994	704	2981	23,6%
1995	790	2981	26,5%
1996	762	2981	25,6%
1997	705	2981	23,6%
1998	521	2981	17,5%
1999	458	3198	14,3%
2000	466	3198	14,6%
2001	473	3198	14,8%
2002	349	3198	10,9%
2003	267	3198	8,3%
2004	285	3198	8,9%
2005	269	3198	8,4%
2006	273	3194	8,5%
2007	332	3194	10,4%
2008	370	3194	11,6%
2009	324	3194	10,1%
2010	359	3194	11,2%

Source : Caisse de prévoyance sociale

Tableau 7
Nombre de touristes entrés sur l'archipel

	2006	2007	2008	2009	2010	Variations 2010/2009
Transport aérien	2 747	2 782	2 819	2 885	2 837	-1,7%
Français non-résidents	1 388	1 422	1 604	1 630	1 587	-2,6%
Autres nationalités	1 359	1 360	1 215	1 255	1 250	-0,4%
Transport maritime	9 913	9 446	12 279	8 882	9 486	6,8%
Français non-résidents	195	176	553	119	138	16,0%
Autres nationalités	9 718	9 270	11 726	8 763	9 348	6,7%
Total Français non-résidents	1 583	1 598	2 157	1 749	1 725	-1,4%
Total autres nationalités	11 077	10 630	12 941	10 018	10 598	5,8%
Total général	12 660	12 228	15 098	11 767	12 323	4,7%

Source : PAF

Tableau 8
Comptes administratifs des collectivités locales

Comptes administratifs du Conseil territorial

en millions d'euros

	2008	2009	2010	Var. 2010/2009	Structure 2010
Recettes réelles totales*	34,89	46,32	40,78	-12,0%	100,0%
Recettes de fonctionnement**(1)	26,90	28,82	28,46	-1,2%	69,8%
Recettes fiscales Collectivité**	19,71	21,80	21,08	-3,3%	51,7%
Impôts directs	10,96	11,33	11,64	2,8%	28,5%
Impôts indirects	8,75	10,47	9,44	-9,8%	23,2%
dont taxe sur l'essence*	3,14	1,00	0,84	-16,3%	2,1%
dont octroi de mer*	0,44	0,54	0,39	-28,5%	0,9%
Dotations et subventions reçues	4,94	4,87	5,00	2,6%	12,3%
Recettes d'investissement	7,99	17,51	12,32	-29,6%	30,2%
Dotations et subventions reçues	6,43	14,07	8,10	-42,4%	19,9%
Emprunts*	1,52	3,40	4,10	20,6%	10,1%
Autres recettes d'investissement	0,04	0,03	0,11	221,7%	0,3%
Dépenses réelles totales	35,06	38,94	39,29	0,9%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	22,30	23,17	24,78	6,9%	63,1%
dont frais de personnel	4,92	5,24	5,49	4,7%	14,0%
dont intérêts de la dette	0,70	0,55	0,62	11,5%	1,6%
Dépenses d'investissement	12,47	15,77	14,51	-8,0%	36,9%
Subventions versées	0,80	4,26	3,02	-29,1%	7,7%
Remboursement de dette (3)	2,12	2,20	2,31	4,9%	5,9%
Dépenses d'équipement brut	9,54	9,19	9,15	-0,4%	23,3%
Autres dépenses	0,01	0,05	0,02	-53,8%	-
Epargne nette (1-2-3)	2,48	3,44	1,37	-60,1%	-
Dette en capital au 31 décembre	15,46	19,96	18,26	-8,5%	-

Source : Conseil territorial

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** nettes des versements aux communes

Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

en millions d'euros

	2008	2009	2010	Var. 2010/2009	Structure 2010
Recettes réelles totales*	9,40	9,11	10,74	17,8%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	8,53	8,56	8,80	2,7%	82,0%
Recettes fiscales de la commune	6,77	6,52	6,71	2,8%	62,5%
dont taxe sur les carburants*	1,49	1,32	1,50	13,0%	13,9%
dont octroi de mer*	2,38	2,48	2,47	-0,4%	23,0%
Dotations et subventions reçues	1,34	1,82	1,81	-0,4%	16,8%
Recettes d'investissement	0,86	0,55	1,94	254,8%	18,0%
Dotations et subventions reçues	0,70	0,55	1,94	254,8%	18,0%
Emprunts*	0,00	0,00	0,00	0,0%	-
Autres recettes d'investissement**	0,29	0,00	0,00	0,0%	-
Dépenses réelles totales	8,84	8,96	9,93	10,8%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	7,58	7,38	7,64	3,4%	82,4%
dont frais de personnel	4,59	4,58	4,27	-6,7%	51,1%
dont intérêts de la dette	0,19	0,16	0,13	-16,0%	1,8%
Dépenses d'investissement	1,26	1,57	2,29	45,5%	17,6%
Subventions versées	0,00	0,00	0,00	0,0%	-
Remboursement de dette (3)	0,57	0,60	0,63	4,7%	6,7%
Dépenses d'équipement brut	0,56	0,97	1,66	71,0%	10,8%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,0%	-
Epargne nette (1-2-3)	0,38	0,58	0,53	-8,1%	-
Dette en capital au 31 décembre	3,16	2,56	1,93	-24,7%	-

Source : Commune de Saint-Pierre

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** nettes des reports de l'exercice précédent

Comptes administratifs de la commune de Miquelon-Langlade

en millions d'euros

	2008	2009	2010	Var. 2010/2009	Structure 2010
Recettes réelles totales*	2,44	2,64	6,08	130,5%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	1,85	2,01	2,17	7,8%	35,6%
Recettes fiscales de la commune	1,10	1,18	1,14	-3,4%	18,7%
dont taxe sur les carburants*	0,54	0,50	0,57	13,4%	9,3%
dont droit additionnel à l'octroi de mer*	0,23	0,24	0,24	0,0%	3,9%
Dotations et subventions reçues	0,68	0,77	0,78	1,4%	12,8%
Recettes d'investissement	0,59	0,63	3,92	521,9%	64,4%
Dotations et subventions reçues	0,47	0,14	0,81	479,1%	13,3%
Emprunts*	0,00	0,00	0,09	-	1,5%
Autres recettes d'investissement**	0,18	0,49	3,02	515,7%	49,6%
Dépenses réelles totales	2,10	2,42	6,16	154,5%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	1,77	1,87	1,84	-1,3%	30,0%
dont frais de personnel	1,28	1,22	1,25	2,5%	20,3%
dont intérêts de la dette	0,01	0,01	0,01	0,0%	0,2%
Dépenses d'investissement	0,15	0,55	4,31	684,2%	70,0%
Subventions versées	0,00	0,00	2,82	-	45,7%
Remboursement de dette (3)	0,04	0,05	0,03	-31,5%	0,6%
Dépenses d'équipement brut	0,10	0,31	1,46	371,5%	23,7%
Autres dépenses	0,00	0,19	0,00	-	-
Report n-1	0,18	0,00	0,00	-	-
Epargne nette (1-2-3)	0,04	0,09	0,29	219,0%	-
Dette en capital au 31 décembre	0,15	0,15	0,14	-6,7%	-

Source : Commune de Miquelon-Langlade

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** nettes des reports de l'exercice précédent

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

	en millions d'euros					Variations	
	31-déc.-06	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09	31-déc.-10	2010/2009	2009/2008
Sociétés	15,355	21,267	20,071	25,825	21,916	-15,1%	28,7%
Dépôts à vue	11,991	17,873	17,560	21,033	16,904	-19,6%	19,8%
Placements liquides ou à court terme	3,364	3,394	2,511	4,792	5,011	4,6%	90,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,037	0,007	0,000	0,000	0,000		
Placements indexés sur les taux du marché	3,327	3,387	2,511	4,792	5,011	4,6%	90,8%
<i>Comptes à terme</i>	3,327	3,387	2,511	4,792	5,011	4,6%	90,8%
<i>OPCVM monétaires</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
<i>Certificats de dépôts</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Placements à long terme	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001		
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Ménages	131,481	140,384	140,827	154,887	153,456	-0,9%	10,0%
Dépôts à vue	26,304	27,617	27,342	35,284	32,914	-6,7%	29,0%
Placements liquides ou à court terme	91,673	97,044	98,162	100,958	90,980	-9,9%	2,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	33,800	33,443	35,600	47,683	47,055	-1,3%	33,9%
<i>Livrets ordinaires</i>	28,385	27,675	29,046	41,256	39,728	-3,7%	42,0%
<i>Livrets A et bleus</i>	4,939	5,281	5,933	5,977	6,860	14,8%	0,7%
<i>Livrets jeunes</i>	0,425	0,446	0,576	0,428	0,425	-0,7%	-25,7%
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
<i>LDD</i>	0,005	0,000	0,000	0,000	0,005		
<i>Comptes d'épargne logement</i>	0,046	0,041	0,045	0,022	0,038	71,9%	-51,1%
Placements indexés sur les taux du marché	57,873	63,601	62,562	53,275	43,925	-17,6%	-14,8%
<i>Comptes à terme</i>	54,815	61,362	60,599	52,176	42,794	-18,0%	-13,9%
<i>Bons de caisse</i>	3,058	2,239	1,963	1,099	1,131	2,9%	-44,0%
<i>OPCVM monétaires</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Placements à long terme	13,504	15,723	15,323	18,645	29,562	58,5%	21,7%
<i>Plans d'épargne logement</i>	2,218	2,080	2,164	2,253	2,799	24,2%	4,1%
<i>Plans d'épargne populaire</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
<i>Autres comptes d'épargne</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
<i>Portefeuille-titres</i>	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
<i>OPCVM non monétaires</i>	4,159	5,479	3,840	5,126	5,195	1,3%	33,5%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	7,127	8,164	9,319	11,266	21,568	91,4%	20,9%
Autres agents	27,772	30,192	36,557	28,931	33,113	14,5%	-20,9%
Dépôts à vue	18,836	20,603	26,481	23,506	26,998	14,9%	-11,2%
Placements liquides ou à court terme	8,936	9,589	10,076	5,425	6,115	12,7%	-46,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,622	3,561	4,126	3,916	3,841	-1,9%	-5,1%
Placements indexés sur les taux du marché	5,314	6,028	5,950	1,509	2,274	50,7%	-74,6%
<i>dont comptes à terme</i>	5,224	6,028	5,950	1,509	2,274	50,7%	-74,6%
Placements à long terme	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
TOTAL	174,608	191,843	197,455	209,643	208,485	-0,6%	6,2%
Dépôts à vue	57,131	66,093	71,383	79,823	76,817	-3,8%	11,8%
Placements liquides ou à court terme	103,973	110,027	110,749	111,175	102,105	-8,2%	0,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	37,459	37,011	39,726	51,599	50,895	-1,4%	29,9%
Placements indexés sur les taux du marché	66,514	73,016	71,023	59,576	51,210	-14,0%	-16,1%
Placements à long terme	13,504	15,723	15,323	18,645	29,563	58,6%	21,7%

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions d'euros

	déc. 2006	déc. 2007	déc. 2008	déc. 2009	déc. 2010	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Entreprises	30,273	35,216	31,901	34,347	35,024	2,0%	7,7%
Crédits d'exploitation	15,270	19,159	16,135	6,066	6,908	13,9%	-62,4%
<i>Créances commerciales</i>	<i>1,889</i>	<i>4,364</i>	<i>3,271</i>	<i>0,050</i>	<i>0,515</i>	<i>930,0%</i>	<i>-98,5%</i>
Crédits de trésorerie	6,684	9,699	9,371	3,641	2,874	-21,1%	-61,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,841</i>	<i>0,713</i>	<i>0,511</i>	<i>0,368</i>	<i>0,002</i>	<i>-99,6%</i>	<i>-28,0%</i>
Comptes ordinaires débiteurs	6,697	5,096	3,493	2,375	3,519	48,2%	-32,0%
Affacturage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Crédits d'investissement	14,510	15,640	15,412	28,281	27,495	-2,8%	83,5%
Crédits à l'équipement	14,510	15,640	15,412	28,281	27,495	-2,8%	83,5%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>2,084</i>	<i>1,805</i>	<i>1,642</i>	<i>1,582</i>	<i>1,574</i>	<i>-0,5%</i>	<i>-3,7%</i>
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,621		
Autres crédits	0,493	0,417	0,354	0,000	0,000		-100,0%
Ménages	63,348	67,008	69,875	75,555	79,352	5,0%	8,1%
Crédits à la consommation	7,473	8,883	10,096	13,449	13,734	2,1%	33,2%
Crédits de trésorerie	6,741	8,329	9,607	11,870	13,315	12,2%	23,6%
Comptes ordinaires débiteurs	0,661	0,487	0,427	1,521	0,369	-75,7%	256,2%
Crédit-bail	0,071	0,067	0,062	0,058	0,000	-100,0%	-6,5%
Crédits à l'habitat	53,454	57,083	59,111	62,106	65,617	5,7%	5,1%
Autres crédits	2,421	1,042	0,668	0,000	0,000		-100,0%
Collectivités locales	28,755	22,960	19,561	23,686	24,928	5,2%	21,1%
Crédits d'exploitation	4,728	2,419	0,612	1,112	0,000	-100,0%	81,7%
Crédits de trésorerie	2,048	1,411	0,612	1,100	0,000	-100,0%	79,7%
Comptes ordinaires débiteurs	2,680	1,008	0,000	0,012	0,000	-100,0%	
Crédits d'investissement	20,274	17,358	16,147	20,153	22,507	11,7%	24,8%
Crédits à l'équipement	20,274	17,358	16,147	20,153	22,507	11,7%	24,8%
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000		
Autres crédits	3,753	3,183	2,802	2,421	2,421	0,0%	-13,6%
Autres agents de CCB non ventilés	1,217	0,493	0,687	0,477	0,884	85,3%	-30,6%
Total encours sain	123,593	125,677	122,024	134,065	140,187	4,6%	9,9%
Créances douteuses brutes	19,000	17,361	16,124	13,162	11,216	-14,8%	-18,4%
Créances douteuses nettes	8,475	6,192	6,337	3,903	2,866	-26,6%	-38,4%
<i>dont entreprises</i>	<i>7,497</i>	<i>5,384</i>	<i>5,664</i>	<i>2,854</i>	<i>2,400</i>	<i>-15,9%</i>	<i>-49,6%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>0,974</i>	<i>0,804</i>	<i>0,672</i>	<i>1,046</i>	<i>0,466</i>	<i>-55,4%</i>	<i>55,7%</i>
Provisions	10,525	11,169	9,787	9,259	8,350	-9,8%	-5,4%
Total encours brut	142,593	143,038	138,148	147,227	151,404	2,8%	6,6%
Taux de créances douteuses	13,3%	12,1%	11,7%	8,9%	7,4%	-1,5 pt	-2,8 pts
Taux de provisionnement	55,4%	64,3%	60,7%	70,3%	74,4%	+4,1 pts	+9,6 pts

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

en millions d'euros

	déc. 2006	déc. 2007	déc. 2008	déc. 2009	déc. 2010	Variations	
						2010/2009	2009/2008
Entreprises	28,220	34,112	30,750	33,304	33,569	0,8%	8,3%
Crédits d'exploitation	15,264	19,159	16,135	6,066	6,908	13,9%	-62,4%
<i>Créances commerciales</i>	<i>1,889</i>	<i>4,364</i>	<i>3,271</i>	<i>0,050</i>	<i>0,515</i>	930,0%	-98,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>6,678</i>	<i>9,699</i>	<i>9,371</i>	<i>3,641</i>	<i>2,874</i>	-21,1%	-61,1%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,835</i>	<i>0,713</i>	<i>0,511</i>	<i>0,368</i>	<i>0,163</i>	-55,7%	-28,0%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>6,697</i>	<i>5,096</i>	<i>3,493</i>	<i>2,375</i>	<i>3,519</i>	48,2%	-32,0%
<i>Affacturage</i>				<i>0,000</i>			
Crédits d'investissement	12,956	14,536	14,261	27,238	26,040	-4,4%	91,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>12,956</i>	<i>14,536</i>	<i>14,261</i>	<i>27,238</i>	<i>26,040</i>	-4,4%	91,0%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>1,984</i>	<i>1,756</i>	<i>1,557</i>	<i>1,460</i>	<i>1,453</i>	-0,5%	-6,2%
<i>Crédit-bail</i>		<i>0,000</i>		<i>0,000</i>			
Crédits à l'habitat		0,000		0,000	0,621		
Autres crédits	0,493	0,417	0,354	0,000	0,000		-100,0%
Ménages	62,255	65,924	68,791	74,945	79,275	5,8%	8,9%
Crédits à la consommation	7,237	8,656	9,869	13,249	13,734	3,7%	34,2%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>6,514</i>	<i>8,102</i>	<i>9,380</i>	<i>11,670</i>	<i>13,315</i>	14,1%	24,4%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>0,652</i>	<i>0,487</i>	<i>0,427</i>	<i>1,521</i>	<i>0,369</i>	-75,7%	256,2%
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,071</i>	<i>0,067</i>	<i>0,062</i>	<i>0,058</i>	<i>0,051</i>	-12,1%	-6,5%
Crédits à l'habitat	52,597	56,226	58,254	61,696	65,540	6,2%	5,9%
Autres crédits	2,421	1,042	0,668				-100,0%
Collectivités locales	21,574	16,609	14,313	16,639	19,144	15,1%	16,3%
Crédits d'exploitation	4,714	2,413	0,608	1,112		-100,0%	82,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>2,034</i>	<i>1,405</i>	<i>0,608</i>	<i>1,100</i>		-100,0%	80,9%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,680</i>	<i>1,008</i>	<i>0,000</i>	<i>0,012</i>		-100,0%	
Crédits d'investissement	13,107	11,013	10,903	13,106	16,723	27,6%	20,2%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>13,107</i>	<i>11,013</i>	<i>10,903</i>	<i>13,106</i>	<i>16,723</i>	27,6%	20,2%
<i>Crédit-bail</i>							
Crédits à l'habitat							
Autres crédits	3,753	3,183	2,802	2,421	2,421	0,0%	-13,6%
Autres agents de CCB non ventilés	1,217	0,495	0,688	0,479	0,884	84,6%	-30,4%
Total encours sain	113,759	117,140	114,542	125,367	132,871	6,0%	9,5%
Créances douteuses brutes	18,726	17,163	15,916	12,961	11,164	-13,9%	-18,6%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>8,217</i>	<i>5,995</i>	<i>6,129</i>	<i>3,702</i>	<i>2,814</i>	-24,0%	-39,6%
<i>dont entreprises</i>	<i>7,238</i>	<i>5,187</i>	<i>5,456</i>	<i>2,653</i>	<i>2,348</i>	-11,5%	-51,4%
<i>dont ménages</i>	<i>0,974</i>	<i>0,804</i>	<i>0,672</i>	<i>1,046</i>	<i>0,466</i>	-55,4%	55,7%
<i>Provisions</i>	<i>10,509</i>	<i>11,168</i>	<i>9,787</i>	<i>9,259</i>	<i>8,350</i>	-9,8%	-5,4%
Total encours brut	132,485	134,303	130,458	138,328	144,036	4,1%	6,0%
Taux de créances douteuses	14,1%	12,8%	12,2%	9,4%	7,8%	-1,6 pt	-2,8 pts
Taux de provisionnement	56,1%	65,1%	61,5%	71,4%	74,8%	+3,4 pts	+9,9 pts

Tableau 4
Le bilan agrégé

montants en milliers d'euros

ACTIF	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	<i>Variations 2010/2009</i>
OPERATIONS DE TRESORERIE	78 861	73 768	69 932	50 314	-28,1%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	3 328	4 656	664	640	-3,7%
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	75 533	69 112	69 267	49 675	-28,3%
- Comptes ordinaires	16 691	7 340	3 308	962	-70,9%
- Prêts et comptes à terme	6 000	1 000	0	0	
- Opérations avec les réseaux et groupes	52 199	59 913	65 904	48 525	-26,4%
- Autres opérations	643	859	55	188	241,8%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	86 503	86 082	92 576	98 152	6,0%
OPERATIONS COMMERCIALES	4 363	3 271	50	515	930,5%
CREDITS DE TRESORERIE	18 713	19 010	15 450	14 806	-4,2%
CREDITS A L' EQUIPEMENT	13 266	13 846	28 871	32 206	11,6%
CREDITS A L'HABITAT	35 995	38 777	40 518	44 334	9,4%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6 588	3 916	3 883	3 855	-0,7%
AUTRES CREDITS	1 674	1 231	219	582	165,8%
CREANCES DOUTEUSES	5 904	6 031	3 584	1 854	-48,3%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses)</i>	<i>10 799</i>	<i>9 340</i>	<i>8 768</i>	<i>7 948</i>	<i>-9,4%</i>
OPERATIONS DIVERSES	3 653	2 044	1 146	1 328	15,9%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	2 485	695	315	777	146,6%
OPERATIONS SUR TITRES	1 168	1 349	831	552	-33,6%
VALEURS IMMOBILISEES	4 900	4 003	4 202	3 984	-5,2%
TITRES DE PARTICIPATION et DE FILIALES	433	222	434	446	2,8%
IMMOBILISATIONS	4 467	3 753	3 768	3 538	-6,1%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	0	0	0	0	-
ACTIONNAIRES et ASSOCIES	0	0	0	0	-
TOTAL DE L'ACTIF	173 917	165 897	167 856	153 778	-8,4%

montants en milliers d'euros

PASSIF	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variations 2010/2009
OPERATIONS DE TRESORERIE	28 063	21 517	19 374	21 788	12,5%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, COMPTES COURANTS POSTAUX	6	5	10	0	
ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET INSTITUTIONS FINANCIERES	28 057	21 512	19 365	21 788	12,5%
- Comptes ordinaires	2 327	1 763	2 692	1 285	-52,3%
- Emprunts et comptes à terme	9 506	11 333	8 033	12 182	51,6%
- Opérations avec les réseaux et groupes	15 600	8 000	8 000	8 000	0,0%
- Autres	624	416	639	321	-49,8%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	124 929	123 959	128 213	111 938	-12,7%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE (1)	91 204	89 076	83 743	69 398	-17,1%
- Sociétés et entrepreneurs individuels	23 614	21 934	27 815	22 913	-17,6%
- Comptes ordinaires	20 281	19 496	23 121	18 894	-18,3%
- Comptes à terme	3 333	2 438	4 694	4 019	-14,4%
- Particuliers	54 583	54 056	51 126	38 001	-25,7%
- Comptes ordinaires	22 630	22 304	29 138	23 819	-18,3%
- Comptes à terme	31 953	31 752	21 988	14 182	-35,5%
- Autres	13 007	13 086	4 802	8 484	76,7%
- Comptes ordinaires	7 197	7 361	3 535	6 146	73,8%
- Comptes à terme	5 810	5 725	1 267	2 338	84,6%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	30 450	32 102	43 095	41 157	-4,5%
BONS DE CAISSE	2 239	1 963	1 099	1 131	2,9%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES	0	0	0	0	
AUTRES DEPOTS	1 036	818	276	252	-8,7%
OPERATIONS DIVERSES	2 697	1 739	2 608	1 579	-39,5%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	2 697	1 739	2 608	1 579	-39,5%
OPERATIONS SUR TITRES	0	0	0	0	
CAPITAUX PROPRES	18 227	18 680	17 660	18 473	4,6%
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS et FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 623	2 871	2 759	2 655	-3,8%
RESERVES	1 687	1 687	243	243	-0,1%
CAPITAL	16 895	16 895	15 486	15 486	0,0%
REPORT A NOUVEAU	-3 751	-3 264	-2	-1 159	-
EXCEDENT (+ ou -) ET RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	773	491	-826	995	-
TOTAL DU PASSIF	173 917	165 895	167 855	153 778	-8,4%

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Evolution 2010/2009
en millions d'euros					
(+) Produits d'exploitation bancaires	10 341	10 970	9 172	9 519	347
- Opérations de trésorerie et interbancaires	2 264	2 862	1 067	752	-315
- Opérations avec la clientèle - Crédits	6 866	6 518	6 258	6 480	222
- Opérations sur titres	0	0	0	0	0
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0
- Divers	1 211	1 590	1 847	2 287	440
(-) Charges d'exploitation bancaires	3 788	4 532	3 493	2 541	-952
- Opérations de trésorerie et interbancaires	818	1 034	787	675	-112
- Opérations avec la clientèle	2 258	2 813	2 059	1 082	-977
- Opérations sur titres	0	0	0	0	0
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0
- Divers	712	685	647	784	137
(+) Produits accessoires et produits divers	85	4	4	92	88
(-) Charges accessoires et charges diverses	38	45	0	0	0
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	-88	254	-149	-3	146
(-) Intérêts sur créances douteuses	924	594	492	451	-41
Produit net bancaire	5 764	5 549	5 340	6 623	1 283
(-) Frais de personnel	3 467	3 447	3 208	3 239	31
(-) Impôts et taxes	30	27	97	61	-36
(-) Services extérieurs	1 506	1 490	1 754	1 574	-180
(-) Dotations aux amortissements	542	526	473	480	7
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	0	0	0	44	44
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	0	0	0
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	0	0	0
(+) Charges refacturées	2	18	3	2	-1
Résultat brut d'exploitation	221	77	-189	1 227	1 416
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	105	-1 461	-574	-505	69
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	7	125	13	-104	-117
(-) Pertes sur créances irrécupérables	376	1 344	1 679	1 152	-527
(+) Intérêts sur créances douteuses	924	594	492	451	-41
Résultat d'exploitation	657	663	-815	1 133	1 948
(+) + ou - values de cessions sur immob. corp. et incorp.	307	0	0	-145	-145
(+) + ou - values de cessions sur immob. financières	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	0	-1	1	0	-1
Résultat courant avant impôt	964	664	-816	988	1 804
(+) Produits exceptionnels	1	1	0	0	0
(-) Charges exceptionnels	0	0	0	0	0
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	0	0	0
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	0	0	0
(-) Impôts sur les bénéfices	188	51	9	-2	-11
Résultat net	776	613	-825	990	1 815

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

Premier trimestre

- **Budget de la Collectivité territoriale en équilibre pour l'année 2009.** Le Conseil territorial a annoncé un excédent budgétaire pour la deuxième année consécutive. Ce dernier s'élève à 2 millions d'euros pour l'exercice 2009 (500 000 euros en 2008).
- **Arrivée du nouveau navire de la Collectivité territoriale.** Le 21 mars, le nouveau catamaran de la Collectivité devant assurer la desserte maritime de passagers avec Miquelon et Fortune est arrivé sur l'archipel. Le *Cabestan* devrait prendre la mer une fois les dernières démarches administratives accomplies.

Second trimestre

- **Hausse du prix des carburants.** Selon l'arrêté préfectoral du 2 avril, il a été décidé une augmentation des tarifs des carburants et du fioul domestique. Le gazole augmente ainsi de 14 centimes, l'essence de 13 centimes, tandis que l'hectolitre de fioul passe de 48 € à 57 €. La dernière fixation des prix remonte au 31 janvier 2009.
- **Maintien des quotas de pêche dans la zone 3Ps pour 2010.** Le Comité consultatif franco-canadien des pêches a décidé de maintenir les quotas attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la saison 2010-2011, soit 1 794 tonnes de morue, 306 tonnes de sébaste, 73,45 tonnes de plie grise et 1 155 tonnes de pétoncle d'Islande. La décision a été entérinée par l'arrêté du 21 avril, publiée au journal officiel de la République française le 27 avril.
- **Diversification des activités de SPM Seafood International.** Suite au débarquement de plusieurs tonnes de crabe des neiges à Saint-Pierre par des armements locaux en avril, la société a décidé de louer les installations de conditionnement de crustacés des « Nouvelles pêcheries ». L'usine devrait également être approvisionnée par des navires canadiens (sur quotas canadiens).
- **Création d'un Groupement d'intervention régional concurrence sur l'archipel.** Ce GIRC aura pour objectifs la régulation des marchés et la protection économique des consommateurs. Le service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes assurera le secrétariat du GIRC.
- **Recherches d'hydrocarbures dans la ZEE française.** Deux permis de recherche en hydrocarbures dans la ZEE française ont fait l'objet d'une publication au Journal officiel de l'Union européenne. Ces demandes avaient été déposées en 2009 par la société Conocophillips Canada pour le « permis de Langlade » (547 km²) et par la société Bardoil Energy SPM pour le « permis d'Hermine » (1 312 km²).

- **Arrivée du *Jeune France* sur l'archipel.** Le nouveau bateau chargé d'assurer la liaison entre Saint-Pierre et Langlade est arrivé sur l'archipel le vendredi 18 juin et est entré en service immédiatement.

- **Mise en place d'un Comité maritime ultramarin.** Présidée par le préfet M. Jean-Régis Borius et en présence de M. Christian Buchet, secrétaire général du Comité de suivi du Grenelle de la Mer, la première réunion du Comité maritime ultramarin s'est tenue le 22 juin. Dans le cadre des engagements du Grenelle de la Mer, ce comité a pour objet d'élaborer une politique maritime locale durable sur les vingt prochaines années.

Troisième trimestre

- **Evolutions dans le transport maritime de fret.** Sur la ligne Halifax-Saint Pierre, le *Dutch Runner* a été remplacé par le *Svendborg*, en provenance de Gibraltar, qui a entamé ses rotations début juillet. En parallèle le porte-conteneur l'*Aldona* a repris ses liaisons avec Miquelon et Terre-Neuve suite à la levée de la saisie le concernant. Ces deux navires sont affrétés par les sociétés TMS et TMSI.

- **Saison de pêche au saumon décevante.** La saison de pêche au saumon, qui prend fin à la mi-juillet, s'avère particulièrement décevante pour les pêcheurs de l'archipel. Le total des prises est en effet moindre que les années précédentes.

- **Observatoire des prix et des revenus.** Une réunion de l'observatoire des prix et des revenus s'est tenue le 15 juillet 2010 sous la présidence du préfet M. Jean-Régis Borius. Conformément à l'une des conclusions des Etats généraux de l'Outre-mer en novembre 2009, la prochaine réunion de l'observatoire des prix et des revenus sera présidée par un magistrat de la chambre régionale des comptes.

- **Charte de modération des prix.** Le préfet M. Jean-Régis Borius a proposé d'élaborer avec l'ensemble des commerçants de l'archipel une charte de modération des prix pour quelques produits de première nécessité.

- **Nouveaux quotas OPANO pour l'année 2011.** L'OPANO a fixé de nouveaux quotas pour l'année 2011 lors de sa réunion annuelle qui a eu lieu à la fin du mois de septembre 2010. Les principales évolutions envisagées devraient porter sur une réduction des quotas de crevettes nordiques et une augmentation des quotas de morue.

Quatrième trimestre

- **Evolutions dans le transport maritime de fret et de passagers :**

- le nouveau navire assurant le transport de passagers entre Miquelon et Saint-Pierre, le *Cabestan*, a entamé ses rotations au début du mois de septembre. Il assure également la liaison avec Fortune (Terre-Neuve) à partir du 8 octobre ;

- le *Fusion* est le nouveau navire en charge de la desserte maritime internationale de fret entre Halifax et Saint-Pierre. Il remplace le *Svendborg* depuis le mois de septembre ;

- le nouveau sablier l'*Elinor Marit* est arrivé sur l'archipel au début du mois d'octobre, en provenance de Norvège, pour remplacer l'actuel *Muscadin*. Long de près de 35 mètres, ce bateau est doté d'une capacité de chargement de 250 tonnes, soit le double de son prédécesseur.

- **Arrivée du nouveau baliseur sur l'archipel.** Le nouveau baliseur le *P'tit Saint-Pierre* est arrivé au début du mois d'octobre afin de remplacer l'actuel *Paul Veillon*. Long de 23 mètres, il reprendra les fonctions de son prédécesseur, soit la maintenance des établissements de signalisation maritime de l'archipel.

- **Nouveau dispositif de continuité territoriale.** Depuis le 19 novembre, un nouveau dispositif de continuité territoriale est mis en place pour les résidents de l'archipel. Les différents types d'aides sont dorénavant soumis à des conditions de ressources. En outre, l'aide au billet d'avion, qui était auparavant gérée par le Conseil territorial, est désormais confiée à la Préfecture.

- **Arrivée de la TNT à Saint-Pierre-et-Miquelon.** Pour accompagner la diffusion de la TNT dans l'Outre-mer, toutes les chaînes de télévisions du Réseau France Outre-mer ont changé de nom le 30 novembre pour devenir Réseau Outre-mer 1^{re}. Télé Saint-Pierre et Miquelon est ainsi devenue Saint-Pierre et Miquelon 1^{re}. Outre ce changement de dénomination, la nouvelle chaîne de l'archipel bénéficiera davantage d'autonomie en matière de programmes et devrait renforcer sa production locale.

- **Maintien des quotas de thonidés pour 2011.** La 17^e réunion extraordinaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), réunie à Paris du 17 au 29 novembre, a reconduit les quotas d'espadon (60 tonnes) et de thon rouge (4 tonnes) accordés à Saint-Pierre-et-Miquelon.

- **Projet de création d'une réserve naturelle.** Une enquête publique a eu lieu du 15 novembre au 14 décembre portant sur le projet de création de la réserve naturelle nationale des « Grand et Petit Colombier ».

- **Mise en place du RSA sur l'archipel.** A partir du 1^{er} janvier 2011, le Revenu de solidarité active (RSA) entre en vigueur sur l'archipel. Il remplacera progressivement le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), qui devrait disparaître à l'horizon 2012.

- **Création de deux nouvelles Directions dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat :**

- la Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM) regroupe la Direction de l'équipement, la Direction de l'agriculture et de la forêt ainsi que le service des Affaires maritimes ;
- la Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population (DCSTEP) résulte de la fusion entre la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la Direction territoriale de la jeunesse et des sports, le Service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et une partie de la Direction des affaires sanitaires et sociales.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AFD	Agence française de développement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATR	Avion à turboréacteurs
BCE	Banque centrale européenne
BDI	Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Brevet d'études professionnelles
BOE	Bank of England (Banque centrale d'Angleterre)
BOJ	Bank of Japan (Banque centrale du Japon)
BPCE	Banque populaire Caisse d'épargne
BTP	Bâtiment et travaux publics
CACIMA	Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CISPM	Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon
CMU	Couverture maladie universelle
COM	Collectivité d'outre-mer
CPER	Contrat de plan/projet État-Région
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CRT	Comité régional du tourisme
CSP	Crédit Saint-Pierrais
DAB/GAB	Distribution automatique de billets/Guichet automatique de billets
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales
DE	Direction de l'équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DOCUP	Document unique de programmation
DOM	Départements d'outre-mer
ECIL	Etablissement de crédit installé localement
ECNIL	Etablissement de crédit non installé localement
EDC	Exploitation de coquilles
EDF	Electricité de France
EONIA	Euro OverNight Index Average

ETP	Equivalent temps plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
FBF	Fédération bancaire française
FCR	Fonds de coopération régionale
Fed	Federal Reserve (Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique)
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDOM	Fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FGSPM	Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer
FNDAE	Fonds nationale de développement des adductions d'eau
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
LBU	Ligne budgétaire unique
LOPOM	Loi de Programme pour l'Outre-mer
LODEOM	Loi pour le développement économique de l'Outre-mer
LSRU	Loi solidarité renouvellement urbain
MDLF	Maison de la France
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
ODEADOM	Office pour le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit net bancaire
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
RSTA	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
RUP	Région ultrapériphérique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SCI	Société civile immobilière
SCR	Service central des risques
SDS	Schéma de développement stratégique
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SNPM	Société Nouvelle des Pêches de Miquelon
SODEPAR	Société de développement et de promotion de l'archipel
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STOSS	Schéma territorial d'organisation des services de soins
SURFI	Système unifié de rapport financier
TAC	Total admissible de capture
TBB	Taux de base bancaire

TEMPE	Taux moyen mensuel du marché monétaire
TIBEUR	Taux interbancaire offert en euros
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
TPE	Terminaux de paiement électroniques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USA	Unité spéciale agricole
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

La filière banane à la Martinique (juillet 2005)

Panorama de l'immobilier dans les DOM (décembre 2005)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM (décembre 2005)

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006)

La grande distribution en Martinique (juillet 2006)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

L'énergie électrique dans les DCOM (décembre 2006)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (janvier 2007)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (septembre 2007)

La formation du produit net bancaire dans les DOM (octobre 2007)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (décembre 2007)

Le secteur des transports dans les DCOM (décembre 2007)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (décembre 2007)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises en outre-mer ?
(décembre 2007)

La gestion des déchets ménagers dans les DCOM (septembre 2008)

La filière des déchets en Guadeloupe (octobre 2008)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (décembre 2008)

Le développement économique de Singapour et de l'île Maurice (juillet 2009)

Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au premier trimestre 2009 (novembre 2009)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 (décembre 2009)

L'habitat dans les outre-mer français : progrès, enjeux, disparités (février 2010)

Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique
(décembre 2010)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr (à partir de décembre 2006)

Les Notes expresses

- N° 1 Comparaison des profils de surendettés dans les DOM et en métropole (juin 2002)
- N° 2 Bilan du passage à l'euro dans les DOM/CTOM (septembre 2002)
- N° 3 1993-2001 : le financement des entreprises à la Réunion (octobre 2002)
- N° 4 Les incidents sur chèques et les incidents de crédits aux particuliers (novembre 2002)
- N° 5 Typologie des échanges commerciaux entre Mayotte et sa région entre 1994 et 2001 (décembre 2002)
- N° 6 L'intégration dans FIBEN du fichier des entreprises de l'IEDOM (mars 2003)
- N° 7 Les entreprises du secteur du BTP à Mayotte (mai 2003)
- N° 8 Le secteur automobile à la Martinique (mai 2003)
- N° 9 La répartition des encours de crédits déclarés dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer (juillet 2003)
- N° 10 Incidents de paiement sur chèques, incidents sur crédits aux particuliers et droit au compte (juillet 2003)
- N° 11 La filière rizicole de Guyane (septembre 2003)
- N° 12 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Guyane (novembre 2003)
- N° 13 1993-2002 : 10 ans de financement bancaire des entreprises en Guyane (novembre 2003)
- N° 14 Les crédits accordés aux sociétés non financières à la Martinique de 1996 à 2002 (janvier 2004)
- N° 15 Le secteur automobile à la Guadeloupe (mars 2004)
- N° 16 Les crédits aux entreprises et collectivités à la Réunion en 2003 (mars 2004)
- N° 17 Impact du passage à l'euro sur l'activité des changeurs manuels en Martinique en 2003 (octobre 2004)
- N° 18 Les entreprises de première transformation du bois en Guyane (décembre 2004)
- N° 19 La formation du PNB des banques en Guyane (décembre 2004)
- N° 20 L'octroi de mer et le financement des collectivités locales guyanaises (décembre 2004)
- N° 21 Les défaillances d'entreprises à la Réunion en 2003 (janvier 2005)
- N° 22 Evolution des importations de biens en Guyane (février 2005)
- N° 23 La distribution du crédit à Mayotte de 1999 à 2003 (avril 2005)
- N° 24 Le surendettement des particuliers à la Réunion (juillet 2005)
- N° 25 L'activité des changeurs manuels à la Guadeloupe (août 2005)
- N° 26 Le foncier agricole en Guyane (août 2005)
- N° 27 Le crédit à la consommation à la Martinique (août 2005)
- N° 28 Le surendettement des particuliers à la Réunion (septembre 2005)
- N° 29 Le secteur du BTP en Guyane (octobre 2005)
- N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004 (octobre 2005)
- N° 31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane (novembre 2005)
- N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte (décembre 2006)
- N° 33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006 (mars 2006)
- N° 34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006 (mars 2006)
- N° 35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique (juillet 2006)
- N° 36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion (août 2006)
- N° 37 L'énergie électrique à la Guadeloupe (septembre 2006)
- N° 38 Le secteur aurifère en Guyane (décembre 2006)
- N° 39 Le financement bancaire du commerce à la Guadeloupe (décembre 2006)
- N° 40 Les défaillances d'entreprises à la Martinique entre 2004 et 2006 (juillet 2007)

- N° 41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (juillet 2007)
- N° 42 La filière rizicole en Guyane (septembre 2007)
- N° 43 Le commerce extérieur à Mayotte de 2002 à 2006 (septembre 2007)
- N° 44 Les transports à Mayotte (octobre 2007)
- N° 45 Les transports de marchandises en Guyane (octobre 2007)
- N° 46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (novembre 2007)
- N° 47 Les coopératives agricoles en Guyane (novembre 2007)
- N° 48 Le développement urbain et interurbain en Martinique (décembre 2007)
- N° 49 Le tourisme à la Réunion (janvier 2008)
- N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés en Guyane (juillet 2008)
- N° 51 Le financement bancaire des entreprises en Guyane (juillet 2008)
- N° 52 La gestion des déchets à Mayotte (octobre 2008)
- N° 53 Synthèse la conjoncture à Mayotte e 2008 (mars 2009)
- N° 54 Synthèse de l'année 2008 à La Réunion (mars 2009)
- N° 55 Synthèse de l'année 2008 en Guyane (mars 2009)
- N° 56 Synthèse de l'année 2008 en Guadeloupe (mars 2009)
- N° 57 Synthèse de la conjoncture de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 (mars 2009)
- N° 58 La gestion des déchets à la Martinique (avril 2009)
- N° 59 Synthèse de l'année 2008 en Martinique (avril 2009)
- N° 60 Les crédits à l'économie guadeloupéenne : caractéristiques, évolution et gestion du risque (avril 2009)
- N° 61 Réduction de la commande publique : jusqu'à 2 points de croissance en moins en 2009 ? (juin 2009)
- N° 62 L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon (novembre 2009)
- N° 63 L'habitat à La Réunion : analyse des décalages entre l'offre et la demande de logements (novembre 2009)
- N° 64 Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles de début 2009 (décembre 2009)
- N° 65 Les caractéristiques de l'habitat en Guyane (janvier 2010)
- N° 66 L'habitat à Mayotte (février 2010)
- N° 67 L'année 2009 à la Martinique (mars 2010)
- N° 68 L'économie de Saint-Martin : à la recherche de ses avantages comparatifs (mars 2010)
- N° 69 Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme (mars 2010)
- N° 70 Premier bilan économique de l'année 2009 en Guyane (mars 2010)
- N° 71 L'année 2009 à Saint-Pierre-et-Miquelon - Une inflexion qui résulte de facteurs internes (mars 2010)
- N° 72 Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe (mars 2010)
- N° 73 Synthèse de l'année 2009 à La Réunion (mars 2010)
- N° 74 La conjoncture à Mayotte en 2009 : ralentissement de l'activité (mars 2010)
- N° 75 L'habitat dans les outre-mer français (avril 2010)
- N° 76 L'habitat à la Martinique, un marché sous contrainte(s) (mai 2010)
- N° 77 Panorama de la Réunion (juillet 2010)
- N° 78 Panorama de Mayotte (juillet 2010)
- N° 79 Panorama de la Martinique (août 2010)
- N° 80 Panorama de la Guadeloupe (septembre 2010)
- N° 81 Panorama de Saint-Pierre-et-Miquelon (octobre 2010)
- N° 82 Panorama de Saint-Barthélemy (octobre 2010)
- N° 83 Premières tendances en Guadeloupe - 3^e trimestre (octobre 2010)
- N° 84 Panorama de la Guyane (novembre 2010)
- N° 85 Panorama de Saint-Martin (décembre 2010)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les publications CEROM

Guadeloupe, une économie en déficit d'image (juin 2004)
Une double transition presque réussie, chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion (octobre 2004)
Evaluation du PIB à Mayotte, document de travail CEROM n° 1 (mai 2005)
L'économie de la Martinique au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)
Emergence de nouveaux moteurs de croissance – le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 (novembre 2005)
Martinique : les comptes économiques de la Martinique en 2005 (septembre 2006, source INSEE)
Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon, document de travail CEROM n° 4 (janvier 2007)
Les entreprises de Martinique (juin 2007)
Les comptes économiques de la Guyane en 2006 : premiers résultats (septembre 2007)
Les comptes économiques de la Martinique en 2006 (septembre 2007)
Le tourisme en Guadeloupe (octobre 2007)
Guyane, un développement sous contraintes (juin 2008)
Les comptes économiques de la Réunion en 2007 (juillet 2008)
Les comptes économiques de la Martinique en 2007 (octobre 2008)
Guyane-Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (décembre 2008)
Les comptes économiques de la Réunion en 2008 (juillet 2009)
Les comptes économiques de la Guadeloupe en 2008 (septembre 2009)
Les comptes économiques de la Guyane en 2008 (septembre 2009)
Le secteur de l'environnement à la Réunion (juillet 2009)
Comptes satellite du tourisme à La Réunion en 2005 (décembre 2009)
Les comptes économiques de la Guyane (septembre 2010)
Mutations et évolutions de l'économie mahoraise à la veille de la départementalisation (novembre 2010)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Fabrice DUFRESNE

Maximin LEFEBVRE

Nicolas MACQUERON

Directeur de la publication : M. Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : M. Fabrice DUFRESNE
Editeur : IEDOM
Imprimé par CHIRAT – 42540 Saint-Just-la-Pendue
Achévé d'imprimer : juin 2011 - Dépôt légal : juin 2011
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X
ISBN : 978-2-916119-51-9

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-51-9



9 782916 119519